

2022-2023
Master 1 Archives

CONSERVER L'HISTOIRE LOCALE PAR LES ARCHIVES

LA CONSTITUTION DE SERVICES D'ARCHIVES MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE

Audrey JONCQUEMAT

Sous la direction de M. Patrice MARCILLOUX

Membres du jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique
Magalie Moysan | Maîtresse de conférence en archivistique



Soutenu publiquement le :
9 juin 2023



2022-2023
Master 1 Archives

CONSERVER L'HISTOIRE LOCALE PAR LES ARCHIVES

LA CONSTITUTION DE SERVICES D'ARCHIVES
MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE

Audrey JONQUEMAT

Sous la direction de M. Patrice MARCILLOUX

Membres du jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique
Magalie Moysan | Maîtresse de conférence en archivistique



Soutenu publiquement le :
9 juin 2023





L'autrice du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'autrice (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'elle approuve votre utilisation de l'œuvre).

Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.

Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Patrice Marcilloux, mon directeur de mémoire, pour avoir encadré l'élaboration de ce projet de recherche et pour ses conseils avisés.

Mes remerciements vont ensuite à Claude Jeay, ancien directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine pour m'avoir accordé l'accès aux dossiers de suivi et de conseil pour les communes brétilliennes que j'ai étudié ; Éric Joret, conservateur des archives et adjoint au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, pour l'entretien qu'il m'a accordé et les précieuses informations qu'il m'a donné sur la constitution des services d'archives ; enfin, merci à Claudia Sachet, archiviste, pour les compléments d'informations donnés sur certains services.

Je tiens aussi à remercier Pascale Pezennec pour l'entretien qu'elle m'a accordé à Redon et pour la visite du local d'archives, Sandrine Viard pour les informations fournies sur les archives de Dol-de-Bretagne, et Catherine Laurent, conservatrice des archives, pour notre échange sur les services de Saint-Malo et Rennes.

Mes remerciements vont aussi aux services d'archives qui m'ont accueillie lors de mes consultations d'archives : Rennes, Dinard, Saint-Malo, Fougères. Merci à Mélanie Roussigné, archiviste à Fougères, Isabel Lécuyer et Lionel Renault à Dinard, ainsi qu'à Franceska Guillois-Malle et Laurence Roullier à Vitré, pour avoir fait des recherches préalables à ma visite dans les archives afin de trouver des renseignements sur la création de leur service.

Je tiens plus particulièrement à remercier les Archives municipales de Saint-Malo, notamment son directeur Marc Jean, ainsi que Laurence Sorre, pour m'avoir aidé à trouver ce sujet de recherche.

Enfin, merci à ma famille pour leurs encouragements.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD	Archives départementales
AM	Archives municipales
ANMT	Archives nationales du monde du travail
CARAN	Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CST	Contrôle scientifique et technique
DAF	Direction des archives de France
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
SHAASM	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SHAB	Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne
SHAIV	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
PREMIÈRE PARTIE : LA CRÉATION DE SERVICES D'ARCHIVES MUNICIPALES DEPUIS LES ANNÉES 1970 : UNE ÉVOLUTION DANS LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES ARCHIVES.....	13
1. Les Archives municipales en France.....	15
2. Histoire locale et généalogie : le renouveau de l'intérêt prêté aux archives dans la constitution de services.....	26
3. Pourquoi constituer des services d'archives ?.....	32
CONCLUSION.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	41
ÉTAT DES SOURCES.....	49
DEUXIÈME PARTIE : LES ARCHIVES MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE : REGARD SUR LE PARCOURS DE CONSTITUTION DE SERVICES D'ARCHIVES.....	57
1. Répondre à une volonté des élus.....	61
2. Conserver les archives des villes de plus de 2000 habitants en 1980 : l'action du directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine Jacques Charpy.....	68
3. Constituer un service d'archives dans une petite commune éloignée du centre universitaire : comparaison entre Dinard, Redon et Dol-de-Bretagne.....	77
CONCLUSION.....	89
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	91
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	93
TABLE DES ANNEXES.....	94
TABLE DES MATIÈRES.....	105

INTRODUCTION

À l'image des musées, bibliothèques, sociétés savantes, chercheurs ou particuliers passionnés, les archives municipales contribuent à la conservation et la transmission d'une histoire locale. Or, si des archives anciennes et modernes sont souvent conservées dans les communes, la constitution de services d'archives n'est pas systématique et est souvent une affaire récente.

C'est ainsi le cas des municipalités d'Ille-et-Vilaine. Le premier service brétillien constitué fut celui de Rennes dont le bâtiment, qui est toujours au 18 avenue Jules Ferry, fut inauguré en 1969 par le député-maire de Rennes Henri Fréville. S'en sont suivis Saint-Malo et Fougères en 1980. À Vitré, ce n'est qu'en 1998 que les locaux de l'ancienne Banque de France sont utilisés pour conserver les archives mais, rapidement, par manque de place et dans un contexte de mutualisation des archives municipales avec la communauté d'agglomération Vitré communauté, un ancien bâtiment industriel est réhabilité pour accueillir le service. Le bâtiment est ouvert au public depuis octobre 2018. C'est aussi en 1998 qu'à Dinard un service d'archives est opérationnel, toutefois il a fallu attendre quelques années de plus pour que les Archives de France ajoutent ce service à son annuaire. À la fin des années 1990 et en 2005, un récolement complet des archives de Redon a été réalisé et les archives ont été transférées, là aussi, dans un ancien bâtiment de la Banque de France. Toutefois, depuis 2021, Redon n'a plus la gestion de ses archives anciennes qui ont dû être déposées aux Archives départementales, et bien que conservant ses archives modernes et contemporaines, la ville ne possède plus de service d'archives. Le dernier service d'archives municipales étudié se situe à Dol-de-Bretagne. Le terme de « service » est ici appliqué par facilité car la ville, qui possède un classement pour ses archives anciennes et modernes depuis 2011, avait bien tenté d'établir un embryon de service en 2014 sous la supervision de Sandrine Viard, assistante principale de

conservation du patrimoine de 1^e classe, mais il n'a pas pu se maintenir. Il n'est pas un service d'archives reconnu comme tel par les Archives de France mais pourrait un jour le devenir.

Dans les années 1980, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien aux communes en créant aux Archives départementales un poste d'archiviste intercommunal. C'est ainsi que dans les années qui ont suivi, des dizaines de communes ont vu leur fonds classés, déposés aux Archives si elle répondaient aux normes de la loi du 21 décembre 1970 sur le dépôt des archives de moins de 2 000 habitants, ou aidés dans un processus de constitution d'un service d'archives pour les plus grandes communes. Au cours de cette décennie, de nombreux services d'archives municipaux ont vu le jour dans un contexte de décentralisation des pouvoirs de l'État vers les collectivités territoriales. De fait, la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 a confirmé, à l'article 66, la propriété et responsabilité des départements et des communes dans la conservation et la communication de leurs archives. Cette poussée de la structuration territoriale s'est matérialisée par une augmentation rapide du nombre de services d'archives à l'orée des années 1980-1990, passant, d'après les décomptes tenus par la Direction des archives de France dans ses rapports annuels, de 147 en 1977 à 242 en 1984 et 403 en 1998¹.

Ajoutons que le développement d'une formation universitaire sur les archives à Mulhouse, en 1976, a fourni de nouveaux professionnels aux services d'archives. Cette même année voit naître une section des archivistes municipaux au sein de l'Association des archivistes français (AAF).

De l'étude de sept services d'archives, nous pouvons nous poser les questionnements suivants : Pourquoi la constitution de services d'archives municipales fut-elle si tardive en Ille-et-Vilaine ? Est-ce que cela fut aussi le cas dans d'autres départements ? Pourquoi a-t-on constitué un service d'archives ? Qu'a impliqué cette constitution dans les communes concernées ? Est-ce qu'il y avait un besoin ? Un problème de place ? Qui en a fait la demande ? Est-ce une demande des Archives départementales, d'agents municipaux, de politiciens locaux ou de particuliers ? Quel rôle a pu jouer la mise à disposition d'une plus grande part de personnels formés à la gestion d'archives depuis les années 1980 ? Comment s'est constitué le réseau d'Archives municipales en Ille-et-Vilaine ?

Notre principale interrogation consiste à nous demander comment et pourquoi a-t-on constitué des services d'archives dans certaines municipalités d'Ille-et-Vilaine ?

¹ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapports d'activité annuels*, années 1977, 1984, et 1998.

Afin de répondre à cette question, il nous faut dans un premier temps comprendre la place des services d'archives municipales en France, qui sont les personnes qui y travaillent et dans quels bâtiments, et observer si des évolutions ont eu lieu depuis les années 1960 jusqu'à nos jours, période que nous allons étudier. C'est aussi dans les années 1960 que s'est développé un nouveau courant de recherche en histoire, l'histoire sociale, et à l'intérieur de ce courant, l'histoire locale. Est-ce que le développement d'un intérêt pour l'histoire d'un village, d'une ville, et de leurs habitants a pu avoir un rôle dans la création de services d'archives ? Les recherches généalogiques, en lien avec l'histoire des origines et du local, se sont aussi accrues à cette période augmentant ainsi l'intérêt pour les Archives municipales et départementales. De même, nous pouvons mettre en perspective la création de services d'archives municipales avec la création de services d'archives dans les entreprises, le premier ayant été celui de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson en 1974, afin d'observer si des similitudes existent dans la volonté de constitution de services. Cette volonté de création s'est aussi manifestée depuis le début des années 2000 par une accélération des mutualisations de services municipaux, de personnels ou de bâtiments d'archives, un phénomène d'autant plus important de nos jours avec la montée en puissance des intercommunalités et des mutualisations des archives de plusieurs municipalités en un seul lieu.

Dans un second temps, notre recherche va se concentrer autour de l'étude de sept services d'archives en Ille-et-Vilaine à travers des thématiques différentes. Les services de Rennes et Vitré ont été constitués afin de répondre à une demande des élus, les services de Saint-Malo et Fougères sont liés à l'action du directeur des Archives départementales de 1973 à 1991 Jacques Charpy (1926-2018), aussi nous allons examiner comment il est possible, ou non, de créer un service dans des communes avec, certes, un riche passé, mais qui sont éloignées des centres universitaires et de la capitale rennaise, à travers l'étude des services de Dinard, Redon et Dol-de-Bretagne.

LA CRÉATION DE SERVICES D'ARCHIVES MUNICIPALES DEPUIS LES ANNÉES 1970 : UNE ÉVOLUTION DANS LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES ARCHIVES

Une intensification dans la constitution de services d'archives municipales s'est actée à partir des années 1980 à laquelle s'est ajoutée la constitution de services d'archives dans les intercommunalités, parfois indépendants, parfois mutualisés avec une commune. L'expansion de l'implantation de services a aussi touché les entreprises à l'image de Saint-Gobain, Total ou EDF. Elles ne sont pas les seules à accorder plus de temps et de moyens à la conservation de leurs archives puisque l'édification des Archives du monde du travail à Roubaix en 1993 a permis de recueillir des fonds d'origine patronale et ouvrière. Ce développement a aussi gagné les archives de l'édition, celles de l'audiovisuel avec la création de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en 1975, et plus récemment les archives universitaires et scientifiques². Le personnel à la tête de services d'archives s'est longtemps organisé en deux catégories : les chartistes et les personnes qu'on a placées aux archives. Les chartistes ont longuement délaissé les archives municipales, exception faite de certaines villes importantes en termes de population, pour leur préférer les Archives nationales et les services départementaux. Ce délaissement dans la gestion des archives en commune a résulté à l'emploi de personnes non formées à la conservation des archives, du bibliothécaire au directeur d'un musée ou d'un château, en passant par les fonctionnaires de mairie, notamment leurs secrétaires. Toutefois, l'instauration de formations universitaires en archivistique a ouvert la voie à une nouvelle génération d'archivistes qui ont pris leur place en commune, dans les entreprises ou encore dans les hôpitaux. De plus, la création de la filière culturelle de la fonction publique territoriale en 1991 a offert un nouveau cadre d'emploi aux archivistes et a aussi marqué la position d'acteur de la culture de l'archiviste et de son service. En effet, ce dernier est souvent en lien avec les sociétés savantes locales, c'est un rédacteur d'articles ou d'ouvrages scientifiques, et l'initiateur d'expositions sur des faits locaux alors que la France connaît un regain d'intérêt pour l'histoire locale depuis les années 1970. Les Archives sont des lieux de

² *La Gazette des archives*, n° 145, 1989, numéro consacré entièrement aux archives scientifiques.

production et de conservation de l'histoire, d'une mémoire identitaire qu'une communauté veut partager ou laisser en héritage aux générations futures.

La seconde partie du XX^e siècle est aussi marquée par un renouvellement de l'architecture des édifices de conservation d'archives qui a concerné dans un premier temps les services nationaux d'archives à l'image du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau ouvert en 1969, et du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) construit entre 1986 et 1988. De nouvelles constructions ont vu le jour en termes de bâtiments pour les services départementaux d'archives afin de pouvoir satisfaire aux besoins de place pour conserver les archives, dont la production n'a cessé de croître depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et pour répondre aux normes de sécurité émises par la Direction des archives de France. Les archives municipales ont plus rarement eu la chance de s'installer dans un local neuf et ont dû se satisfaire de la réhabilitation d'un ancien bâtiment souvent industriel.

Pour les archives communales, quelques textes législatifs sont à pointer : *l'arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales* qui fournit un cadre de classement des archives, la *loi n° 70-1200 du 21 décembre 1970 relative aux archives communales* qui oblige les communes de moins de 2 000 habitants à déposer leurs archives centenaires auprès de leurs Archives départementales, la *loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 relative aux archives* qui offre une législation renouvelée sur les archives et sur les motifs d'intérêt public à les conserver, la *circulaire AD 83-1 du 8 mars 1983 sur le traitement des archives communales* qui instaure le classement continu en commune, le *Code général des collectivités territoriales* (1996) qui stipule que les archives sont une dépense obligatoire pour la collectivité (art. L2321-2, 2°), le *Code du patrimoine* qui réitère le fait que les communes et les communautés de communes sont propriétaires de leurs archives, et sont tenues d'en assurer la conservation et la mise en valeur (art. L212-6 et L212-6-1) et que les archives publiques ne peuvent être détruites sans autorisation préalable du directeur des Archives départementales (art. L214-1 à L214-10), enfin la *loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative à la communicabilité des archives* pour son volet sur la reconnaissance des services d'archives des intercommunalités.

1. Les Archives municipales en France

« Grenier », « arsenal », « dépôt », sont autant de termes qui ont été utilisés des décennies durant pour qualifier les lieux accueillant les archives et qui sont aujourd’hui tombés en désuétude pour leur préférer des termes proches de « lieux de la mémoire écrite³ ». À travers plusieurs ouvrages⁴, l’archiviste-paléographe Michel Duchein a décrit les évolutions administratives et architecturales des bâtiments avant les lois de décentralisation. Pour les Archives départementales, jusqu’aux années 1950, le bâtiment se trouvait souvent à proximité des préfectures (Ille-et-Vilaine, Morbihan), lieux d’une production écrite importante. Avant la mise en place d’un service technique pour instruire les dossiers, la Direction des archives de France n’avait pratiquement pas de pouvoir de décision sur l’élaboration des bâtiments. L’accroissement du lectorat dans les années 1970-1980, à travers un intérêt plus important pour la généalogie, a fourni un espace aux archives pour s’exposer et pour prendre une place dans l’histoire locale, identitaire d’un département, d’une commune.

L’instauration d’une législation plus astreignante au sujet de la conservation des archives dans la seconde partie du XX^e siècle a pu également jouer un rôle dans l’accroissement du nombre de services. Lors du premier congrès national des archivistes communaux les 18 et 19 mai 1983, Catherine Laurent, directrice du service d’archives de Saint-Malo, a affirmé que l’augmentation du nombre de services était dû à la politique menée par la Direction des archives de France, et à la loi du 3 janvier 1979, car elles ont contribué à sensibiliser les élus locaux à la conservation de leur patrimoine archivistique, en plus de la demande culturelle⁵. Ainsi, dans le discours inaugural de ce congrès, le directeur des Archives de France, Jean Favier, a rappelé que le « premier des archivistes d’une ville, c’est toujours le maire⁶ ».

L’organisation d’un service d’archives repose sur trois facteurs : un local, un budget et un personnel⁷.

³ HOTTIN, Christian, « L’architecture des bâtiments d’archives en France (1983-2003) : De la rationalisation à l’émancipation », *Actes de la treizième journée d’études franco-belge*, « Les bâtiments d’archives : réalités d’aujourd’hui » [Mouscron, Belgique, 17 juin 2003], p. 1.

⁴ Notamment : *Les bâtiments et équipements d’archives*, Paris, Conseil national des archives, 312 p., et *Les Bâtiments d’archives, construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1985, 256 p.

⁵ LAURENT, Catherine, « Les archives communales aujourd’hui », dans *L’archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux* [Grenoble, 18 et 19 mai 1983], Paris, Archives nationales, 1984, p. 9-18, p. 9.

⁶ FAVIER, Jean, « Discours inaugural », dans *L’archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux* [Grenoble, 18 et 19 mai 1983], Paris, Archives nationales, 1984, p. 5.

⁷ MESTAYER, Monique, « Le rôle de l’archiviste municipal », *La Gazette des archives*, n° 31, 1960, p. 175-182, p. 175.

1.1. L'organisation des archives en commune

1.1.1. Les services d'archives municipales

La Direction des archives de France a consacré pour la première fois quelques pages aux archives communales dans son rapport d'activité pour l'année 1976. Le nombre de services d'archives varie selon que les services ont fourni aux Archives de France un rapport annuel de leurs activités. Ce dernier fournit des informations sur le budget, le personnel, les bâtiments et équipements matériels, les accroissements des collections, le nombre de communications et la fréquentation du service ou les activités culturelles réalisées. En 1976, elles ont reçu 80 rapports, toutefois on recense 129 services distingués en première et deuxième catégorie, puis en une troisième catégorie répertoriant les communes avec un service non tenu par une personne ayant eu une formation en archivistique. Car, aux rapports d'activités des archivistes municipaux s'ajoutent les rapports des directeurs des services d'archives départementaux. Cela donne lieu à une liste-annuaire. Toutefois, les Archives de France reconnaissent que cette liste n'est sans doute pas complète car elle ne recense pas les archives municipales « non autonomes », c'est-à-dire, celles qui sont dépendantes d'une bibliothèque⁸. Il est aussi fait mention de l'application de la loi du 21 décembre 1970 qui prescrit le dépôt, aux Archives départementales, des archives anciennes des communes de moins de 2 000 habitants, loi mise en place après la constatation, au cours des années précédentes, des risques de pertes ou de destructions des archives de petites communes. Une enquête réalisée en janvier 1977 a montré que plus des trois quarts des communes concernées n'ont pas déposé leurs archives anciennes, et ce, par manque de place dans les services d'Archives départementales, par des réticences de maires ne voulant pas se dessaisir de leurs archives, par manque de temps et de personnels départementaux pour faire des visites, ou par un intérêt inégal des directeurs d'Archives départementales pour faire exécuter la loi.

En 1984, les départements qui comptaient le plus de services étaient le Val-de-Marne (20), la Seine-Saint-Denis (19) et le Nord (16). Sur les 242 services comptés cette année-ci, il semble que le total ait inclus quelques villes où les archives, bien que conservées correctement et accessibles, n'étaient pas tenues par une personne à temps complet. En 1984, suite à une circulaire adressée à toutes les villes de 20 000 habitants et plus, la Direction des archives de France a été en mesure de subventionner, au titre des emplois de développement culturel, une dizaine de nouveaux postes d'archivistes communaux⁹.

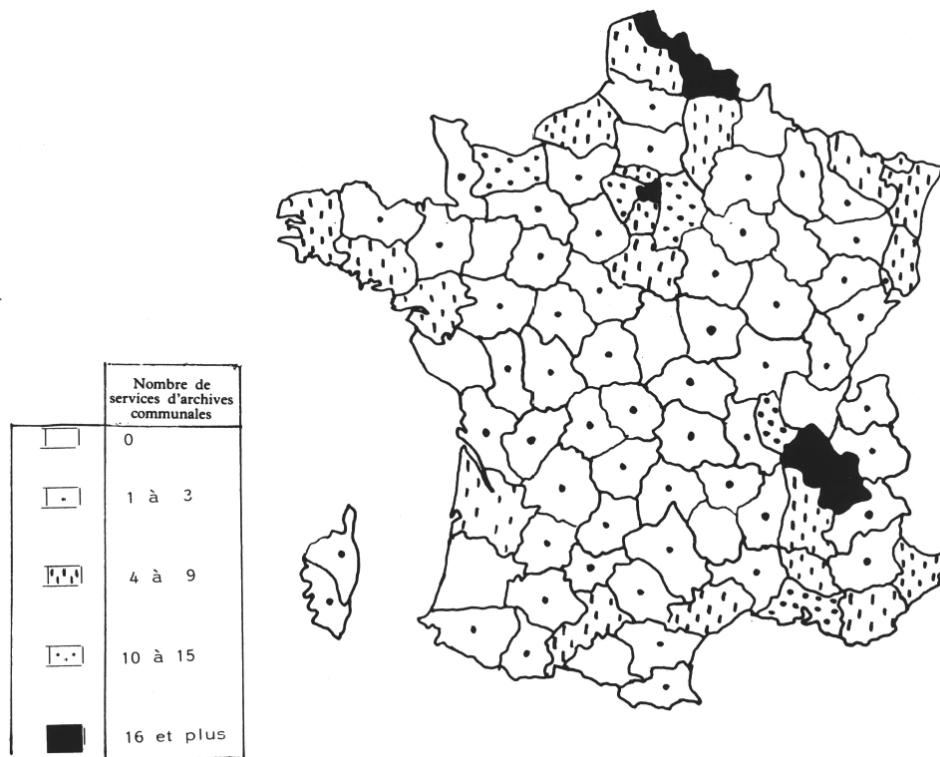
⁸ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1976, p. 155.

⁹ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1984, p. 73.

Nombre de services d'archives communales organisés par département en 1984



Nombre de services d'archives communales organisés par département en 1987



(source : EICHENLAUB, Jean-Luc, « De nouveaux services d'archives dans les villes », *La Gazette des archives*, n° 141, 1988, p. 140-144, p. 142.)

Le nombre de services d'archives en commune est monté très vite dans les années qui ont suivi. En 1987, seuls les départements de l'Ain, de l'Ardennes, de l'Ariège, du Cher, des Landes, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Mayenne et de la Vendée ne possédaient pas de services d'archives communales¹⁰. En 1988, 286 services d'archives communales ont répondu à la grille d'enquête statistique qui leur a été envoyée. Ce nombre ne signifie pas une baisse dans la création de services, il est le signe d'une augmentation du contrôle effectué par les directeurs de services départementaux d'archives qui a permis de mieux cerner et quantifier ces données que les années précédentes¹¹. Il a été recensé, en 1989, 310 services d'archives constitués. Une nette majorité de ceux-ci (176, soit 56,77 %) appartiennent au groupe des villes de 20 000 à 80 000 habitants et 91 (29,35 %) à celles inférieures à 20 000 habitants. Les services des grandes villes sont au nombre de 43, soit 13,87 % du total¹². C'est aussi le groupe des villes moyennes, de 20 000 à 100 000 habitants, qui a le plus augmenté en 1992. Cette année-ci, 352 services ont été répertoriés, mais c'est à relativiser car l'arrivée tardive de certains rapports n'a pas permis de prendre en compte l'ensemble des services. Les villes de plus de 100 000 habitants y était au nombre de 37 (35 en 1991) et l'on comptait 108 villes de moins de 20 000 habitants. L'accroissement du nombre de services d'archives communales en France s'est incontestablement poursuivi au-delà de la décennie 1980 mais il reste encore une ville de plus de 100 000 habitants sans service d'archives : Clermont-Ferrand¹³. Sur les 403 réponses qui ont été prises en compte en 1998, il y avait 35 communes de plus de 100 000 habitants, 52 communes de 50 000 à 100 000 habitants, 176 communes de 20 000 à 50 000 habitants, 133 communes de moins de 20 000 habitants et 7 groupements de communes¹⁴. Ce sont les petites et moyennes communes qui comptent le plus de services dans les rapports mentionnés précédemment. Le rapport annuel pour l'année 2007 dénombre 590 services, toutefois seulement 357 réponses au questionnaire ont été recensées. L'origine du nombre 590 n'est pas connue¹⁵. Il n'y a pas de rapport pour l'année 2008. Les années suivantes prennent en compte les services d'archives municipales et intercommunales, d'où un nombre de services en hausse puisque le rapport annuel pour l'année 2012¹⁶ en dénombre 669 (406 réponses), néanmoins ces deux entités ne sont pas distinguées l'une de l'autre. En 2016, seul le nombre de réponses est connu, 459. Par ailleurs, on note que le nombre de services mutualisés a augmenté. Dans le cadre de la coopération intercommunale :

¹⁰ EICHENLAUB, Jean-Luc, « De nouveaux services d'archives dans les villes », *La Gazette des archives*, n° 141, 1988, p. 140-144, p. 143.

¹¹ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1988, p. 1.

¹² DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1989, p. 1.

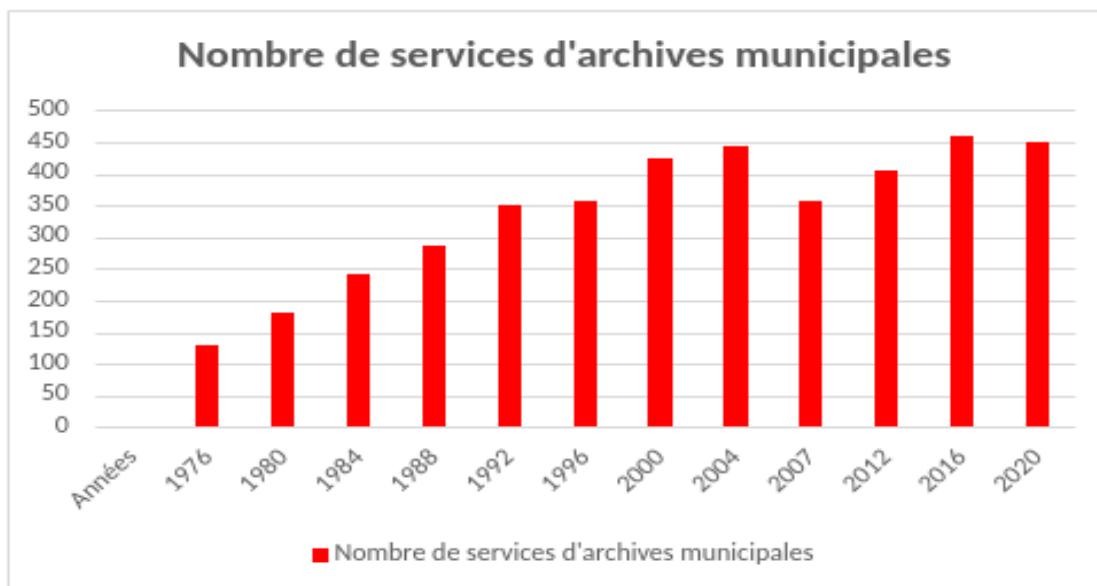
¹³ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1992, p. 5.

¹⁴ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 1998, p. 309.

¹⁵ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 2007, p. 10.

¹⁶ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 2012, p. 21.

un peu moins d'un quart des services (104) sont mutualisés, 52 ont pour périmètre les archives de l'intercommunalité et de la commune-siège, et 17 les archives de l'intercommunalité et de plusieurs des communes membres¹⁷. Cela témoigne de l'importance grandissante des intercommunalités dans les collectivités territoriales depuis les années 2000-2010, et de la prise en considération de leurs archives.



Liste non exhaustive des décomptes de services constitués¹⁸ : **129** en 1976, **147** en 1977, **179** en 1980, **242** en 1984, **234** en 1985 puis **219** en 1986, **254** en 1987, **286** en 1988, **310** en 1989, **292** en 1990, **329** en 1991, **352** en 1992, **333** en 1993, **373** en 1994, **386** en 1995, **357** en 1996, **374** en 1997, **403** en 1998, **339** en 1999, **426** en 2000, **450** en 2003, **445** en 2004, **357** en 2007 (mais 590 existaient selon le rapport), **406** en 2012 (mais 669 existaient selon le rapport), **459** en 2016, **493** en 2017, **450** en 2020.

¹⁷ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Rapport d'activité annuel*, 2016, p. 11.

¹⁸ Le nombre de services avancé correspond aux réponses données par les directeurs de services au questionnaire annuel de la Direction des archives de France. Cette liste n'est pas complète car, souvent, des services rendent leur rapport en retard et ne sont pas comptabilisés, ou ne rendent pas de rapport. Les baisses dans le nombre de services d'une année à une autre en sont le résultat et non pas le fait de la disparition de services. De plus, la DAF ne donne pas toujours les mêmes données, ainsi le nombre de services en 1996 est de 357 dans le rapport annuel pour cette année, tandis que le rapport de 2000 qui récapitule les données des années précédentes parle de 334 services.

1.1.2. Les personnels des Archives

Le *Manuel d'archivistique* édité par la Direction des archives de France pour la première fois en 1970, décrit les principales tâches de l'archiviste municipal comme étant le « rassemblement dans les locaux des archives des dossiers dispersés dans les différents bureaux, le tri et l'inventaire de ces documents, leur classement sur des rayons après cotations¹⁹ ».

L'arrêté du 23 janvier 1954 (modifié en 1968 et 1969) se rapportant aux archives des villes, a subdivisé les services et leur personnel en deux catégories afin de séparer les fonds d'archives de ceux des musées et bibliothèques avec lesquels ils étaient souvent confondus, et apporter des garanties de formation et de sécurité de l'emploi au personnel²⁰. La première catégorie concerne les villes possédant des fonds volumineux et historiquement anciens avec un fonds moderne qui s'accroît et qui nécessite un archiviste-paléographe²¹. La deuxième catégorie se rapporte aux villes moyennes avec des fonds suffisamment riches pour employer un fonctionnaire à plein temps. L'arrêté du 22 mai 1969 indique que les archivistes chargés d'un service de 1^e catégorie sont recrutés par concours sur titres ou par recrutement direct. Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'archiviste-paléographe. Ils sont choisis par une commission composée du maire, d'un inspecteur général des Archives et du directeur des Archives départementales. Les services de 2^e catégorie recrutent par concours sur titres ou sur épreuves, ou par un recrutement direct. La création d'un service de 2^e catégorie ne demande que l'approbation préfectorale après délibération favorable du conseil municipal et l'ouverture d'un budget²². Dans l'organigramme municipal, si les Archives sont classées en 1^e catégorie, elles forment un service autonome relevant du secrétariat général. En 1970, sur les villes de 10 000 à 30 000 habitants, 10 % emploient un agent à plein temps pour leurs archives, 30 % à temps partiel, pour beaucoup des bibliothécaires ou secrétaires de mairie, et dans 35 % des cas la situation est très mauvaise²³.

Dans les petites communes, en l'absence de personnel qualifié, c'est au secrétaire de mairie ou à un autre employé municipal de conserver les archives. Au mieux, les responsables qui n'ont qu'un diplôme de documentation ou de bibliothéconomie, doivent se former sur le tas et faire des stages dans des services d'archives constitués. Ce qui fait dire à Catherine Laurent :

¹⁹ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Manuel d'archivistique*, Paris, Archives nationales, 1970 (2^e édition, 1991), 805 p., p. 347.

²⁰ RUMEAU, Simone, « Le personnel des archives communales », *La Gazette des archives*, n° 70, 1970, p. 181-188, p. 181.

²¹ La clôture des séries modernes n'est adoptée qu'en 1979 avec la création de la série continue W. En archives communales, le passage à la série W n'est acté qu'en 1982.

²² RUMEAU, Simone, « Le personnel des archives communales », *Op. cit.*, p. 184.

²³ BAUDOT, Marcel, « Les archives des villes », *La Gazette des archives*, n° 70, 1970, p. 145-158, p. 148.

Trop souvent encore, on relègue aux Archives quelqu'un dont ne sait que faire ; la mutation aux Archives reste alors l'équivalent d'une mesure disciplinaire soit que l'on imagine très ennuyeux le travail qu'on y fait, soit que l'on pense que, de toute façon, ceux qui ne veulent rien faire y seront très bien.²⁴

Toutefois, il arrive aussi que la personne en charge de la bibliothèque municipale, ou le conservateur du musée, soit chargée des archives²⁵. Ce fut notamment le cas de Jean Foucher, archiviste de la Ville de Brest de 1942 à 1978, qui a commencé sa carrière comme aide-archiviste à la bibliothèque de Brest avant de prendre la tête du service des archives après la guerre, de passer comme archiviste de 2^e catégorie en 1969 puis en 1^e catégorie en 1974 sans diplôme de l'École de chartes²⁶.

Dans les années 1970-1980, le personnel des services est souvent uniquement composé de l'archiviste qui en a la charge, parfois d'un sous-archiviste ou d'un dactylographe, car l'état du personnel est lié à l'importance administrative et démographique de la ville. L'urbanisation accélérée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a participé à l'augmentation du nombre d'habitants des villes et de la masse écrite. À la suite d'une enquête sur les archivistes municipaux menée à la fin de l'année 1977, Monique Mestayer, alors archiviste de Douai, a fait état d'un personnel mal aidé et mal rémunéré ainsi que d'une disparité du niveau d'études, des conditions de recrutement et du statut des archivistes municipaux²⁷.

Outre ces personnels, la création des emplois-jeunes en 1997 a fourni une nouvelle manne pour les communes ne souhaitant pas engager un archiviste mais souhaitant classer et conserver leurs archives dans des conditions correctes.

Le rôle de l'archiviste est aussi de valoriser les archives qu'il conserve et de se faire connaître auprès des élus et des administrés, ce que Mme Laurent appelle le « rayonnement personnel²⁸ » de l'archiviste c'est-à-dire organiser des visites de la ville, rédiger des articles historiques dans le bulletin municipal ou des publications dans des revues spécialisées, participer aux travaux des sociétés savantes et possiblement s'associer avec les milieux

²⁴ LAURENT, Catherine, « Les archives communales aujourd'hui », dans *L'archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux [Grenoble, 18 et 19 mai 1983]*, Op. cit., p. 11.

²⁵ LAURENT, Catherine, « Les archives communales aujourd'hui », dans *L'archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux [Grenoble, 18 et 19 mai 1983]*, Op. cit., p. 10.

²⁶ PELLOIS, Nathan, *Les archivistes municipaux de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1970 : Jean Foucher (1918-1996), archiviste de la ville de Brest*, Angers, Université d'Angers, mémoire de master 1 Archives, sous la direction de Patrice Marcilloux, 2019, 69 p.

²⁷ MESTAYER, Monique, « Le personnel des Archives municipales », *La Gazette des archives*, n° 102, 1978, p. 155-165.

²⁸ LAURENT, Catherine, « Les archives communales aujourd'hui », dans *L'archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux [Grenoble, 18 et 19 mai 1983]*, Op. cit., p. 15.

universitaires. Ainsi, Paul Delsalle, archiviste de la Ville de Tourcoing en 1986, rapporte que dans le service qu'il a créé quatre ans auparavant, il a lancé une revue d'histoire locale, créé une société d'histoire, élaboré un bulletin trimestriel consacré aux archives municipales, donné des cours de paléographie, organisé des rencontres internationales sur l'histoire du textile et établi un répertoire biographique et archivistique des habitants célèbres de la ville²⁹. Les archivistes doivent participer au foisonnement culturel des Archives municipales et nouer des relations.

Le phénomène récent de l'instauration de nouveaux services d'archives peut être mis en relation avec l'arrivée des diplômés en archivistique de l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse³⁰ et du fait de moins faire appel à du personnel administratif peu volontaire comme citée précédemment par Mme Laurent. Les créations des formations de Mulhouse en 1976, de Lyon en 1978, de Toulouse en 1989, ou encore d'Angers en 1993, ont accompagné la démocratisation et la diversification des postes dans les services d'archives qui, avant les années 1970, n'étaient que peu occupés par les chartistes qui ont néanmoins commencés à se tourner vers l'histoire contemporaine après 1968³¹. Aussi, une enquête menée en 2009-2010 auprès des archivistes communaux et intercommunaux a laissé apparaître un corps professionnel plutôt jeune, avec une large majorité d'archivistes de moins de 40 ans (60 %), exerçant sur des territoires dont l'échelle a été redéfinie avec la multiplication des établissements publics de coopération intercommunale puisqu'un archiviste sur cinq travaille dans une intercommunalité, mais on dénote surtout une évolution nette dans le paysage professionnel car près de 86 % des sondés ont reçu une formation universitaire et notamment 58% une formation en archivistique spécialisée, alors que 4 % ont reçu une formation de l'École nationale des chartes³².

²⁹ DELSALLE, Paul, « Les activités culturelles des archives municipales », *La Gazette des archives*, n° 133, 1986, p. 143-156.

³⁰ JULIAT, Christine, « La première formation en archivistique à l'université de Haute-Alsace », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 43-47.

³¹ BEDAGUE, Jean-Charles, BUBENICEK, Michelle, PONCET, Olivier, *L'École nationale des chartes*, Paris, Gallimard, 2020, p. 115.

³² CAPOT Stéphane, « Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 11-18.

1.2. Les bâtiments et la place dans l'espace urbain

1.2.1. Des archives municipales longtemps délaissées

Une enquête de la Direction des archives de France de 1965 a fait le constat que dans une commune de moins de 5 000 habitants sur quatre les documents les plus importants (registres paroissiaux ou d'état civil, registres de délibération du conseil municipal, cadastres) ont été tous ou en partie perdus. Dans ces communes, une sur deux possèdent des archives qui sont en péril, ce qui concerne aussi deux communes sur trois de moins de 1 000 habitants³³.

Or, la période de prospérité économique qui a caractérisé les « Trente glorieuses » l'a aussi été dans la construction de bâtiments pour la conservation des archives. Entre 1948 et 1959, seize nouveaux bâtiments dédiés à la conservation des archives ont été érigés, dix-neuf réaménagés et six ont été pourvus d'extensions ou d'annexes. Entre 1965 et 1985, ce sont quarante-cinq bâtiments neufs qui ont vu le jour, dix qui ont connu des extensions et dix des annexes³⁴. Entre 1986 et 2001, vingt-six bâtiments neufs ont été fondés, onze ont été pourvu d'extensions, et deux d'annexes³⁵. Toutefois, ces chiffres concernent majoritairement des archives départementales. Du côté des archives municipales, un article d'Éliane Lochot fait état du peu de données disponibles³⁶. Néanmoins, elle qualifie la décennie 2000-2010 comme ayant été « glorieuse » de par l'engagement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans l'aménagement ou la construction de bâtiments pour la conservation des archives. Rappelons que le Code général des collectivités territoriales stipule à l'article L. 2321-2-2 pour les communes, et L. 212-6-1 pour les intercommunalités, que la conservation matérielle et la mise en valeur des archives leur incombe. Le développement de l'intercommunalité a pu faciliter la décision de réalisation de bâtiments dans des communes non pourvues jusqu'alors de construction en adéquation avec une bonne conservation des archives, de même que la multiplication des services d'archives municipales. L'édification d'une structure spécialisée est d'abord envisagée pour pallier au manque de place ou à son absence, elle permet de s'interroger sur place du service dans la cité, sa visibilité alors que les nombre d'usagers, qui s'était accru dans les années 1970, décroît depuis quelques années. Nonobstant, c'est un investissement peu visible pour une municipalité et qui dépend des intérêts de l'équipe municipale élue³⁷.

³³ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Manuel d'archivistique*, Op. cit., p. 353-354.

³⁴ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p.

³⁵ ERMISSÉ, Gérard, MARGUIN HAMON, Elsa, SAÏE BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives 1986-2003*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, p. 10.

³⁶ LOCHOT, Éliane, « La place du bâtiment d'archives communales ou intercommunales dans la cité (2000-2010) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 193-200, p. 193.

³⁷ *Ibid.*, p. 196.

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle s'est mis en place le modèle « Duchein » de bâtiment d'archives, du nom de l'archiviste-paléographe et chef du service technique à la direction des Archives de France Michel Duchein (1926-2021), à savoir d'une préoccupation pour un modèle de bâtiment ouvert, dynamique, attrayant. Un bâtiment fonctionnel est indispensable au bon fonctionnement d'un service, toutefois les fonds sont souvent dispersés et le local, un coin de bureau ou de bibliothèque, sans grands espaces de stockage. Le premier rôle d'un service d'archives est un rôle pratique, il doit faciliter la gestion quotidienne de l'administration. Il doit aussi conserver le patrimoine historique de sa ville. Les Archives sont un lieu de mémoire, de recherche et d'animation culturelle.

1.2.2. Un bâtiment symbole

Les archives nationales, départementales et communales ne sont pas seulement un lieu de conservation et de consultation, ce sont des espaces culturels, des lieux d'expositions et de conférences. La prise en compte de ces activités a un impact sur la conception des bâtiments notamment pour l'accueil du public. Ils doivent « à la fois affirmer esthétiquement leur spécificité et offrir au public l'image d'un univers familier et accueillant, tout en répondant au mieux aux fonctions et aux missions qui leur sont assignées³⁸ ». Tout en protégeant les archives, ils doivent s'ouvrir et faciliter l'accès et la visibilité des documents. Les bâtiments ne sont plus de simples dépôts, ce sont des « maisons de la mémoire³⁹ ».

Longtemps, les archives municipales ont été intégrées aux hôtels de ville mais elles ont été délogeées progressivement pour laisser place à l'administration. Cet éloignement physique avec l'administration a conduit à l'intégration des bâtiments d'archives dans des politiques de restructurations urbaines ou patrimoniales et une opportunité en termes de reconnaissance et de visibilité de la part des élus et du public⁴⁰. L'élaboration d'un bâtiment rentre souvent dans le 1 % artistique, l'obligation de décoration des constructions publiques⁴¹. Cela a abouti à des réhabilitations de bâtiments symboliques dans le patrimoine industriel d'une ville ou d'une région à l'image du Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération / Archives de Dunkerque logé dans une ancienne halle aux sucres sur le port, d'une halle aux farines à Bordeaux, de l'hôtel de la Compagnie des Indes à Lorient, de la Fabrique des Savoirs qui accueille les

³⁸ ERMISSE, Gérard, MARGUIN HAMON, Elsa, SAÏE BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives 1986-2003*, *Op. cit.*, p. 7.

³⁹ ERMISSE, Gérard, MARGUIN HAMON, Elsa, SAÏE BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives 1986-2003*, *Op. cit.*, p. 11.

⁴⁰ LOCHOT, Éliane, « La place du bâtiment d'archives communales ou intercommunales dans la cité (2000-2010) », *Op. cit.*, p. 196.

⁴¹ Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

archives d'Elbeuf et qui est une ancienne usine de textile, des archives de l'agglomération de Pau dans l'ancienne usine des tramways depuis 2009⁴², des Archives municipales de Toulouse dans un ancien réservoir d'eau de Périole aménagé entre 1994 et 1995, des Archives municipales de Fougères dans l'ancienne usine de chaussures Réhault depuis 2008, encore des Archives municipales de Marseille dans une manufacture des tabacs issue d'un réaménagement d'une friche industrielle au début des années 2000. Souvent, quand la construction d'un nouveau bâtiment ou qu'un réaménagement n'est pas possible, les archives municipales sont fondues dans le bâtiment de la bibliothèque ou médiathèque pouvant certes fournir des espaces de conservation, mais qui ne permet pas aux archives de s'affirmer institutionnellement et d'être identifiables au sein de la commune.

Les recommandations émises par les Archives de France répondent à des problématiques universelles : la hauteur ou la profondeur des rayonnages, la largeur des allées, la longueur des épis, la résistance des planchers. Elles ont évolué tout au long des XX^e et XXI^e siècles⁴³. Les demandes de conditions thermo-hygrométriques et de sécurité ont pu aussi résulter au choix de réaménager des banques comme cela a été le cas à Sélestat dans le Bas-Rhin et à Redon en Ille-et-Vilaine. Dans tous les cas, comme le rappelle Éliane Lochot, « qu'il soit situé au cœur de la cité ou dans un quartier périphérique, le bâtiment d'archives apparaît tout d'abord comme l'ancien bâtiment X...⁴⁴ ».

⁴² JOULIA, Romain, « Archives et intercommunalité (2006-2012) : de l'ombre à la lumière », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 65-81, p. 79.

⁴³ Les textes en vigueur sur les bâtiments d'archives sont disponibles en ligne sur le site de France Archives : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/38008>.

⁴⁴ LOCHOT, Éliane, « La place du bâtiment d'archives communales ou intercommunales dans la cité (2000-2010) », *Op. cit.*, p. 198.

2. Histoire locale et généalogie : le renouveau de l'intérêt prêté aux archives dans la constitution des services

« Une fièvre d'histoire⁴⁵ », « un engouement⁴⁶ », ont marqué la seconde moitié du XX^e siècle de par le regain d'intérêt pour l'histoire et le passé, d'une quête de la mémoire locale, de traditions, d'ancêtres. C'est une mise en histoire de lieux, de récits personnels par les institutions étatiques et par les particuliers. L'histoire locale est devenue une pratique sociale et culturelle mais ne correspond pas forcément au souci de scientificité. Son essor est intervenu dans un moment de dispersion des populations sur le territoire suite à l'exode rural puis à la décentralisation qui a favorisé les relations descendantes, du national au local⁴⁷. Ainsi, en 1987 naissent les Rencontres d'histoire locale. D'une activité mineure et marginalisée, elle a gagné ses lettres de noblesse dans les milieux académiques notamment après la parution de *Montaillou, village occitan* d'Emmanuel Le Roy Ladurie en 1975, un ouvrage qui permet de saisir le quotidien d'une collectivité rurale entre 1294 et 1324. Elle s'est aussi accompagnée de revues spécialisées à l'instar de *L'Histoire* en 1978 ou, en Bretagne, d'*ArMen* en 1986 et, plus récemment, la revue en ligne *En Envor*. L'histoire est devenue un enjeu culturel, économique et politique.

L'histoire locale est au cœur de l'activité des sociétés savantes. Ces sociétés ont connu une légitimité tardive dans une période de massification universitaire en termes du nombre d'étudiants et de travaux scientifiques reconnaissant le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire intellectuelle de la France⁴⁸. L'érudition locale a utilisé le passé et son récit comme ressource dans les processus de construction des identités individuelles et collectives et a ouvert la recherche vers des espaces - la communes, le pays, la région - qui ont longtemps été dévalorisés⁴⁹. Outre l'écrit, cette « théâtralisation du passé⁵⁰ » peut se doubler de l'ouverture de maisons d'écrivain, de musées, écomusées ou par l'organisation de fêtes médiévales.

⁴⁵ BENSA, Alban, « Fièvre d'histoire dans la France contemporaine », dans BENSA, Alban (dir.), FABRE, Daniel (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 298 p., p. 1-12.

⁴⁶ CARTERON, Benoît, *L'engouement associatif pour l'histoire locale. Le cas du Maine-et-Loire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 126 p.

⁴⁷ FABRE, Daniel, « L'histoire a changé de lieux », dans BENSA, Alban (dir.), FABRE, Daniel (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, Op. cit., p. 13-41, p. 21.

⁴⁸ Nous pouvons ainsi citer les travaux de Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition : Les sociétés savantes, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, 270 p., *Les Sociétés savantes*, Paris, Aubier Montaigne, 1999.

⁴⁹ L'ESTOILE, Benoît de, « Le goût du passé. Érudition locale et appropriation du territoire », *Terrain*, n° 97, 2001, p. 123-138, p. 123.

⁵⁰ BENSA, Alban, « Fièvre d'histoire dans la France contemporaine », dans BENSA, Alban (dir.), FABRE, Daniel (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, Op. cit., p. 3.

2.1. Le développement de l'histoire locale

2.1.1. La réhabilitation des sociétés savantes

Les sociétés savantes sont des « associations de nature littéraire, scientifique ou artistique qui donnent lieu à une production intellectuelle tangible », organisatrices de conférences ou de visites à caractère culturel⁵¹. Apparues dans la première moitié du XIX^e siècle, elles sont les héritières des Académies de l'Ancien régime supprimées en 1793⁵². Organisées autour d'hommes, c'est une sociabilité culturelle avec un objectif intellectuel commun qui au départ se composait d'une petite élite privilégiée avec une majorité de bourgeois mais qui s'est ouverte progressivement aux instituteurs et prêtres tout en restant un cercle restreint d'érudits locaux. Délimitées géographiquement, ces sociétés sont enracinées dans un terroir et ont une volonté d'individualité afin de faire valoir une spécificité locale, un passé glorieux pouvant entraîner un risque d'isolement intellectuel et plus récemment de régionalisme. Elles connurent un âge d'or à la fin du XIX^e siècle avant de décliner à la fin des années 1930 avec les crises économiques qui réduisirent le nombre de membres et les possibilités de parutions, ainsi que par des pertes des temps libres qui rendit difficile la conjugaison d'une activité professionnelle et savante⁵³. Cet affaiblissement des sociétés savantes a encouragé leur isolement et leur déconsidération de la part des milieux universitaires qui qualifiaient ces érudits locaux de vulgarisateurs de l'histoire et réduisaient leurs travaux à ceux d'amateurs. Les sociétés savantes sont encore, à l'orée des années 1960, un repoussoir culturel. Elles ne reprennent une place dans le paysage intellectuel qu'avec le regain d'intérêt pour l'histoire locale. Elles renvoie maintenant à une proximité spatiale et sociale, une « rencontre entre des autodidactes et des chercheurs patentés⁵⁴ ». Le siège des sociétés d'histoire se trouve souvent à proximité d'un service d'archives sinon dans ses locaux. Les archivistes à la tête d'un service y sont souvent nommés présidents, vice-présidents, secrétaires ou membres d'honneur, leur permettant ainsi de s'intégrer dans un réseau local. En 1960, un archiviste départemental prenait part à l'administration de deux sociétés savantes en moyenne et s'intéressait aux autres lieux d'érudition⁵⁵. Les archivistes favorisent l'activité de ces sociétés, dont ils sont « les animateurs et défenseurs naturels⁵⁶ ».

⁵¹ WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS Éditions, 2001, 658 p., art. « Sociétés savantes », par Loïc Vadelorge, p. 564-566.

⁵² CHARLINE, Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1998, 479 p., p. 39.

⁵³ *Ibid.*, p. 400.

⁵⁴ L'ESTOILE, Benoît de, « Le goût du passé. Érudition locale et appropriation du territoire », *Op. cit.*, p. 134.

⁵⁵ QUÉGUINER, Jean, « L'archiviste et les sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n° 29, 1960, p. 63-68.

⁵⁶ DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Manuel d'archivistique*, Paris, Archives nationales, *Op. cit.*, p. 629.

2.1.2. L'*histoire locale* : le loisir des « historiens du dimanche^{57 »}

Le terme amateur, *amatore*, dans son sens originel n'est pas péjoratif, il renvoie à une passion pour une activité⁵⁸. Toutefois dans le domaine des pratiques savantes, le terme a été stigmatisé car il a été construit dans la disqualification par les universitaires qui se revendiquaient comme professionnels. Il renvoyait au soupçon d'amateurisme de ces auteurs plus ou moins autodidactes dans leur érudition.

L'investissement dans le passé peut être vu comme une marque de statut social car ce n'est pas seulement un passe-temps pour ses adeptes, cela peut être une voie d'accès à une forme de respectabilité. C'est une activité solitaire dans la recherche mais aussi sociale car elle monopolise un réseau. Dans *L'*histoire communale* (esquisse d'un plan de travail)*, l'archiviste-paléographe Jacques Levron décrit ainsi la quête d'archives en commune :

Quand, pour la première fois, vous pénétrez dans une mairie rurale, vous ne manquez pas de remarquer dans un placard, ou à l'intérieur d'une vieille armoire, ou encore sur quelques rayons, un amas peu séduisant de volumes plus ou moins reliés en grand nombre ; des registres, dont certains paraissent vêtus de parchemin ; quelques cartons - assez délabrées généralement - laissant, par leurs fentes béantes, voir des liasses poussiéreuses. Et le secrétaire - qui soigne attentivement les dossiers dont il a usage constant - vous dira, si vous l'interrogez : « Ça, ce sont les vieilles archives de la commune ; on ne regarde jamais là-dedans ! »⁵⁹

L'ouvrage, publié pour la première fois en 1945 et pour la quatrième fois en 1970, a connu un succès et fut à l'initiative d'autres guides ultérieurement⁶⁰ montrant ainsi la prise en compte de l'accroissement de demandes de recherches dans les archives. Il se veut comme un guide pour ceux, érudits ou non, qui voudraient savoir quelles sont les sources que nous pouvons trouver dans les archives communales, départementales et nationales, et ce qu'elles peuvent nous apprendre, les obstacles que l'on peut rencontrer. À la fin de son travail, Jacques Levron envisage l'étude de l'évolution d'un village de 1900 à 1970. Il fait à ce sujet quelques recommandations : contrôler rigoureusement les faits, noter l'âge des témoins, diviser le travail en périodes. Les monographies, préexistantes aux années 1970, sont un genre littéraire dont se servent ceux qui font l'*histoire d'un village, d'une communauté ou d'une famille* afin

⁵⁷ ARIÈS, Philippe, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1990, 224 p.

⁵⁸ L'ESTOILE, Benoît de, « Le goût du passé. Érudition locale et appropriation du territoire », *Op. cit.*, p. 124.

⁵⁹ LEVRON, Jacques, *L'*histoire communale* (esquisse d'un plan de travail)*, Paris, Gamma, 1972, p. 13.

⁶⁰ À l'image de : CROIX, Alain (dir.), GUYVARC'H, Didier (dir.), *Guide de l'*histoire locale*. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, 352 p.

de répondre aux besoins de mémoire des habitants, de leur histoire et identité singulière. Elles n'étaient souvent valorisées que par les instituteurs, fréquemment à leur origine, et restaient assez généralistes de même que les fêtes de village qui pouvaient découler de cet intérêt pour l'histoire locale et qui n'étaient souvent qu'une juxtaposition d'une série de tableaux quand des spectacles étaient organisés. C'est aussi à cette époque qu'ont commencé à émerger les écomusées, ces musées de territoires, qui mettent en scène la mémoire des lieux et des habitants. Car, faire l'histoire d'une localité peut être une affirmation d'une identité, la démonstration d'un attachement, d'une appartenance locale⁶¹. Dans un contexte de recomposition des territoires et des communautés qui s'y rattachent, cette histoire « ressuscite moins le passé qu'elle ne tente de susciter un présent de la communauté locale⁶² ».

Du côté universitaire, le glissement historiographique des années 1970 vers l'histoire locale et culturelle, a amené les chercheurs à se focaliser sur des thèmes « limités dans le temps et l'espace⁶³ » avec, au cours de cette décennie, la parution de la collection « Histoire des villes » et « Histoire des provinces » aux éditions Privat qui concernaient toutes les périodes et tous les territoires. Ces mêmes territoires gagnent aussi en importance et en reconnaissance dans l'historiographie avec la publication entre 1984 et 1992 de *Les lieux de mémoire* par l'historien Pierre Nora. L'intérêt des professionnels de l'histoire pour le local ne date des années 1970 mais il s'y est renforcé.

2.2. La généalogie

La généalogie a longtemps été l'apanage de l'aristocratie afin de reconnaître l'ancienneté d'une lignée et la légitimer par des ancêtres nobles ou royaux, et de la haute bourgeoisie désireuse de s'agréger à la noblesse, ou d'érudits de province. Cependant, la pratique s'est démocratisée depuis le milieu du XX^e siècle avec le désir de trouver ses racines en temps de recompositions locales et de mobilités géographiques. Cette passion généalogique présente toutes les caractéristiques d'une « épidémie » pour reprendre l'expression de l'ethnologue Sylvie Sagnès⁶⁴ voire d'un « sport national » pour l'historien

⁶¹ *Ibid.*, p. 129.

⁶² SAGNES, Sylvie, « Le passé des historiens locaux », *Ethnologies comparées*, n° 4, 2002, p. 20.

⁶³ VADELORGE, Loïc, « Les affres de l'histoire locale 1970-2000 », dans CRIVELLO, Maryline, GARCIA, Patrick, OFFENSTADT, Nicolas, *Concurrence des passées. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 37-47, p. 38.

⁶⁴ SAGNES, Sylvie, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 125-146, p. 125.

André Burguière⁶⁵. La fédération des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie, qui a été fondée en 1968 autour de 300 personnes, a réunit en 1978 une cinquantaine d'associations et quelque 8 000 adhérents, en 1988, 120 associations et 20 000 adhérents, un nombre d'adhérents qui est monté à 31 000 en 1994.

Cette fièvre a touché toutes les couches de la société mais plus particulièrement les couches urbaines. Ainsi, le cercle généalogique des P.T.T. fondé en 1979, étudié par Martine Segalen et Claude Michelat⁶⁶, a regroupé un millier de membres notamment des fonctionnaires en quête de racines paysannes dans un contexte d'exode rural et de déracinement. Une généalogie buissonnière s'engage pour comprendre les successions de noms inconnus sur des feuilles jaunies, d'actes de naissance, de mariage et de décès. C'est un travail de copiste, un travail qui peut se faire que sur un seul texte recopié de génération en génération sans questionner la source. Ce copier/coller fait disparaître l'auteur et l'archive⁶⁷.

Ce travail a pour but de permettre la rencontre de l'ancêtre car les noms sont principalement utilisés comme repères pour reconstituer le récit autobiographique de la famille.

En effet, au fil de cette enquête de l'ancêtre, de la joie de l'avoir débusqué, de cette occasion unique de le côtoyer, de toucher ses traces scripturales, se dégage un comportement singulier qui vise à une sorte d'incorporation de ses origines. À l'inverse, la découverte de ses collatéraux fait prendre conscience de l'existence d'une histoire commune, de l'importance de la transmettre et de s'inscrire dans le groupe.⁶⁸

Le récit généalogique utilise la mémoire pour nourrir un imaginaire et un mythe familial⁶⁹.

Ces « archivistes amateurs⁷⁰ » ou « généalogistes des champs⁷¹ » s'interrogent sur le vécu de leurs ancêtres pour mieux prouver une installation ancienne de leur famille dans une communauté et permet une insertion personnelle dans un réseau de parentèle actuel provoquant un « sentiment d'autochtonie⁷² ». Ce jeu de piste résulte, pour les plus engagés

⁶⁵ BURGUIÈRE, André, « La généalogie », dans NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Tome III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 19-51, p. 20.

⁶⁶ SÉGALEN, Martine, MICHELAT, Claude, « L'amour de la généalogie », dans SEGALEN, Martine (dir.), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS, 1991, p. 193-208, p. 196.

⁶⁷ SAGNES, Sylvie, « De l'archive à l'histoire : aller-retour », dans BENSA, Alban (dir.), FABRE, Daniel (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, *Op. cit.*, p. 71-86, p. 82.

⁶⁸ MAURER, Sylvie, MÉCHIN, Colette, « Histoire locale et généalogies : les deux mémoires », dans FABRE, Daniel, *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 377-393, p. 390.

⁶⁹ BURGUIÈRE, André, « La généalogie », dans NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Tome III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, *Op. cit.* p. 22.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 391.

⁷¹ SAGNES, Sylvie, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Op. cit.*, p. 126.

⁷² SAGNES, Sylvie, « Cultiver ses racines. Mémoires généalogiques et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, n° 24, 2004, p. 31-40.

généalogistes, en un projet d'écriture de l'histoire familiale pour ceux qui en font une quête privée, ou à faire revivre une communauté idéale pour les plus ambitieux.

L'appétence pour la généalogie s'est conjuguée avec le succès des livres d'histoire. À l'image des guides d'histoire locale, des guides pour se repérer dans les archives ont vu le jour. En 1981, l'inspecteur général des Archives, Gildas Bernard (1925-2001), a publié le *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, à la demande de Jean Favier, pour venir en aide aux adeptes de généalogie, et qui est devenu une référence.

L'effet de cette croissance de passionnés de généalogie a concerné les services d'archives par une augmentation significative du nombre de lecteurs et leur prise en compte, notamment dans les années 1980, dans l'instauration de salle de lecture plus vaste pour accueillir le public puis de salle de microfilmage⁷³.

⁷³ ERMISSE, Gérard, MARGUIN HAMON, Elsa, SAÏE BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives 1986-2003*, *Op. cit.*, p. 6.

3. Pourquoi constituer et développer des services d'archives ?

Dans les années 1970 se développe en France le courant américain de la « Business History », un courant permettant une meilleure connaissance des causes de la croissance, de l'expansion d'une entreprise, de ses crises, possiblement de sa disparition. Dans un contexte de déclin de certaines activités minières, textiles ou sidérurgiques, de fermetures d'usines ou de fusion, l'histoire des entreprises permet une compréhension nouvelle sur les systèmes sociaux⁷⁴. Les entreprises se révèlent comme des lieux de mémoire couverts par des monographies dans un écho aux monographies de village et d'histoire locale. L'aspect historique a pu être mis en avant dans la constitution des services mais il ne s'est que peu maintenu dans le temps à l'inverse des nécessités de gestion et de conseil⁷⁵.

La mutualisation est la « mise en commun, temporaire ou pérenne, de ressources humaines, techniques, patrimoniales ou financières⁷⁶ ». C'est une notion de partage et de coopération intervenant dans l'organisation du territoire afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services tout en réalisant des économies notamment de personnel. La mutualisation peut concerner des achats, des matériaux et du personnel, et lors de la création d'une intercommunalité, de transfert de compétences. Elle peut être considérée comme « un pivot opportun et commode pour une gestion des archives de proximité, à l'échelle infra-départementale⁷⁷ ». Elle intervient dans un contexte d'une nouvelle organisation des archives en France après les lois de décentralisation de 1982-1983 qui ont donné aux collectivités territoriales - régions, départements, communes - de nouvelles missions, missions relevant pour les archives de la loi du 3 janvier 1979 à savoir conserver, classer, communiquer les documents qu'elles ont créés ou qui leur sont versés par les services déconcentrés de l'État. Depuis 1986, les archives territoriales ne sont plus gérées directement par la Direction des archives de France mais placées sous son contrôle scientifique et technique.

⁷⁴ DARTEVELLE, Raymond, « Évolution de la recherche en histoire économique en France entre 1973 et 1993 », dans DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives du monde du travail. Actes du XXXIII^e congrès des archivistes français [Roubaix, 5-7 octobre 1993]*, Paris, Archives nationales, 1995, p. 31-49, p. 35.

⁷⁵ HILDESHEIMER, Françoise, « La place de l'État ou vingt ans après... », dans DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives du monde du travail. Actes du XXXIII^e congrès des archivistes français [Roubaix, 5-7 octobre 1993]*, Op. cit., p. 9-17, p. 14.

⁷⁶ DEVENDEVILLE, Cyrille, « Les aspects généraux de la mutualisation », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 33-40, p. 34.

⁷⁷ JOULIA, Romain, « Archives et intercommunalité (2006-2012) : de l'ombre à la lumière », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 81.

3.1. Pour conserver une mémoire : l'exemple des services d'archives dans les entreprises

3.1.1. Une volonté première de conserver les archives historiques

Le grand développement des services d'archives d'entreprise en France date des années 1990, toutefois les entreprises n'ont pas attendu les archivistes pour s'occuper de leurs archives⁷⁸. Prenons le cas des archives bancaires⁷⁹. En 1809, la Banque de France nomme un archiviste placé sous la direction du directeur. Des solutions temporaires de conservation ont, dans un premier temps, été mises en place avec des archives préservées dans le siège ou dans des locaux indépendants situés non loin des bureaux. Le Crédit Lyonnais est le premier établissement financier à faire construire un bâtiment spécifiquement dédié à ses archives à la fin des années 1870. S'ensuivent la Société générale en 1896 et la Banque de France en 1914. Les premières actions de l'État en direction des archives d'entreprises datent des années 1925-1930 avec le souci principal de préserver les archives historiques⁸⁰. Cette politique de conservation axée vers la valeur historique des archives persista dans les années d'après-guerre alors que les archives des établissements publics et sociétés nationalisées après 1945 font leur entrée dans les dépôts d'archives nationaux. Les nationalisations de 1982 ont fait entrer les archives d'entreprises conservées dans le champ d'application de la loi sur les archives promulguées en 1979. En 1983, le gouvernement a décidé de programmer la création de cinq ou six centres régionaux d'archives du monde du travail, toutefois un seul n'a été aménagé à Roubaix dans l'ancienne filature Motte-Bossut et inauguré en 1993. Les Archives nationales du monde du travail (ANMT) constituent un lieu de dernier recours pour conserver les archives historiques d'entreprises qui n'en ont pas les moyens ou l'envie. En 2001, la création de l'association « Patrimoine et mémoire d'entreprises », a visé à encourager une démarche patrimoniale et archivistique dans les entreprises.

⁷⁸ ZUBER, Henri, « Les archives d'entreprise en France : bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 43-51, p. 43.

⁷⁹ CHAZELLE, Marie-Hélène, « Conserver les archives bancaires : le cas des sociétés de crédit, d'une banque d'affaires et de la Banque de France (1875-1935) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 19-31.

⁸⁰ ZUBER, Henri, NOUGARET, Roger, « Les archives d'entreprises en France », *La Gazette des archives*, n° 204, 2006, p. 171-187, p. 172.

3.1.2. Les service d'archives d'entreprises depuis les années 1970 : les archives comme patrimoine et comme preuve

En 1974, l'entreprise de verrerie Saint-Gobain fondée en 1665, fusionnée depuis 1970 avec l'entreprise Pont-à-Mousson fondée en 1856 et centrée sur la fonte, créée le premier service d'archives d'entreprise dirigé par un professionnel, l'archiviste-paléographe Maurice Hamon⁸¹, soit un an après le premier congrès des Archives de France sur les archives d'entreprises. Néanmoins, la multiplication des services d'archives d'entreprises n'est intervenue que dans les années 1990. Elle est le résultat d'une nécessité juridique, judiciaire et morale dans un contexte de demandes sociales de réparations de spoliations antisémites au cours de la Seconde Guerre mondiale suite aux procès Touvier (1993) et Papon (1997-1998), ainsi que du discours du « Vel d'Hiv » (16 juillet 1995) du président Jacques Chirac et de la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans les déportations de Juifs incitant à un nouveau travail de mémoire⁸². La mission Mattéoli lancée en 1997, a étudié la question des spoliations sous l'Occupation et a fait des propositions sur l'indemnisation. Les archives se sont retrouvées au centre du processus de réparation notamment celles du secteur bancaire. Les besoins des banques et assurances de retracer l'histoire des comptes et polices d'assurances, de découvrir les mécanismes de spoliation, et de pouvoir restituer ce qui est dû, ont incité les établissements bancaires dépourvus de services d'archives à en créer notamment BNP Paribas en 1990, le Crédit Lyonnais et le Crédit Agricole en 1991 ou encore HSBC France.

Un archivage maîtrisé est gage de fiabilité et de pérennité des informations, cela peut améliorer l'efficacité d'une entreprise et lui donner un avantage concurrentiel. Henri Zuber distingue quatre objectifs à la conservation : une fonction de preuve, une « mémorisation opérationnelle » c'est-à-dire garder des traces de références en vue d'une nouvelle action, une fonction de compréhension et de positionnement, enfin une fonction patrimoniale afin de questionner l'identité d'une entreprise et son évolution⁸³. L'envie de bâtir une mémoire de l'entreprise a abouti à la création du service de France Télévision entre 1999 et 2000 qui n'était, initialement, qu'une mission créée en 1997 pour trier les archives de France 3 lors du déménagement de la Maison de la Radio⁸⁴. Les usages n'y sont toutefois pas principalement

⁸¹ HAMON, Maurice, « Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et les archives », *La Gazette des archives*, n° 106, 1979, p. 176-190.

⁸² NOUGARET, Roger, « Les demandes sociales. Cas des archives bancaires et des spoliations », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 191-199.

⁸³ ZUBER, Henri, « Les archives d'entreprise en France : bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, *Op.cit.*, p. 44.

⁸⁴ COHEN, Évelyne, GOETSCHEL, Pascal, « Le service des archives de France Télévisions : entre logique d'entreprise et vocation patrimoniale », *Sociétés & Représentations*, n° 39, 2015, p. 165-176.

tournés vers l'histoire, le caractère patrimonial n'étant que peu pris en compte par les professionnels. Henri Zuber affirme que dans la plupart des cas, « les dirigeants d'entreprises n'agissent qu'en fonction des évènements qui s'imposent à eux (fusion, acquisition, voire liquidation) ou en fonction de déménagements ou de réorganisations⁸⁵ ». Dans ce sens, Maurice Hamon, archiviste puis directeur des relations générales de la Compagnie Saint-Gobain, appuie l'idée que les entreprises privilégient les données à court terme et sont plus tournés vers l'avenir que vers le passé⁸⁶.

3.2. Pour répondre aux nécessités d'espaces, de locaux et de personnels : la mutualisation

3.2.1. La réglementation sur la mutualisation des services territoriaux et les évolutions territoriales

L'État, depuis les lois de décentralisation, a cherché à rééquilibrer les pouvoirs et à renforcer les modes de coopération au niveau local⁸⁷. La mutualisation intervient en lien avec les restructurations communales et intercommunales. Les groupements de communes ont pris leur essor dans les années 1990 et se sont présentés sous différentes formes : syndicat de communes, syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM), district, communauté urbaine, communauté de communes, communauté d'agglomération. Cette extension se reflète dans le Code général des collectivités territoriales qui prévoit à l'article 5111-1-1 un dispositif de mutualisation dans un cadre contractualisé, entre les départements, les régions, leurs établissements publics, leurs groupements et leurs syndicats mixtes. Or, en 1997, le service technique de la Direction des archives de France ne dénombre que treize services d'archives intercommunaux⁸⁸. La loi Chevènement du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a admis la mise à disposition des biens, équipements et services au sein de formes de coopération avec fiscalité propre et compétences identifiées.

Si la mutualisation existe dans les faits, parfois depuis de nombreuses décennies, il faut attendre la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pour

⁸⁵ ZUBER, Henri, « Les archives d'entreprise en France : bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, *Op.cit.*, p. 46.

⁸⁶ HAMON, Maurice, « Les archives de l'entreprise : actif matériel et gisement de ressources », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 17-27.

⁸⁷ GALLAND, Bruno, VERRY, Élisabeth, « Les archivistes au défi des réformes territoriales », *La Gazette des archives*, n° 247, 2017, p. 65-80, p. 70.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 71.

qu'une base juridique claire lui soit donnée. Cette loi rend possible la mutualisation mais uniquement pour les communautés urbaines et justifie le recours à une telle organisation par l'existence de services « économiquement et fonctionnellement nécessaires à la mise en œuvre conjointe des compétences ». La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a étendu le domaine d'intervention des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en permettant à ceux qui ont une fiscalité propre d'assumer, au nom et pour le compte des départements et des régions, certaines de leurs compétences. La loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008, promulguée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, a donné un cadre juridique à l'existence de services intercommunaux d'archives et ouvert la possibilité de mutualisation entre communes d'un même groupement pour la conservation des archives. En effet, elle reconnaît désormais aux EPCI la propriété de leurs archives et leurs responsabilités dans leur conservation, leur communication et leur mise en valeur. Désormais, un groupement de collectivités territoriales a la possibilité soit de : créer un service d'archives pour gérer les archives qu'il produit ; confier la conservation de ses archives, par convention à une des communes membres déjà pourvue d'un service pour accueillir les archives de l'intercommunalité ; les déposer aux Archives départementales compétentes⁸⁹.

Les recompositions territoriales des années 2010 ont été décisives dans l'accélération des mutualisations en lien avec les archives⁹⁰. La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a ouvert les modalités de mutualisation en instaurant la possibilité de créer des services communs. Elle a aussi substitué au régime antérieur de fusion de communes une procédure rénovée de regroupement de ces entités aboutissant à la création de « communes nouvelles ». Un premier mouvement de fusion avait été initié en 1971 avec la loi Marcellin. Il a été complété par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle. La loi NOTRe du 7 août 2015 a aussi permis une meilleure cohérence et lisibilité du maillage territorial dans un contexte de réduction du nombre de régions de 21 à 13.

Plus récemment, c'est la conservation des archives numériques, coûteuse et demandeuse de place, qui a encouragé les services à mutualiser leur actions dans le domaine de l'archivage électronique et à acquérir un système d'archivage électronique (SAE)⁹¹.

⁸⁹ DEMONCHY, Matthias, « Mutualisation : la boîte à outils juridiques », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 19-32, p. 25.

⁹⁰ VERRY, Élisabeth, GANDON, Christophe, « Politique archivistique et évolutions territoriales : les années décisives 2010-2018 », *La Gazette des archives*, n° 252, 2018, p. 49-70.

⁹¹ GUILLON, Aude, VATICAN, Agnès, « Projet de mutualisation de l'archivage électronique à Bordeaux », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 129-136.

3.2.2. Exemples sur le terrain

Regardons quelques exemples de constitution de services communs avec, tout d'abord, le cas de Rouen⁹². En 2010, a été créée la communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) suite à la fusion de quatre EPCI. C'est alors le plus grand EPCI du pays alors une agglomération de près de 500 000 habitants. Le 1^{er} janvier 2015, la CREA est devenue la Métropole Rouen Normandie. Avant 2010, seuls deux des quatres EPCI possédaient un service d'archives : la communauté d'agglomération rouennaise (CAR) et la communauté d'agglomération Elbeuf-Boucles-de-Seine (CAEBS). Leurs services avaient des missions différentes ce qui résulte qu'ils n'ont pas fusionné. Les Archives patrimoniales de la Métropole Rouen Normandie ont ouvert à Elbeuf en 2010 et partagent ses locaux avec un musée et un centre d'architecture et du patrimoine avec lesquels elles s'associent dans un programme culturel et pédagogique⁹³. Le service a été fondé sur une collégialité dans l'organisation et sur la mutualisation des espaces et des moyens financiers. Le second service, celui des Archives de la Métropole Rouen Normandie, est installé depuis 2008 à Déville-lès-Rouen dans la banlieue rouennaise, et émane d'une volonté de la communauté d'agglomération rouennaise de se doter d'un service d'archives.

Regardons d'autres exemples de création de services en métropole, à l'image de celui de la métropole de Lyon qui possède un service unifié des archives qui dépend des Archives départementales⁹⁴. Ce cas de figure existait aussi à Rennes jusqu'en 2006 pour les archives de l'agglomération. En 2006, le maire de Rennes, Edmond Hervé, a souhaité que les Archives municipales prennent en charge les archives de l'agglomération rennaise⁹⁵. Une mission archives a été mise en place au sein de l'agglomération, et les archives en dépôt aux Archives départementales ont été récupérées et installées dans le nouvel hôtel d'agglomération. Par le biais d'une convention, un archiviste des Archives municipales a été mis à la disposition de la communauté d'agglomération à plein temps afin d'organiser les archives au quotidien et conseiller les services. La conservation et la communication des archives définitives sont à la charge des Archives municipales de Rennes.

⁹² DAOUDI, Laëtitia, SANCHEZ, Marie, « Les archives de la métropole Rouen Normandie : témoignage d'une intercommunalité en évolution », *La Gazette des archives*, n° 244, 2016, p. 57-67.

⁹³ SANCHEZ, Marie, « Des Archives municipales d'Elbeuf au Centre d'archives patrimoniales de la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 181-185.

⁹⁴ GALLAND, Bruno, « La création de la métropole de Lyon : point d'étape archivistique », *La Gazette des archives*, n° 252, 2018, p. 35-47.

⁹⁵ ÉTIENNE, Geneviève, JOULIA, Romain, LOCHOT, Éliane, RIO, Chantal, « Table ronde. La mutualisation, une évolution de la doctrine archivistique ? », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 45-55, p. 46.

La volonté de créer un centre de la mémoire urbaine et de valoriser les archives d'agglomération est ce qui a poussé la communauté urbaine de Dunkerque à demandé le transfert de sa compétence « archives » dans un contexte de réaménagement urbain notamment portuaire et de restructuration de certains bâtiments de la ville, dont la halle aux sucre, dans la perspective qu'elle accueille les services de la communauté urbaine en charge de l'aménagement et du développement urbain et, le centre de la mémoire urbaine et des archives d'agglomération. Le conseil communautaire, par délibération en juillet 2003, a acté le principe d'un transfert de compétence des archives historiques. Un transfert de compétence a donc été envisagé, via l'établissement public de coopération intercommunale, des missions exercées jusque-là séparément. Les Archives municipales de Dunkerque ont un rôle d'expertise auprès des mairies de l'EPCI⁹⁶.

À une autre échelle, aux Archives municipales de Châlons-en-Champagne, le service créé en 1980 est, depuis 2012, installé dans le bâtiment de la bibliothèque municipale Georges Pompidou⁹⁷. Cette mutualisation des locaux avait pour but de faire des économies d'occupation de surface, de partager les expertises, la conservation, la restauration et la numérisation des documents, de permettre d'étendre les horaires d'ouverture, enfin d'avoir toutes les informations sur l'histoire de la ville dans un seul et même lieu.

À Cholet, le service historique des archives de la ville, né en 1978, a été mis à la disposition de la communauté d'agglomération du Choletais en 2004. Les Archives municipales se chargent du récolement jusqu'à la communication, mais chacunes de ces deux entités conservent ses fonds dans des locaux distincts⁹⁸.

Faire des économies a été aussi une volonté de l'agglomération toulonnaise dans un projet non abouti de mutualisation. Une étude avait montré plusieurs profits de la mutualisation en mettant en avant les enjeux stratégiques apportés à savoir la possibilité de regrouper les équipes, les outils et les compétences, développer une culture commune et une identité communautaire, des enjeux techniques tels que résoudre la saturation des locaux, traiter les arriérés, affecter ou céder des locaux devenus vacants, des enjeux juridiques afin d'assurer la sécurité de la collectivité et l'accès aux archives pour tous⁹⁹.

⁹⁶ DEMONCHY, Matthias, « Mutualisation : la boîte à outils juridiques », *Op. cit.*, p. 20.

⁹⁷ WATIER, Pascaline, « Pôle patrimoine bâti et écrit ou comment mutualiser des services d'archives, bibliothèque et animation du patrimoine tout en gardant une identité propre ? », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 103-110.

⁹⁸ JOULIA, Romain, « Archives et intercommunalité (2006-2012) : de l'ombre à la lumière », *Op. cit.*, p. 74.

⁹⁹ MONGE, Christine, « Vers la mutualisation des services d'archives de l'agglomération toulonnaise », *La Gazette des archives*, n° 244, 2016, p. 105-113.

CONCLUSION

La recherche historique locale n'est pas nouvelle, en témoigne l'ancienneté des sociétés savantes à l'image des plus que centenaires Société d'Histoire et d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine fondée en 1844, et Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo fondée en 1899. Toutefois, son importance dans la société et dans les milieux universitaires ne date que de quelques décennies en atteste le foisonnement des associations d'histoire locale ou de généalogie s'intéressant à la mise en valeur des traces du passé local. À titre d'illustration, dans le Maine-et-Loire, huit des dix groupes d'histoire locale du département ont été fondés après 1980¹⁰⁰. Les historiens amateurs ne sont plus seulement les représentants d'une élite locale, ils peuvent être issus de toutes les couches de la société. L'histoire racontée n'est pas seulement tournée vers les événements nationaux, elle intègre la mémoire de la vie quotidienne locale, de ses habitants. Les modes de restitution de cette histoire vont de la publication d'ouvrages scientifiques, de la rédaction d'articles dans des revues spécialisées ou de sociétés savantes, de la mise en spectacle, de la création de musées ou de l'écriture de récits familiaux. Ce dernier point marque aussi la volonté de personnification de l'histoire, de recherche d'une identité personnelle ou collective, d'un sentiment d'appartenance autour de valeurs et d'emblèmes. Les initiatives locales interviennent dans un contexte de décentralisation des pouvoirs de l'État vers les collectivités territoriales. Les régions, départements, communautés, communes peuvent lancer des projets, subventionner des actions en faveur de la culture et du patrimoine, de pratiques collectives autour du passé local, afin de créer une narration et des rituels à visée historique. À l'échelle des communes, l'importante augmentation du nombre de services d'archives dans ces territoires n'a pas toujours abouti à la mise en place de personnels professionnels des archives ou de l'édification de bâtiments à même de respecter les normes de conservation, risquant d'engendrer des difficultés à maintenir des services à l'image des Archives municipales de Valence, un service qui a été créé à la fin des années 1970 et a été géré par un attaché de la filière administrative jusqu'à sa retraite en 2002. Le poste y est resté vacant jusqu'en septembre 2003, date où une archiviste professionnelle a repris le service et y a découvert un arriéré important, une méconnaissance des fonds car il n'y avait pas d'instrument de recherche alors qu'ils étaient réparties sur quatre sites. Le service souffrait d'une image négative de la part des élus, le travail de l'archiviste a été de faire renaître ce service¹⁰¹.

¹⁰⁰ CARTERON, Benoît, *L'engouement associatif pour l'histoire locale. Le cas du Maine-et-Loire*, Op. cit., p. 9.

¹⁰¹ SALCE, Laurence, « La renaissance d'un service : une expérience aux Archives municipales de Valence », *La Gazette des archives*, n° 226, 2012, p. 215-222.

Est-ce le signe d'un désintérêt pour les archives municipales ? Dans son article sur les archives dans le troisième tome de *Les lieux de Mémoire* de Pierre Nora (1992), l'historien Krzysztof Pomian¹⁰² n'évoque pas une seule fois les archives municipales comme lieu de mémoire. Les Archives nationales, notamment le CARAN, trouvent largement leur place dans ce récit national, l'ouverture des archives aux entreprises est brièvement évoquée mais nulle mention d'une dimension locale alors que l'évocation de la place croissante des documents administratifs au XX^e siècle aurait pu fournir une occasion de montrer leur intérêt. Or, cette place croissante du document a aussi marqué l'occasion de réviser les lois concernant les archives depuis les années 1970 que ce soit à l'échelle nationale avec les lois du 3 janvier 1979 et le Code du patrimoine, ou à une échelle territoriale avec la loi du 21 décembre 1970 relative aux archives communales, le Code général des collectivités territoriales, ou la loi du 15 juillet 2008 pour son versant sur les archives intercommunales. Accompagnées par une réglementation, les Archives départementales et les conseils municipaux ont pu trouver un terrain d'entente pour la création de services d'archives en commune. La présence d'un riche passé, d'un patrimoine reconnu et touristique, et la volonté de le mettre en valeur, d'une intensification d'un intérêt pour l'histoire et la généalogie enfin, de la restructuration des espaces urbains avec l'augmentation de la population et des constructions, sont parmi les raisons qui ont convergé à la constitution de services municipaux d'archives, en témoigne l'exemple de l'Ille-et-Vilaine.

¹⁰² POMIAN, Krzysztof, « Les archives. Du trésor des chartes au Caran », dans NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Tome III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 163-233.

BIBLIOGRAPHIE

Les archives territoriales en France

BAUDOT, Marcel, « Les archives des villes », *La Gazette des archives*, n° 70, 1970, p. 145-158.

BEDAGUE, Jean-Charles, BUBENICEK, Michelle, PONCET, Olivier, *L'École nationale des chartes*, Paris, Gallimard, 2020, 192 p.

CAPOT Stéphane, « Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 11-18.

CŒURÉ, Sophie, DUCLERT, Vincent, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 128 p.

DELSALLE, Paul, « Les activités culturelles des archives municipales », *La Gazette des archives*, n° 133, 1986, p. 143-156.

EICHENLAUB, Jean-Luc, « De nouveaux services d'archives dans les villes », *La Gazette des archives*, n° 141, 1988, p. 140-144.

HAMARD, Damien, *Des paléographes aux archivistes, l'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020, 470 p.

JULIAT, Christine, « La première formation en archivistique à l'université de Haute-Alsace », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 43-47.

MESTAYER, Monique, « Le rôle de l'archiviste municipal », *La Gazette des archives*, n° 31, 1960, p. 175-182.

MESTAYER, Monique, « Le personnel des Archives municipales », *La Gazette des archives*, n° 102, 1978, p. 155-165.

PELLOIS, Nathan, *Les archivistes municipaux de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1970 : Jean Foucher (1918-1996), archiviste de la ville de Brest*, Angers, Université d'Angers, mémoire de master 1 Archives, sous la direction de Patrice Marcilloux, 2019, 69 p.

RUMEAU, Simone, « Le personnel des archives communales », *La Gazette des archives*, n° 70, 1970, p. 181-188.

SALCE, Laurence, « La renaissance d'un service : une expérience aux Archives municipales de Valence », *La Gazette des archives*, n° 226, 2012, p. 215-222.

La mutualisation des services d'archives

DAOUDI, Laëtitia, SANCHEZ, Marie, « Les archives de la métropole Rouen Normandie : témoignage d'une intercommunalité en évolution », *La Gazette des archives*, n° 244, 2016, p. 57-67.

DEMONCHY, Matthias, « Mutualisation : la boîte à outils juridiques », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 19-32.

DEVENDEVILLE, Cyrille, « Les aspects généraux de la mutualisation », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 33-40.

ÉTIENNE, Geneviève, JOULIA, Romain, LOCHOT, Éliane, RIO, Chantal, « Table ronde. La mutualisation, une évolution de la doctrine archivistique ? », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 45-55.

GALLAND, Bruno, VERRY, Élisabeth, « Les archivistes au défi des réformes territoriales », *La Gazette des archives*, n° 247, 2017, p. 65-80.

GALLAND, Bruno, « La création de la métropole de Lyon : point d'étape archivistique », *La Gazette des archives*, n° 252, 2018, p. 35-47.

GUILLON, Aude, VATICAN, Agnès, « Projet de mutualisation de l'archivage électronique à Bordeaux », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 129-136.

JOULIA, Romain, « Archives et intercommunalité (2006-2012) : de l'ombre à la lumière », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 65-81.

MONGE, Christine, « Vers la mutualisation des services d'archives de l'agglomération toulonnaise », *La Gazette des archives*, n° 244, 2016, p. 105-113.

SANCHEZ, Marie, « Des Archives municipales d'Elbeuf au Centre d'archives patrimoniales de la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 181-185.

VERRY, Élisabeth, GANDON, Christophe, « Politique archivistique et évolutions territoriales : les années décisives 2010-2018 », *La Gazette des archives*, n° 252, 2018, p. 49-70.

WATIER, Pascaline, « Pôle patrimoine bâti et écrit ou comment mutualiser des services d'archives, bibliothèque et animation du patrimoine tout en gardant une identité propre ? », *La Gazette des archives*, n° 232, 2013, p. 103-110.

Les bâtiments d'archives

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p.

ERMISSE, Gérard, MARGUIN HAMON, Elsa, SAÏE BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives 1986-2003*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 125 p.

HOTTIN, Christian, « L'architecture des bâtiments d'archives en France (1983-2003) : De la rationalisation à l'émancipation », *Actes de la treizième journée d'études franco-belge, « Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui » [Mouscron, Belgique, 17 juin 2003]*, 21 p.

LOCHOT, Éliane, « La place du bâtiment d'archives communales ou intercommunales dans la cité (2000-2010) », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 193-200.

Les services d'archives en Bretagne

CHARPY, Jacques, « À la recherche d'un site pour les archives municipales de Saint-Malo (1974-1988) », dans GALLICE, Alain, REYDELLET, Chantal, *Talabardonneries ou Échos d'archives offerts à Catherine Talabardon-Laurent*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2011, p. 21-30.

JORET, Éric, « Le guide des archives communales de l'Ille-et-Vilaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 306-309.

JORET, Éric, « Archives des communes rurales et structures intercommunales en Ille-et-Vilaine », *La Gazette des archives*, n° 199, 2005, p. 100-104.

LE CAÏNEC, Yola, *De l'avant à l'après Seconde Guerre mondiale, la vie d'un service d'archives départementales en période de guerre : le cas du service des archives d'Ille-et-Vilaine*, Angers, Université d'Angers, mémoire de master 1 Archives, sous la direction de Patrice Marcilloux, 2019, 94 p.

Histoire de l'Ille-et-Vilaine

AUBERT, Gauthier, CROIX, Alain, DENIS, Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Éditions Apogées, 2010, 295 p.

BACHELIER, Julien (dir.), *Histoire de Fougères*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022, 288 p.

FORESTIER, Pierre, *Trois cités, une ville : Saint-Malo (1967-1997)*, Saint-Malo, Éditions Marc Aurèle, 1996, 34 p.

FOUCQUERON, Gilles, *Saint-Malo. Histoire et géographie contemporaine*, Plomelin, Éditions palantines, 2008, 223 p.

PASQUIER, Romain, « Bretagne électorale : le grand basculement », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° HS 10, 2014, p. 23-35.

PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie, ALLAIN, Gwénolé, *Vitré, histoire et patrimoine d'une ville*, Paris, Somogy, 2009, 296 p.

PICHOT, Daniel, PROVOST, Georges, *Histoire de Redon de l'abbaye à la ville: [actes du colloque tenu à Redon, 18-19 octobre 2013]*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, 431 p.

SAINCLIVIER, Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958. Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 480 p.

Histoire locale et généalogie

BENSA, Alban (dir.), FABRE, Daniel (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 298 p.

CARTERON, Benoît, *L'engouement associatif pour l'histoire locale. Le cas du Maine-et-Loire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 126 p.

CHARLINE, Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1998, 479 p.

CROIX, Alain (dir.), GUYVARC'H, Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, 352 p.

L'ESTOILE, Benoît de, « Le goût du passé. Érudition locale et appropriation du territoire », *Terrain*, n° 97, 2001, p. 123-138.

LEVRON, Jacques, *L'histoire communale (esquisse d'un plan de travail)*, Paris, Gamma, 1972, 117 p.

MAURER, Sylvie, MÉCHIN, Colette, « Histoire locale et généalogies : les deux mémoires », dans FABRE, Daniel, *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 377-393.

NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Tome III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, 1040 p.

QUÉGUINER, Jean, « L'archiviste et les sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n° 29, 1960, p. 63-68.

SAGNES, Sylvie, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 125-146.

SAGNES, Sylvie, « Le passé des historiens locaux », *Ethnologies comparées*, n° 4, 2002, 23 p.

SAGNES, Sylvie, « Cultiver ses racines. Mémoires généalogiques et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, n° 24, 2004, p. 31-40.

SÉGALEN, Martine, MICHELAT, Claude, « L'amour de la généalogie », dans SEGALEN, Martine (dir.), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS, 1991, p. 193-208.

VADELORGE, Loïc, « Les affres de l'histoire locale 1970-2000 », dans CRIVELLO, Maryline, GARCIA, Patrick, OFFENSTADT, Nicolas, *Concurrence des passées. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 37-47.

Services d'Archives des entreprises

CHAZELLE, Marie-Hélène, « Conserver les archives bancaires : le cas des sociétés de crédit, d'une banque d'affaires et de la Banque de France (1875-1935) », *Livrailles d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 19-31.

COHEN, Évelyne, GOETSCHEL, Pascal, « Le service des archives de France Télévisions : entre logique d'entreprise et vocation patrimoniale », *Sociétés & Représentaions*, n° 39, 2015, p. 165-176.

HAMON, Maurice, « Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et les archives », *La Gazette des archives*, n° 106, 1979, p. 176-190.

HAMON, Maurice, « Les archives de l'entreprise : actif matériel et gisement de ressources », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 17-27.

NOUGARET, Roger, « Les demandes sociales. Cas des archives bancaires et des spoliations », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 191-199.

ZUBER, Henri, NOUGARET, Roger, « Les archives d'entreprises en France », *La Gazette des archives*, n° 204, 2006, p. 171-187.

ZUBER, Henri, « Les archives d'entreprise en France : bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 213, 2009, p. 43-51.

ÉTAT DES SOURCES

Sources imprimées

Sources légales et réglementaires

Arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales.

Loi n° 70-1200 du 21 décembre 1970 relative aux archives communales.

Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 relative aux archives.

Circulaire AD 83-1 du 8 mars 1983 sur le traitement des archives communales.

Code général des collectivités territoriales (1996).

Code du patrimoine, livre II.

Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative à la communicabilité des archives.

Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 portant sur le tri et la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et structures intercommunales.

Instruction DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 relative au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activités spécifiques.

Ouvrages

BUFFET, Henri-François, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1965, 159 p.

CHARPY, Jacques, JORET, Éric, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, tome II : *Archives communales*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1991, 710 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Manuel d'archivistique*, Paris, Archives nationales, 1970 (2^e édition, 1991), 805 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *L'archiviste dans la cité. Actes du premier colloque des archivistes communaux [Grenoble, 18 et 19 mai 1983]*, Paris, Archives nationales, 1984, 93 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives du monde du travail. Actes du XXXIII^e congrès des archivistes français [Roubaix, 5-7 octobre 1993]*, Paris, Archives nationales, 1995, 197 p.

FRÉVILLE, Henri, *Un acte de foi. Tome I : Trente ans au service de la Cité*, Rennes, Éditions Sepes, 1977, 402 p.

JANSSENS, Agnès, VIARD, Sandrine, *Répertoire numérique détaillé et Index des Archives municipales de Dol-de-Bretagne*, 1984 (modifié en 2011 et 2014), 172 p.

PLANCHET, Marcel, *Une ville dans ma vie Saint-Malo*, Saint-Suliac, Éditions Yellow Concept, 2010, 327 p.

Presse

Les articles du *Journal de Rennes* et du *Pays Malouin* mentionnés ci-dessous ont été trouvés lors du dépouillement des dossiers sur la constitution du service où ils ont été gardés comme preuve. Les articles du quotidien *Ouest France* ont été trouvés en ligne lors de recherches sur les services d'archives qu'ils concernent.

Journal de Rennes

« *Les nouvelles Archives municipales vont bientôt pouvoir accueillir dans 6000 mètres de rayonnages la prestigieuse histoire du passé de Rennes* », par Louis Guérande (24 janvier 1968).

« *À l'ombre du cloître Saint-Melaine. Les Archives municipales de Rennes gardaient leurs trésors inestimables dans des conditions précaires* », par Louis Guérande (19 février 1968).

Le Pays Malouin

« Depuis plus de 30 ans, les Archives de Saint-Malo cherchent un logement », par Philippe Petout (23 février 1979).

« Le nouveau conservateur aura besoin de 2 km 750 de rayons... d'ici l'an 2000 », (11 septembre 1980).

Ouest France

« Vitré. Les archives inaugurées, le passé reste présent », par Aymeric Malonga (23 octobre 2018).

« Dinard. Des pages d'histoire locale, au sous-sol de la médiathèque », par Marie Langlet (3 février 2023)

Sources manuscrites et dactylographiées

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Dossiers d'inspection et de suivi pour les communes de Dinard, Saint-Malo, Fougères, Redon et Vitré. Ces dossiers ne sont pas cotés et sont conservés par les différents directeurs des Archives départementales.

Les dossiers sur **Vitré** concernent une période allant de 1855 à 2011. Nous pouvons y trouver un inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie de Vitré (1858), les comptes rendus et notes des visites de Jacques Charpy puis Michel Maréchal, directeurs des Archives départementales, pour le préfet d'Ille-et-Vilaine (1979-2011), un répertoire et index écrit par Éric Joret, Monique Piednoir et Olivier Pichon (1997). Les dossiers de suivi font état dans les années qui suivent l'ouverture du service (1998) principalement de procès-verbaux d'élimination.

Les dossiers sur **Dinard** concernent une période allant de 1885 à 2012. Nous pouvons y trouver un inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie de Dinard-St Enogat (1858), un classement des archives du secrétariat (1920), les comptes rendus et notes des visites de Jacques Charpy puis Michel Maréchal, directeurs des Archives départementales, pour le préfet d'Ille-et-Vilaine (1978-2012), un récolelement général réalisé avec l'aide des Archives départementales (1996). Les dossiers de suivi font état dans les années qui suivent l'ouverture du service (1998) principalement de procès-verbaux d'élimination.

Les dossiers sur **Saint-Malo** concernent une période allant de 1891 à 2004. Nous pouvons y trouver de la correspondance entre les maires de Saint-Malo et les directeurs des Archives départementales notamment concernant le rapatriement des archives sauvées pendant la Seconde Guerre mondiale et conservées à Rennes, les comptes rendus et notes des visites de Jacques Charpy puis Michel Maréchal, directeurs des Archives départementales, pour le préfet d'Ille-et-Vilaine (1974-2004), un compte-rendu sur les différents lieux qui ont été proposés pour accueillir les archives des trois communes fusionnées (Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé), des articles de presse sur l'ouverture du bâtiment des Archives municipales en 1988, et des rapports et enquêtes statistiques annuelles sur l'activité du service (1980-1996).

Les dossiers sur **Fougères** concernent une période allant de 1948 à 2011. Nous pouvons y trouver les comptes rendus et notes des visites de Jacques Charpy puis Michel Maréchal, directeurs des Archives départementales, pour le préfet d'Ille-et-Vilaine

(1977-2007), les rapports d'activités annuels (1980-1989) et un inventaire analytique pour les archives anciennes (1991).

Les dossiers sur **Redon** concernent une période allant de 1990 à 2010. Nous pouvons y trouver les comptes rendus et notes des visites de Jacques Charpy puis Michel Maréchal, directeurs des Archives départementales, pour le préfet d'Ille-et-Vilaine (1990-2010) et un classement général des fonds (2005).

Les dossiers concernent les inspections et suivi réalisés dans ces communes avant la constitution d'un service d'archives, au moment de la constitution (généralement après que les Archives départementales ont aidé à l'élaboration d'un état des fonds), et lors des quelques années qui ont suivi l'implantation d'un service, c'est pourquoi les années les plus récentes ne sont pas présentes.

Archives municipales de Rennes

1064 W 13 **Archives**, fonctionnement, construction d'un nouveau bâtiment, transfert et inauguration : correspondance, rapports, extraits de registres de délibérations, revue de presse.

1947-1975

Archives municipales de Saint-Malo

1 W 220 **Musée**, création, organisation, achats, assurance, poste de conservateur.

1946-1950

11 W 314 **Musée**, gestion interne, personnel, tarification, budget 1972. Dommage de guerre. Réserve du musée, achats, dons, prêts.

1952-1984

11 W 317

Archives municipales. Archives de Saint-Servan : procès-verbal de récolelement sommaire (12 avril 1965). Rapports annuels (1981-1984). Bâtiments, projet d'aménagement de divers locaux : Fort du Naye, chapelle Saint-Sauveur, ancien bâtiment de la Sécurité Sociale, caserne de Rocabey. Divers : correspondance.

1965-1985

Archives municipales de Fougères

6 D 1

Archives communales : récolelement (1873-1875), inspections (1886-1977), correspondance, textes règlementaires, communication, inspection (1977-1984), courrier (1977-1990).

1873-1990

Rapports d'activité annuels de la Direction des archives de France

Les rapports d'activité annuels ont été parcourus de 1976 à 2020. En 1976, la Direction des archives de France consacre pour la première fois quelques pages aux archives communales. Les années suivantes, nous pouvons observer des listes alphabétiques de services d'archives communales accompagnées de courtes descriptions des activités réalisées au cours de l'année par les services concernés, données fournies par les rapports d'activité établis par la personne chargée des archives dans une commune. Après 1984, les données sur les communes sont souvent intégrées aux différents thèmes évoqués (budget, bâtiment, personnel, activités culturelles etc.) et présentées conjointement avec les informations sur les Archives nationales et Archives départementales. Ces rapports sont disponibles en ligne sur le site de la Direction des archives de France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/37979>

Sources orales

Quatres entretiens semi-directifs avec grille d'entretien ont été réalisés :

- **Éric JORET**, ancien archiviste intercommunal des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, aujourd'hui adjoint au directeur des AD 35 (entretien réalisé le 30 mars 2023 à Rennes, 39 minutes et 31 secondes).
- **Catherine LAURENT**, archiviste-paléographe, directrice des Archives municipales de Saint-Malo de 1980 à 1990 et des Archives municipales de Rennes de 1990 à 2010 (entretien réalisé le 31 mars 2023 à Rennes, 28 minutes et 31 secondes).
- **Pascale PEZENNEC**, cheffe du service Population de la mairie de Redon, chargée des archives de la ville (entretien réalisé le 15 mars 2023 à Redon, 21 minutes et 35 secondes).
- **Sandrine VIARD**, assistante principale de conservation du Patrimoine de 1^e classe à Dol-de-Bretagne, directrice des Archives municipales (2014-2016) et de la bibliothèque municipale depuis 2008 (entretien réalisé le 25 avril 2023 à Dol-de-Bretagne, 27 minutes et 54 secondes).

LES ARCHIVES MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE : REGARD SUR LE PARCOURS DE CONSTITUTION DE SERVICES D'ARCHIVES

Les archives municipales brétilliennes sont dissemblables de par la diversité dans l’histoire des villes qu’elles concernent, des villes qui furent tournées vers la religion comme Dol-de-Bretagne ou Redon, Redon aussi connue pour le commerce de même que Saint-Malo, des villes castrales, Fougères et Vitré, ou qui ont vécu sur le tourisme balnéaire telle Dinard, soit qui ont un rôle politique à l’instar de Rennes. La constitution de services d’archives dans ces communes s’inscrit dans l’élan de formation de services qui touche le pays depuis les années 1970-1980. Aujourd’hui, cinq services sont reconnus par les Archives de France, cinq services avec un budget, un personnel, qui peuvent fournir un rapport d’activité annuel, enfin qui ont un bâtiment indépendant, ici pour seulement quatre d’entre eux. Ces services constitués ont été formés à Rennes en 1969, à Fougères et Saint-Malo en 1980, à Dinard et Vitré en 1998. Un service a été créé à Redon en 2005 mais n’a pas été reconnu par les Archives de France et n’a pas reçu le soutien de sa mairie, enfin à Dol-de-Bretagne, bien que les archives ont été classées et conservées au sein de la médiathèque municipale pour les périodes anciennes et modernes, il n’y a pas de service mais c’est une ville qui pourrait en posséder un si des moyens supplémentaires leurs étaient alloués. Comparée à ses départements limitrophes, l’Ille-et-Vilaine est dans la moyenne en nombre de services d’archives en commune puisqu’il en existe deux dans les Côtes-d’Armor et la Manche, trois en Mayenne, qu’il y a quatre services d’archives municipales et un service pour la Communauté d’agglomération Saumur Val de Loire en Maine-et-Loire (dont deux services pour la Ville d’Angers, et les archives de Cholet sont mutualisées avec celles de sa communauté d’agglomération), il y a sept services d’archives municipales et un service pour l’agglomération de Lorient dans le Morbihan, enfin, en Loire-Atlantique sont dénombrés, neuf services d’archives municipales, un service pour la Communauté d’agglomération de la Presqu’île de Guérande, et deux centres de documentation/Archives (Orvault et Saint-Herblain)¹⁰³.

¹⁰³ Services apparaissant dans l’annuaire de FranceArchives : **Côtes-d’Armor** (Dinan, Saint-Brieuc), **Manche** (Cherbourg-en-Cotentin, Coutances), **Mayenne** (Évron-Coëvrons, Laval, un service mutualisé pour Château-Gontier et sa communauté de communes), **Maine-et-Loire** (Ville d’Angers - le service des archives vivantes et le service des archives patrimoniales -, Saumur, un service mutualisé pour les archives de Cholet et sa communauté d’agglomération, Communauté d’agglomération Saumur Val de Loire), **Morbihan** (Auray, Hennebont, Lanester, Lorient, Ploemeur, Pontivy, Vannes, et Lorient Agglomération), **Loire-Atlantique**

La constitution de ces services est intervenue dans un département qui a connu une forte augmentation de sa population après la Seconde Guerre mondiale, près de 7 % entre 1946 et 1962, notamment dans ses villes, Rennes dépassant les 100 000 habitants à la Libération puis les 200 000 au début des années 1970. À la fin des années 1950, l'Ille-et-Vilaine n'a pas achevé sa mutation et elle est un département à « deux vitesses¹⁰⁴ ». C'est un département qui a été meurtri par les bombardements au cours de la Seconde Guerre mondiale surtout dans ses espaces urbains puisque 72 % des immeubles détruits pendant la guerre se trouvaient en ville, et si l'on prend le cas de Saint-Malo, 80 % de son centre historique, l'intra-muros, a été détruit par des bombardements alliés en août 1944. Si le tournant de la modernisation est pris en 1954 en France, pour la Bretagne, en dehors des villes, il n'a lieu qu'après 1965. Le symbole de cette modernité étant, en Ille-et-Vilaine, l'ouverture de l'usine marémotrice de la Rance en 1966 à La Richardais. Sur le plan politique, la Bretagne a longtemps eu une réputation conservatrice, une terre de démocratie chrétienne avec des figures comme Henri Fréville à Rennes, puis gaulliste avec Yvon Bourges à Dinard. En Ille-et-Vilaine, le tournant socialiste est pris à la fin des années 1970 sauf dans l'ouest du département, le secteur Vitré-Fougères conservant un fort ancrage à droite¹⁰⁵.



Carte des villes d'Ille-et-Vilaine dont les services ont été étudiés

(Couëron, Guérande, La Baule-Escoublac, Montoir-de-Bretagne, Nantes, Pouliguen, Rezé, Vertou, un service mutualisé pour Saint-Nazaire et sa communauté d'agglomération, Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande, un centre de documentation/Archives à Orvault et à Saint-Herblain).

¹⁰⁴ SAINCLIVIER, Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958. Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 398.

¹⁰⁵ PASQUIER, Romain, « Bretagne électorale : le grand basculement », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° HS 10, 2014, p. 23-35.

Rennes, ville de couronnement ducal puis ville de parlement et siège de l'intendance de Bretagne, est une capitale politique, juridique et administrative¹⁰⁶. Première ville du département et de la région, elle est la onzième commune la plus peuplée du pays. Rennes est au cœur d'une intercommunalité depuis 1970 et la création de Rennes District devenue une communauté d'agglomération en 2000 et qui est depuis 2015 une métropole rassemblant 43 communes.

Vitré, porte de la Bretagne, ville castrale des Marches avec de puissants barons au Bas Moyen Âge, n'est devenue une cité florissante qu'au XVI^e siècle grâce au commerce de toile et sa position stratégique comme lieu de passage et d'échange¹⁰⁷. Ville de villégiature de Mme de Sévigné (1626-1696), et de naissance pour l'historien Arthur de la Borderie (1827-1901), elle a une image romantique au XIX^e siècle avec son château, ses murailles, ses rues pavées et maisons à pans de bois¹⁰⁸. Après la perte de son statut de sous-préfecture en 1926, Vitré redevient un bourg rural et artisanal. C'est surtout à partir des années 1960 qu'elle s'est considérablement développée et étendue en profitant de sa proximité avec Rennes et de l'implantation d'entreprises notamment de laiterie et de machinerie agricole. Vitré a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 1999 et possède 72 monuments historiques.

Saint-Malo, cité corsaire, ville de commerce avec les Amériques, de navigateurs comme Jacques Cartier, de corsaires à l'image de René Duguay-Trouin et de Robert Surcouf ou d'écrivains comme François-René de Chateaubriand. L'actuel Saint-Malo est à lier avec l'histoire des communes de Saint-Servan, port de commerce, et de Paramé, bourg agricole puis station balnéaire, dont il est le résultat d'une fusion en 1967. Deuxième ville du département, ses archives municipales occupent 5 km^l de stockage.

Fougères, ville d'inspiration de Balzac pour l'écriture de son roman *Les Chouans* (1829), est toujours une ville ouvrière au milieu de la campagne plus d'un siècle après ce roman. Sinistrée à près de 85 % après la guerre, la ville se reconstruit et se relance économiquement sous la mandature de Hippolyte Réhault (1897-1976), industriel de la chaussure et maire de Fougères de 1947 à 1965. L'industrie de la chaussure est centrale dans l'histoire économique de la ville. C'est un héritage du XIX^e siècle qui a perduré jusqu'aux années 1970. À la fin des années 1940, Fougères produit près de 11 % des chaussures de ville

¹⁰⁶ AUBERT, Gauthier, CROIX, Alain, DENIS, Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Éditions Apogées, 2010, 295 p.

¹⁰⁷ PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie, ALLAIN, Gwénolé, *Vitré, histoire et patrimoine d'une ville*, Paris, Somogy, 2009, 296 p.

¹⁰⁸ Gérard de Nerval (1808-1855), dans *Le marquis de Fayolle* (1849), décrivait ainsi la ville : « Vitré est sans doute la ville de France qui a le mieux conservé sa physionomie du Moyen Âge. Elle a toujours ses vieux porches en bois à colonnes, à peine dégrossies enjolivées de sculptures ébauchées, ses maisons d'ardoises avec pignon sur rue, ses fenêtres étroites et bizarrement percées, suivant les caprices ou les besoins des nouveaux propriétaires... ».

et 7 % des chaussures de travail à l'échelle nationale¹⁰⁹. Les effectifs de l'entreprise Rehault dépasse les 1000 employés en 1968, date de la construction d'une nouvelle usine, Les Ateliers. Toutefois, l'industrie de la chaussure disparaît dans sa quasi-totalité au début des années 2000 et avec lui un pan de l'histoire économique de la ville, du fait de la concurrence internationale. La crise économique qui touche Fougères dans les années 1980 a entraîné une chute démographique, le nombre d'habitants passant de 19 281 en 1946 à 26 610 en 1975, son apogée, jusqu'à revenir à un peu plus de 19 000 habitants en 2011. La population a légèrement augmenté depuis. Face aux industriels, Fougères a misé sur le tourisme. Depuis 1985, c'est une Ville d'art et d'histoire. Son château accueille près de 100 000 visiteurs par an.

Au nord-est du département, séparé de Saint-Malo par la Rance, Dinard est un ancien village de pêcheurs situé dans la commune de Saint-Enogat et qui est devenu une station balnéaire prisée dans la seconde partie du XIX^e siècle quand la bourgeoisie locale y a fait construire des maisons et qu'un premier casino a ouvert en 1866. Saint-Enogat/Dinard, puis inversement en 1879, double sa population en moins de 40 ans passant de 2 100 habitants en 1851 à 4 400 en 1889 grâce à l'attractivité balnéaire qui fut importante jusqu'aux années 1930. Le Festival du film britannique s'y tient depuis 1990. C'est une Ville d'art et d'histoire depuis 2003.

Redon, au sud du département, a été fondée autour d'une abbaye dont les premières fondations datent de 832. L'histoire de l'abbaye Saint-Sauveur est narrée dans le cartulaire de l'abbaye de Redon, un recueil de chartes écrit entre les IX^e et XI^e siècles. La ville s'est développée autour de son centre religieux et a pu bénéficier des apports du commerce maritime en servant d'avant-port de Rennes puis de carrefour ferroviaire au XIX^e siècle.

Enfin, la commune de Dol-de-Bretagne s'est développée autour de son monastère fondé au VI^e siècle puis de sa cathédrale. En 848, Nominoë a fait de Dol le premier archevêché de Bretagne afin de concurrencer l'archevêché de Tours. Il s'y est fait sacrer roi de Bretagne la même année. La cathédrale Saint-Samson fut détruite par les Vikings au XI^e siècle puis reconstruite dans un style roman avant d'être incendiée par le roi d'Angleterre Jean sans Terre en 1203. Une nouvelle construction de style gothique fut édifiée et complètement achevée au XVII^e siècle. Elle est un témoignage de l'importance religieuse et politique de Dol avant la Révolution.

¹⁰⁹ BACHELIER, Julien (dir.), *Histoire de Fougères*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022, p. 251.

1. Répondre à une volonté des élus

Certaines villes se sont développées rapidement et la masse des archives a augmenté en conséquence sans répondre nécessairement aux besoins d'espaces de stockage. Une ville à moins de moyens, de ressources financières qu'un département, et peut rarement engager la construction d'un nouveau bâtiment préférant une réhabilitation. Ces deux derniers cas se sont manifestés dans les villes de Rennes et Vitré, première et cinquième communes du département.

Tout au long du XX^e siècle, la population rennaise n'a fait que de croître passant de 88 000 habitants en 1931, à 113 000 en 1946, 124 000 en 1954, 157 000 en 1962, 188 000 en 1968 puis 205 000 en 1975. De fait, la ville est un chantier constant après la Seconde Guerre mondiale, elle attire les travailleurs et les étudiants. À la fin des années 1960, plus de la moitié du parc immobilier rennais datait d'après 1948. L'évolution de la société a entraîné de nouvelles demandes culturelles mais aussi une multiplication de l'offre scolaire à tous les niveaux ce qui a abouti notamment à la création de nouveaux pôles universitaires. Les maires de Rennes de 1945 à 2008 étaient des universitaires et passionnés d'histoire, et portèrent une attention accrue aux archives (Yves Milon, géologue ; Henri Fréville, historien ; Edmond Hervé, juriste).

Au cours des « Trente Glorieuses », Vitré a connu un afflux de population notamment grâce au phénomène massif d'exode rural. De fait, les communes rurales périphériques ont très peu augmenté leur population. Vitré a gagné près de 3 000 habitants en 20 ans, passant de 9 611 habitants en 1954 à 12 338 en 1975. Elle compte aujourd'hui plus de 18 000 habitants et est la ville-centre d'une communauté d'agglomération de plus de 81 000 habitants. Sur le plan politique, la forte présence de l'Église catholique s'est traduite par une tradition de vote de centre droit. Pierre Méhaignerie (1939-), député (1973-2012), plusieurs fois ministre, conseiller général (1976-2001), fut maire de Vitré de 1977 à 2020 et président de sa communauté d'agglomération.

1.1. Rennes, un service et son bâtiment

1.1.1. Henri Fréville, historien et maire de Rennes¹¹⁰

Henri Fréville (1905-1987) était fils d'instituteurs. Il est arrivé à Rennes en 1932 comme professeur au lycée de Garçons. Agrégé d'histoire, il fut ensuite docteur ès lettres après avoir soutenu une thèse en 1955 sur l'intendance de Bretagne (1689-1789). Il fut nommé à la chaire d'histoire économique et institutionnelle à la Faculté des Lettres de Rennes. Son travail de recherche sur l'intendance de Bretagne fut long de dix-sept années ce qui l'amena à avoir une profonde connaissance sur la région et sur la Ville de Rennes qui accueillait le siège de cette institution, mais aussi à apprécier l'histoire de ces lieux et à vouloir les protéger.

J'acquis ainsi, peu à peu, une connaissance profonde de la Bretagne moderne et singulièrement de la Ville de Rennes ce qui devait, tout naturellement, faire naître, à l'égard de celle-ci un intérêt tout particulier et un souci sans cesse grandissant de voir sauvegarder son original et prestigieux passé et assurer, de façon réaliste et délicate à la fois, son avenir.¹¹¹

Portrait d'Henri Fréville
© Musée de Bretagne

Suite aux élections municipales de 1945, Yves Milon fut élu maire de Rennes. Henri Fréville est alors conseiller municipal délégué aux enseignements supérieur et secondaire. Le maire Milon ne s'est pas représenté en 1953. C'est une coalition MRP-Socialiste, élue à la proportionnelle, qui élit Henri Fréville maire. Il est resté à ce poste jusqu'en 1977. Après guerre, Rennes a connu une des croissances les plus importantes de France. La surface de la ville est passée de 1 300 hectares en 1939 à 3 100 en 1975. Un effort de construction a été réalisé ainsi qu'un aménagement de l'espace urbain et, en



¹¹⁰ Les archives d'Henri Fréville ont été déposées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et sont conservées sous la cote 52 J. Elles comprennent des dossiers relatifs aux responsabilités exercées par Henri Fréville que ce soit professeur d'histoire à l'Université de Rennes, maire de Rennes (1953-1977), conseiller général d'Ille-et-Vilaine (1958-1976), président du conseil général (1966-1976), député (1958-1968), président du district urbain de Rennes (1970-1977), et sénateur (1971-1980). Sont aussi présentes des archives sur ses recherches concernant l'intendance de Bretagne et sur la Seconde Guerre mondiale.

¹¹¹ FRÉVILLE, Henri, *Un acte de foi*. Tome I : *Trente ans au service de la Cité*, Rennes, Éditions Sepes, 1977, 402 p., p. 15.

cela, il dit avoir accordé un intérêt « considérable¹¹² » à l'installation des nouvelles structures des Archives municipales.

Outre l'immobilier, ce sont les universités qui se sont développées. La Faculté des Sciences a été inaugurée en 1959, l'Université Rennes 2 en 1970 et le complexe scientifique Rennes-Beaulieu en 1971. Le nombre d'étudiants est passé de 12 000 en 1960, à 20 000 en 1965 puis à 27 000 en 1967. Rennes est devenue une ville de recherche et une cité étudiante où les archives ont acquis une visibilité nouvelle de par une reconnaissance de la municipalité, une augmentation des consultations en lien avec la recherche mais aussi avec la généalogie dans ces temps de reconfiguration de l'espace urbain et des accointances avec l'arrivée d'une population allogène après l'exode rural, enfin elles ont bénéficié d'une visibilité architecturale avec l'édification de deux bâtiments dédiés aux archives, l'un pour les archives municipales, l'autre pour celles du département.

1.1.2. La construction d'un bâtiment

De 1914 à la Seconde Guerre mondiale, les archives de Rennes étaient conservées à la Faculté des Lettres. En 1920, les archives antérieures à 1789 furent confiées à la bibliothèque municipale mais le maire a décidé de les remettre aux Archives départementales en 1947. Lors de la Seconde Guerre mondiale, par mesure de sécurité, les archives de la Ville ont été placées dans une annexe près de l'église Notre-Dame¹¹³. Les archives ont retrouvé la Faculté à la Libération. Dans ses mémoires, Henri Fréville a expliqué que la Ville pensait alors que, moyennant compensation financière, la Faculté renoncerait aux cellules qui lui ont été attribuées et qu'elle envisagerait dans un avenir proche la création d'un « Centre moderne de Conservation des archives municipales » et une modernisation des locaux de la bibliothèque municipale¹¹⁴. Néanmoins, l'augmentation des besoins universitaires à cette période a abouti à un accord en juin 1955 à l'issue duquel la Ville a renoncé aux locaux dont elle bénéficiait à la Faculté. Les archives municipales furent reçues par le département. Annette Le Goff, archiviste de 2^e catégorie, ancienne étudiante de Henri Fréville, fut engagée pour gérer les archives en 1960. Les Archives, s'étaient alors « une seule pièce rectangulaire, meublée par des casiers de bois, sur lesquels sont des liasses¹¹⁵ », selon un article du *Journal de Rennes*.

¹¹² FRÉVILLE, Henri, *Un acte de foi*. Tome I : *Trente ans au service de la Cité*, Op. cit., p. 72.

¹¹³ LE CAÏNEC, Yola, *De l'avant à l'après Seconde Guerre mondiale, la vie d'un service d'archives départementales en période de guerre : le cas du service des archives d'Ille-et-Vilaine*, Angers, Université d'Angers, mémoire de master 1 Archives, sous la direction de Patrice Marcilloux, 2019, p. 41.

¹¹⁴ FRÉVILLE, Henri, *Un acte de foi*. Tome I : *Trente ans au service de la Cité*, Op. cit., p. 39.

¹¹⁵ *Journal de Rennes*, « À l'ombre du cloître Saint-Melaine. Les Archives municipales de Rennes gardaient leurs trésors inestimables dans des conditions précaires », 19 février 1968.

Elles ont été transférées entre 1966 et 1967 depuis la place Sainte-Melaine jusqu'à la rue Bois Rondel où les attendait un nouveau bâtiment¹¹⁶.

La construction de deux bâtiments pour les archives avait été approuvée par en conseil municipal en 1962, avant l'émission d'un permis de construire en mars 1963. L'ouverture du chantier a eu lieu le 2 novembre 1964 et la réception provisoire du bâtiment le 28 juin 1967. Les Archives sont de l'unique œuvre de la municipalité, créées avec ses propres ressources, sans subvention (210 millions d'anciens francs). Le *Journal de Rennes* du 24 janvier 1968 fait état d'un bâtiment très moderne (détecteur de fumée, accès pour les personnes handicapées moteur, salle de conférence insonorisée, chauffage par le plafond, une salle de tri, salle de lecture lumineuse, cinq étages pour les archives, 6 km de rayonnage, portes coupe-feu)¹¹⁷. En plus de sa modernité et de ses dispositifs de sécurité, cette construction a donc accordé une place importante aux lecteurs.



Archives municipales de Rennes

© Cet été à Rennes

La construction d'un bâtiment exclusivement dédié aux archives municipales est une première en France. Cette construction est conjointe avec l'édification d'un nouveau bâtiment pour conserver les Archives départementales précédemment localisées dans le pavillon La Borderie. L'inauguration des nouveaux bâtiments s'est déroulée le 27 juin 1969 à l'occasion du XV^e Congrès national des archivistes français (26-28 juin 1969). Au cours de son allocution, Henri Fréville, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et maire de Rennes, évoque :

¹¹⁶ Arch. mun. de Rennes, 1064 W 31.

¹¹⁷ *Journal de Rennes*, « Les nouvelles Archives municipales vont bientôt pouvoir accueillir dans 6000 mètres de rayonnages la prestigieuse histoire du passé de Rennes », 24 janvier 1968.

Une double initiative née du souci de l'un et de l'autre de faire œuvre de bonne administration, de sauvegarder d'inappréciables richesses, d'une part, des documents utiles à la collectivité et garants d'équitables mesures, dans l'ordre administratif, de l'autre ; mais il est non moins certain que nous avons, en décidant de construire ces édifices, pensé qu'ils contribueraient, de façon indirecte mais efficace, à maintenir chez nos concitoyens et au-delà d'eux-mêmes la certitude de l'originalité de notre province bretonne et de la personnalité de la Ville de Rennes.¹¹⁸

Les Archives sont ici pensées comme une réponse aux besoins de l'administration mais aussi pour servir à l'histoire de la Ville de Rennes. Dans ce sens, en 1973, les Archives municipales ont demandé le retour des registres paroissiaux qui avaient été déposés aux Archives départementales en 1947. Le poste d'archiviste est passé en 1^e catégorie en 1980.

1.2. Vitré : de la reconstruction du patrimoine archivistique vitréen à la mutualisation des services de l'intercommunalité

1.2.1. D'une mésestime des archives à la création d'un service municipal

En 1982, une visite des Archives départementales a fait état d'archives vitréennes gérées par le responsable du service éducatif. La conservation était centrée vers la muséographie, les documents les plus anciens, alors que les documents de moins de cent ans avaient échappé aux règles de conservation et de tri. L'état civil était conservé par le conservateur du musée du château et n'était pas accessible aux chercheurs. Les archives étaient passablement délaissées et il y a eu beaucoup de pertes d'archives anciennes au XIX^e siècle (en 1833, le maire avait organisé une vente de « vieux documents¹¹⁹ »). Un défaut de locaux adaptés a entraîné de nombreuses destructions y compris dans les fonds anciens, et l'humidité des salles a abouti à des éliminations parmi les archives modernes. Au cours d'une autre visite, Jacques Charpy a fait état d'une tenue non réglementaire des registres de délibération et d'archives éclatées dans différents services provoquant elles-mêmes un encombrement des salles. À la demande de ce dernier, une opération de collecte des archives

¹¹⁸ Arch. mun. de Rennes, *ibid.*

¹¹⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Vitré.

des trois paroisses de Vitré est organisée par M. Forget, le conservateur des musées de Vitré en 1988, ce qui fut le prélude à une action plus vaste de regroupement des archives municipales.

En 1991, par manque de financements, les élus refusent de créer un service d'archives. Afin de régler provisoirement le problème de place, des rangements ont été ajoutés en 1992 et des archives ont été déplacées sans qu'on ne prévienne le conservateur du musée, montrant ainsi une certaine désorganisation. Avec les Archives départementales, la mairie a étudié les lieux de conservation possibles : l'ancienne banque de France occupée par la bibliothèque municipale rue de la Trémouille, ou la médiathèque en construction. En 1993, il a été décidé du réaménagement du sous-sol de la bibliothèque municipale en salle d'archives. Avant le déménagement des archives du château à la bibliothèque, les Archives départementales ont demandé un classement général des fonds, le conditionnement des documents, des éliminations réglementaires, ainsi que la réunion de tous les documents. C'est seulement en répondant à ces conditions que l'on peut envisager la création d'un service d'archives.

Le classement et l'organisation des fonds selon le cadre réglementaire de 1926 ont été réalisés par Éric Joret pendant huit mois entre 1994 et 1995 avec l'aide de stagiaires. Il a aussi été proposé aux habitants de déposer leurs archives sur l'histoire de la ville afin de combler les lacunes occasionnées par les manques apportés aux archives principalement au XIX^e siècle.

Le service a été créé en 1998. Cette même année, des emplois-jeunes ont été créés à la Ville de Vitré dont un à la conservation du patrimoine et plus particulièrement pour la création d'un service d'archives. L'agent a occupé un espace partagé avec l'office de tourisme notamment pour la salle de lecture et pour le bureau de l'archiviste¹²⁰. En 1998, le service a participé à une première valorisation de ses archives, à l'occasion de l'exposition « Les Vitréens dans la grande guerre », en partenariat avec les musées de la Ville. Petit à petit, les missions d'un service d'archives se sont mises en place : la collecte, le classement, la conservation et la communication.

En 2000, le service des archives a emménagé dans un autre espace de l'ancienne banque de France où il a pu bénéficier d'une salle de lecture, de bureaux et d'une salle de tri. Les magasins ont, quant à eux, été laissés dans leurs espaces initiaux dans la bibliothèque. Le service est devenu un service délocalisé pour la consultation des microfilms de l'état civil de Vitré et des Communes du Bocage Vitréen.

¹²⁰ Informations fournies par les Archives municipales de Vitré.

1.2.2. Créer un nouveau service avec la communauté d'agglomération

En 2014, les magasins de conservation étaient saturés et ne permettaient plus d'assurer la collecte des archives administratives. De plus, la salle de lecture, située à l'étage du bâtiment, n'assurait pas un accueil répondant aux normes d'accessibilité.

En 2016, un projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel au 27 rue des eaux à Vitré a été envisagé pour le service des archives. L'esprit de la réhabilitation consistait à préserver au maximum les éléments existants en intégrant les contraintes réglementaires et techniques. Trois zones principales ont été pensées comprenant une distinction des locaux de conservation, de travail et du personnel, ainsi que ceux destinés au public.

En 2018, dans le cadre du schéma de mutualisation adopté par les élus de la communauté d'agglomération Vitré Communauté, le site des archives est devenu commun à Vitré communauté, la Ville de Vitré et son Centre communal d'action sociale (CCAS), et a été installé dans un ancien bâtiment industriel réhabilité en dehors du centre-ville de Vitré. Ce Centre des archives est inauguré le 19 octobre 2018 en présence de Pierre Méhaignerie, maire de Vitré et président de Vitré Communauté, Richard-Daniel Boisson, sous-préfet de Fougères-Vitré et Michel Roussel, directeur régional des Affaires Culturelles. Le maire en a parlé comme d'un « un lieu d'histoire, ancienne et nouvelle, de mémoire et de culture¹²¹ ».



Centre des archives
© Vitré Communauté

¹²¹ *Ouest France*, « Vitré. Les archives inaugurées, le passé reste présent », 23 octobre 2018.

2. Conserver les archives des villes de plus de 2000 habitants en 1980 : l'action du directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine Jacques Charpy

Jacques Charpy fut directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine de 1973 à 1991. Précédemment chef du service des archives de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et directeur des Archives départementales du Finistère (1959-1973), Jacques Charpy prend ses fonctions à Rennes en mai 1973 à la suite du décès de Henri-François Buffet. Sous son mandat furent créés le service éducatif des Archives départementales, l'atelier de reliure en 1976 puis l'atelier de restauration ainsi que l'atelier de microfilmage et de photographie en 1979¹²². Son action auprès des territoires s'est centré sur l'application de la loi du 21 décembre 1970¹²³ car les conditions de conservation n'étaient pas réunies notamment dans les communes de plus de 2000 habitants et les chefs-lieux de canton¹²⁴. C'est sous son impulsion qu'une politique d'aide aux communes fut engagée en apportant aux mairies les moyens de classer l'ensemble de leurs fonds¹²⁵. En 1981, les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine deviennent le premier service à prendre l'initiative de créer un poste d'archiviste intercommunal afin de développer et maintenir les partenariats avec les territoires. Ce poste fut tenu par Annie Denizart (1981-1984), Anne Lebel (1985-1986) puis par Éric Joret.

À l'instigation de Jacques Charpy fut aussi mis à jour le *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine* paru en 1965 à l'initiative de son prédécesseur M. Buffet¹²⁶. Cette réédition fut augmentée d'un second volume centré sur les archives communales¹²⁷. Co-dirigé avec Éric Joret, cet ouvrage fut le résultat de plusieurs années de travail en communes sur les états des fonds et les conditions de conservation par les mairies. C'est aussi un outil de sensibilisation et de responsabilisation des élus et agents municipaux sur l'archivage¹²⁸.

Le travail sur le terrain et les partenariats avec les communes ont abouti au classement des archives de Fougères en 1980 et à la nomination de l'archiviste-paléographe Catherine

¹²² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, « Archivistes du XX^e siècle ». Disponible sur : <https://archives.ille-et-vilaine.fr/fr/article/archivistes-du-xxe-siecle> (consulté le 24 avril 2023).

¹²³ Loi n° 70-1200 du 21 décembre 1970 relative aux archives communales.

¹²⁴ Entretien du 30 mars 2023 avec Éric Joret, annexe n° 5, 01'05" - 01'16".

¹²⁵ JORET, Éric, « Archives des communes rurales et structures intercommunales en Ille-et-Vilaine », *La Gazette des archives*, n° 199, 2005, p. 100-104.

¹²⁶ BUFFET, Henri-François, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1965, 159 p.

¹²⁷ CHARPY, Jacques, JORET, Éric, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, tome II : *Archives communales*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1991, 710 p.

¹²⁸ JORET, Éric, « Le guide des archives communales de l'Ille-et-Vilaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 306-309.

Laurent à Saint-Malo la même année, ainsi qu'à la constitution de services d'archives dans ces deux communes.

Ancien dépôt annexe des Archives départementales, deuxième ville du département et sous-préfecture d'Ille-et-Vilaine, Saint-Malo, en 1980, n'avait que des archives partiellement conservées dans de bonnes conditions, peu inventoriées et réparties dans trois locaux de par une non-réunion des archives après la fusion des communes de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé, et alors que la production administrative continuait de s'accroître faisant dire à Philippe Petout, conservateur des musées de Saint-Malo à partir de 1989, dans les colonnes du *Pays Malouin* : « C'est un peu comme un barrage qui craque, l'eau arrive et inonde, chaque jour que nous vivons apporte ainsi son lot d'archives, or elles n'ont pas de service d'accueil¹²⁹ ». À Fougères, troisième commune d'Ille-et-Vilaine et sous-préfecture, les archives étaient conservées dans le château de la ville et administrées par le conservateur du musée. La volonté de créer un service d'archives dans ces deux communes est apparue dans les années 1970 et s'est concrétisée en 1980.

2.1. Saint-Malo : rassembler, organiser et conserver les archives de trois communes

2.1.1. Rassembler les archives après la fusion

Les limites urbaines de l'actuelle ville de Saint-Malo sont le résultat de la fusion de trois communes limitrophes en 1967 : Saint-Malo, à l'ouest, 17 800 habitants ; Saint-Servan-sur-Mer, au sud, 15 275 habitants ; Paramé, au nord-est, 9 037 habitants¹³⁰. Le projet de fusion était ancien. Avant les années 1960, il avait été évoqué en 1810 par le ministre de l'Intérieur, réitéré par le préfet en 1863, puis en 1947 lors de la reconstruction, et en 1963¹³¹. La disparité des recettes des taxes locales, perçues principalement par Saint-Malo, ont poussé les mairies de Paramé et Saint-Servan à proposer une nouvelle esquisse de fusion qui fut appuyée par l'élection de deux nouveaux maires, Georges Coudray à Saint-Malo et Marcel Planchet à Saint-Servan, et du maintien de Maurice Callame au poste d'édile de Paramé en 1965. Un nouvel accord a été trouvé en novembre 1966 et validé par décret ministériel le 26 octobre 1967. Le « Grand Saint-Malo » comptait alors 42 112 habitants.

¹²⁹ *Le Pays Malouin*, « Depuis plus de 30 ans, les Archives de Saint-Malo cherchent un logement », 23 février 1979.

¹³⁰ FORESTIER, Pierre, *Trois cités, une ville : Saint-Malo (1967-1997)*, Saint-Malo, Éditions Marc Aurèle, 1996, p. 33.

¹³¹ FOUCQUERON, Gilles, *Saint-Malo. Histoire et géographie contemporaine*, Plomelin, Éditions palantines, 2008, p. 181.

Les archives de Saint-Malo avaient été inventoriées seulement à quelques reprises aux cours des XIX^e et XX^e siècles (1824, 1883, 1907). Conservées dans les combles de l'hôtel de ville, une partie de ces fonds avaient été sauvée pendant la Seconde Guerre mondiale notamment en avril 1944 par Henri-François Buffet, directeur des Archives départementales (1941-1973) et était restée à Rennes jusqu'aux années 1980. En outre, en 1941, plusieurs institutions de la Ville de Saint-Malo avaient déposé provisoirement une partie de leurs fonds les plus précieux aux Archives départementales notamment des registres de délibérations du Conseil municipal, des registres d'état civil, plusieurs liasses d'archives du tribunal de Justice de la ville ou encore des volumes de la bibliothèque de l'hôpital militaire¹³².



Carte de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé

© Wikipédia

En 1942, ce sont les dossiers de l'Amirauté de Saint-Malo qui ont été déposés à Rennes. Ce qui n'a pas pu être sauvé a brûlé lors des bombardements alliés d'août 1944¹³³. Après la guerre, un employé fut chargé des archives et de la bibliothèque à temps complet, André Martineau, fils de l'homme de lettres René Martineau¹³⁴. En 1950, Daniel "Dan" Lailler est nommé conservateur du musée de Saint-Malo (1950-1989), puis, en 1954, directeur de la

¹³² LE CAÏNEC, Yola, *Op. cit.*, p. 62.

¹³³ C'est notamment le cas de documents allant de 1845 à 1944 ainsi que de registres d'état civil. Ces derniers ont été en partie reconstitués en recoupant les informations manquantes avec les registres d'état civil tenus à Saint-Servan et Paramé qui eux n'ont pas connu de dommages. La bibliothèque municipale disparut aussi sous les flammes à l'exception de rares volumes qui avaient été évacués à Rennes en 1944. Elle renaît après la guerre et sa direction est confiée au conservateur du musée de la ville Dan Lailler. En 1971, la bibliothèque emménage dans l'hôtel André-Desille.

¹³⁴ CHARPY, Jacques, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, tome II : *Archives communales*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1991, p. 403.

bibliothèque municipale. Il a dans ses tâches la gestion des archives municipales. À l'image des archives qui étaient restées dans la mairie, les collections du musée ont été détruites à plus de 90 % suite aux incendies provoqués par les bombardements.

À Saint-Servan, Antoine Dos, un érudit local et graveur-dessinateur à la retraite, fut chargé des archives de 1963 à sa mort en 1979. Il regroupa les états civils de Saint-Servan et Paramé, fit des inventaires et déplaça les archives du grenier au rez-de-chaussé desservi de la mairie.

À Paramé, mis à part les registres paroissiaux et d'état civil, le cadastre napoléonien et quelques documents antérieurs à la Révolution conservés par Antoine Dos à Saint-Servan, les archives étaient restées dans les combles de la mairie et le sont restées jusqu'en 1988, date où elles ont été réunies avec les archives des deux autres communes. Les archives de ces communes avant la fusion forment aujourd'hui des fonds clos distincts¹³⁵.

Il est à noter qu'aucun récolelement n'avait été entrepris au moment de la fusion des communes en 1967. Le seul récolelement réglementaire émis à l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale a été réalisé à Saint-Servan en 1965 par Antoine Dos. Un rapport du secrétaire général de la mairie de Saint-Malo a fait état de ce manque en 1971. Il a recommandé l'affectation à ce travail d'un employé qualifié pendant plusieurs mois, toutefois personne ne pouvait être prélevé sur l'effectif du personnel du Secrétariat pour le moment. Il n'est pas fait mention de la possibilité d'engager une personne en dehors de la mairie, non plus d'un professionnel¹³⁶.

2.1.2. La nomination d'une archiviste à Saint-Malo et les aléas de la recherche d'un local pour conserver les archives

À la Libération, l'archiviste en chef d'Ille-et-Vilaine, Henri-François Buffet, a autorisé le rapatriement à Saint-Malo de « caisses de la Bibliothèque et les archives municipales de Saint-Malo » qui avaient été conservées par mesure de sécurité aux Archives départementales, mais qui ne concernaient pas des archives en cours de classement et d'inventaire, lorsque la mairie sera installée et offrira des locaux en état de recevoir les archives¹³⁷. En 1952, le député-maire de Saint-Malo, Guy La Chambre, ainsi que le conservateur du musée Dan Lailler, ont demandé le rapatriement au sein de la mairie des archives étant donné que l'hôtel de ville a été reconstruit et réinstallé au château de la Duchesse Anne et qu'il possède un local

¹³⁵ Article 66 de la loi du 29 avril 1924 concernant les archives communales : « Les archives des communes supprimées sont réunies à celles des communes de rattachement et ces archives constituent un fonds spécial simplement juxtaposé au fonds principal.»

¹³⁶ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 317, Rapport à Monsieur le maire, 28 avril 1971.

¹³⁷ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 314, Lettre d'Henri-François Buffet au maire de Saint-Malo, 11 août 1945.

pour les archives. Dan Lailler, a reçu un accueil favorable au retour des archives de la part de M. Buffet¹³⁸. Toutefois, la ville n'ayant pas de locaux répondant aux normes de conservation, de budget défini pour les archives et de personnel qualifié à leur gestion, les Archives départementales n'ont pas pu remettre leurs archives. Le rapatriement des registres d'état civil et de registres paroissiaux n'a pu avoir lieu qu'en 1981 afin de répondre aux demandes en matière de généalogie, qui s'étaient accrues, et car la présence d'une archiviste, Catherine Laurent, a rassuré les Archives départementales. Les archives anciennes et révolutionnaires, les délibérations du conseil municipal, la correspondance du maire et des documents sauvés pendant la guerre par Henri-François Buffet, ont été restitués en 1988 après la réception tant attendue du bâtiment dédié aux archives.

La fusion des trois communes n'a pas résolu immédiatement le problème de la dispersion des dépôts d'archives. Il a fallu quatorze années de démarches pour s'accorder sur l'emplacement d'un bâtiment pour accueillir les archives municipales¹³⁹. Le point de départ fut un entretien en octobre 1974 obtenu, sur sa demande, par Jacques Charpy avec le maire Marcel Planchet¹⁴⁰ afin de contrôler les conditions de conservation des archives. M. Charpy a mis à profit son rôle et sa position de directeur des Archives départementales pour faire savoir au maire qu'il était temps pour Saint-Malo de se doter d'un service comme de nombreuses grandes villes en France¹⁴¹. Il s'est déplacé à de nombreuses reprises à Saint-Malo et a montré son soutien à la municipalité dans les nombreux projets de locaux proposés par la Ville. Le premier projet proposé a été de disposer de l'immeuble de Brouassin, près de la mairie de Paramé, qu'occupaient des syndicats et associations et qui était un ancien logement des pompiers. Cette ébauche fut abandonnée le mois suivant car le bâtiment était jugé trop petit et excentré, de plus le maire n'était pas en sa faveur. Les projets suivants ont tous été marqués par un rapprochement géographique avec la mairie de Saint-Malo, donc de l'administration municipale, dans le centre historique. Toutefois, les archives ne précisent pas le pourquoi du choix de ces bâtiments hormis leur disponibilité et leur emplacement. Marcel Planchet a ensuite proposé l'école d'apprentissage maritime, rue de Toulouse et rue des Vieux-Remparts au cœur de l'intra-muros, proche de la bibliothèque municipale et de l'hôtel de ville. Toutefois, en mars 1975, le général Pierre Vallerie, adjoint au maire, a fait savoir que le

¹³⁸ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 317, Lettre de Dan Lailler au maire de Saint-Malo, 7 juin 1977.

¹³⁹ CHARPY, Jacques, « À la recherche d'un site pour les archives municipales de Saint-Malo (1974-1988) », dans GALLICE, Alain, REYDELLET, Chantal, *Talabardonneries ou Échos d'archives offerts à Catherine Talabardon-Laurent*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2011, p. 21-30.

¹⁴⁰ Marcel Planchet (1919-2014) a été maire de Saint-Servan (Centre démocrate) de 1965 à 1967 avant de devenir le premier maire du Grand Saint-Malo en 1967 en battant le maire de Dinard Yvon Bourges. Il fut le premier magistrat de la ville de 1967 à 1977 puis de 1983 à 1989 tout en occupant les postes de conseiller général de Saint-Malo-Sud (1967-1977, 1985-1998) et de conseiller régional de Bretagne (1972-1976).

¹⁴¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Saint-Malo.
Les Archives municipales de Saint-Malo possèdent aussi ces informations sous la cote 11 W 317.

bâtiment n'était pas à vendre. En mars 1977, un nouveau maire a été élu, Louis Chopier. Le maire n'a pas vraiment pris en considération les archives. En 1978, on a proposé d'installer les archives au fort du Naye mais le projet a été abandonné l'année suivante car le fort se situe sur le domaine public concédé à la ville pour l'aménagement du port de plaisance et que les services souhaitant s'y installer doivent avoir un lien avec l'exploitation du port. On a ensuite proposé la chapelle Saint-Sauveur, un dossier a été constitué mais l'administration des monuments historiques a contredit le projet. On a aussi pensé à l'ancien casino et à l'ancienne gendarmerie nationale intra-muros.

Si trouver un bâtiment est une chose importante, engager une personne pour pouvoir classer et gérer les archives de la ville en est une autre. Cela a été le rôle de Catherine Laurent. Diplômée de l'École nationale des chartes en 1973, elle a travaillé pendant deux ans aux Archives départementales de Haute-Garonne puis cinq aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine avant d'être détachée à la tête des Archives de Saint-Malo en 1980¹⁴². Quand il l'a nommé, M. Charpy, pensait que Mme Laurent aurait bientôt un local dans la chapelle Saint-Sauveur pour conserver les archives, toutefois ce ne fut pas le cas, Mme Laurent ayant été placée dans les combles de la mairie de Saint-Malo, dans un bureau qu'elle partageait avec l'adjoint aux finances. La mairie possédait trois salles avec des dossiers non classés. C'est en parlant avec des collègues de la mairie qu'elle a découvert l'existence d'un petit service d'archives dans la mairie de Saint-Servan dont personne ne lui avait parlé, pas plus que Jacques Charpy. Les archives de Saint-Servan étaient alors tenues par Lucienne Méheust, une ancienne professeur de violon, qui se chargeait principalement d'établir les tables des registres d'état civil et paroissiaux de la commune et de l'accueil du public. Ce petit service possédait une salle de lecture et partageait ses locaux avec une ancienne bibliothèque qui n'était plus utilisée (la mairie a perdu ses fonctions administratives avec la fusion, c'est aujourd'hui une mairie-annexe). Les archives de Saint-Malo ont déménagé des greniers et d'une cave de l'hôtel de ville vers la mairie de Saint-Servan peu de temps après l'arrivée de Mme Laurent suite à un réaménagement des combles en bureaux pour l'administration municipale. Une partie importante de son travail a été de trouver un local pour conserver les archives de la commune réunifiée car faute de bâtiment le service n'a pas pu fonctionner normalement du fait d'un manque de rayonnages, de l'absence de salle de tri, ou de possibilité d'accroître les fonds de versements supplémentaires notamment du traitement des archives contemporaines¹⁴³. Pour pallier au manque de place, elle a dû orienter son action vers le développement cultuel du service et sa visibilité auprès des malouins notamment en intégrant diverses sociétés savantes

¹⁴² Entretien du 31 mars 2023 avec Catherine Laurent, annexe n° 3, 00'36" - 01'47".

¹⁴³ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 317, Rapport d'activité annuel pour l'année 1981 de Mme Laurent. Les rapports des années suivantes font aussi l'état de ce manque de place.

et associations. Elle fut aussi à l'origine d'une publication périodique, *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Malo*, diffusée principalement auprès du personnel municipal, et continua de développer le service éducatif animé par un professeur du Lycée Jacques Cartier depuis 1976 dans la bibliothèque municipale. Il a fallu attendre huit ans pour qu'elle puisse avoir un bâtiment, le service qu'elle a créé n'était pas considéré par la mairie comme étant prioritaire mais elle a eu le soutien des Archives départementales¹⁴⁴.

« Mais où abriter la montagne d'archives ? » se demandait un article du *Pays Malouin* quelques jours après la prise de poste de Mme Laurent¹⁴⁵. Après l'arrivée de Catherine Laurent, le maire Chopier avait proposé les anciens locaux de la Sécurité sociale, rue Saint-Thomas et rue Sainte Barbe dans l'intra-muros. C'était un projet avec plans et devis, le conseil municipal avait accepté l'achat du bâtiment pour 1 200 000 F., mais l'idée fut finalement abandonnée en 1983 par la nouvelle municipalité (Marcel Planchet est de nouveau maire) alors que le directeur des Services Techniques des Archives de France avait visité le bâtiment et qu'une subvention du Département et du Ministère des Affaires culturelles avait été accordé¹⁴⁶. Une installation dans la chapelle Saint-Sauveur fut de nouveau proposée et refusée. En 1984, on a proposé la caserne de Rocabey laissée vacante suite au départ de la 9^e DIMa¹⁴⁷. Le projet a reçu l'approbation de Michel Duchein, inspecteur général des Archives de France, mais aucune suite n'a été donnée par la mairie, de même que pour une installation dans la gendarmerie maritime en 1986. Il a été aussi proposé à un moment une installation des archives sur le petit Bé, un fort, un lieu non propice à la conservation des archives de part sa position sur une petite île au large des remparts de Saint-Malo. La multiplicité des projets laisse à croire que la recherche d'un bâtiment s'est faite sans but précis et sans tenir compte des besoins notamment du fait que plusieurs d'entre eux proposaient des emplacements près de la mer, dans des locaux avec une hygrométrie élevée. Finalement, en 1987, une ancienne corderie qui avait été affectée au service municipal des eaux, rue d'Alsace, est enfin choisie. Elle est située en dehors du centre historique, près de la gare, mais à cinq minutes en voiture de la mairie, un éloignement géographiquement faible mais important pour les yeux de l'administration municipale qui n'a plus que de rares contacts avec les archives. Le service s'y est installé le 20 juin 1988 et le maire l'a inauguré le 15 novembre.

¹⁴⁴ Dans ses mémoires, *Une ville dans ma vie Saint-Malo*, Marcel Planchet ne fait nullement mention des Archives municipales. Nous pouvons tout de même noter la présence de deux pages sur la bibliothèque municipale inaugurée dans l'hôtel Desilles au cours de son mandat et qualifiée de « nouveau lieu de conservation de mémoire locale et fonds anciens réunis » (p. 172).

¹⁴⁵ *Le Pays Malouin*, « Le nouveau conservateur aura besoin de 2 km 750 de rayons... d'ici l'an 2000 », 11 septembre 1980.

¹⁴⁶ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 317, Rapport d'activité annuel pour l'année 1982 de Mme Laurent.

¹⁴⁷ Arch. mun. de Saint-Malo, 11 W 317, Rapport d'activité annuel pour l'année 1984 de Mme Laurent.

2.2. Fougères, un service constitué en toute confiance par la mairie

2.2.1. Les archives avant les années 1980

À l'image de nombreuses communes à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Fougères a connu des destructions d'archives liées aux bombardements. Les archives d'après 1945 ont été entreposées dans les bureaux et les greniers de la mairie, comme c'est le cas de nombreuses archives communales alors. Quant aux archives anciennes, elles étaient conservées au sein de la bibliothèque municipale depuis la Libération, le fonds s'était accru après la guerre des registres d'état civil et de délibération du conseil municipal¹⁴⁸. À la fin de l'année 1970, au cours d'une réunion de la commission de la bibliothèque, il a été question de savoir s'il ne faudrait pas déposer les archives communales aux Archives départementales, le bibliothécaire, Monsieur Renault, pensant que cela rendrait les archives plus visibles et accessibles et permettrait aussi de dégager de la place pour des rayonnages de livres. Les commissaires y ont émis un avis défavorable prétextant qu'un dépôt ne s'imposait pas dans l'immédiat¹⁴⁹. Suite à une visite des Archives départementales à la fin de l'année 1970, le préfet d'Ille-et-Vilaine a rédigé une lettre au maire Michel Cointat¹⁵⁰ afin de déplorer l'état de grand désordre dans lequel ont été retrouvées les archives anciennes lors de la visite de l'archiviste départemental à la bibliothèque. Il a aussi été demandé un classement et un inventaire analytique le plus tôt possible. La mairie ne s'est pas montrée réticente à un classement de ses archives. De plus, afin de regrouper tous les dossiers anciens et récents de l'administration, elle avait proposé de créer un service « Archives-Documentation », et que ce projet soit pris en compte dans l'étude de l'extension de la bibliothèque et de la construction d'un futur hôtel de ville. Après une visite en 1977, Jacques Charpy a émis un avis favorable à l'idée de la mairie, idée qu'il a ensuite encouragée compte tenu de l'importance de la ville et des besoins documentaires de la mairie.

2.2.2. Créer et maintenir un service

En 1979, la municipalité cherche à recruter un archiviste. Michelle le Bris, diplômée de la licence d'archivistique de Mulhouse, est engagée à la fin de l'année 1979 et prend son

¹⁴⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Fougères.

¹⁴⁹ Arch. mun. de Fougères, 6 D 1 Archives communales, avis du 7 janvier 1971.

¹⁵⁰ Michel Cointat (1921-2013), fut maire de Fougères (UDR/RPR) de 1971 à 1983, député (1967-1993), ministre de l'Agriculture (1971-1972) et du Commerce extérieur (1980-1981).

poste en janvier 1980, toutefois, les Archives municipales n'ont pas gardé de traces de la constitution de leur service ou de mentions de la nomination de Mme le Bris dans les registres de délibérations, ni dans le courrier. Dans une annexe de l'hôtel de ville, elle s'est occupée des archives courantes et intermédiaires et a créé deux instruments de recherche (un répertoire numérique des archives modernes, et un fichier annuel, alphabétique, analytique des délibérations du conseil municipal pour les années 1950-1972 afin de satisfaire aux demandes de copies des registres). Toutefois, aucun espace pouvant servir de salle de lecture n'a pu être aménagé. De plus, la réintégration des archives anciennes et des registres paroissiaux et d'état civil au reste des fonds a tardé et n'a eu lieu qu'en 1984, elles étaient restées jusqu'alors à la bibliothèque qui répondait aux recherches généalogiques diminuant ainsi la visibilité du service d'archives qui ne pouvait répondre qu'aux demandes administratives et scientifiques. Ces archives ont fait l'objet d'un inventaire analytique en 1991. Le service éducatif de la ville se trouvait aussi à la bibliothèque et la collaboration entre les deux institutions était pratiquement nulle¹⁵¹. Le personnel a été fluctuant dans les premières années du service, Michelle le Bris n'étant restée que deux ans, sa successeuse Anne Oddeley, un an, avant l'arrivée de Hélène Bonnin en septembre 1983, diplômée de formation Archives de l'Université de Mulhouse et qui n'a quitté Fougères qu'en 1995 pour les Archives municipales de Laval où elle a créé un service. C'est Marcel Hodebert qui reprend ensuite le service, toutefois c'est un fonctionnaire de l'administration, un érudit local, pas un archiviste, et il a dû faire des stages pour se mettre à niveau. En 2008, la mairie a laissé cette place à un autre érudit local, Jean Hérisset, animateur du patrimoine. Les Archives sont, depuis 2019, de nouveau dirigées par une archiviste, Mélanie Roussigné.

Les Archives municipales ont aussi connu quelques problèmes de logement dans les premières années du service en étant logées par la mairie mais aussi en étant stockées, pour une partie, à la bibliothèque. En 1983, elles déménagent au rez-de-chaussée d'un bâtiment proche de l'hôtel de ville où une salle de tri, une salle de lecture et une salle pour le service éducatif ont été aménagées. Depuis 2008, les Archives municipales sont logées dans l'ancienne usine de chaussures Rehault réhabilitée et renommée *Les Ateliers*, et qui accueille aussi une maison des associations.

Les Ateliers
© Ville de Fougères



¹⁵¹ Arch. mun. de Fougères, 6 D 1 Archives communales, rapport d'activité annuel pour l'année 1982.

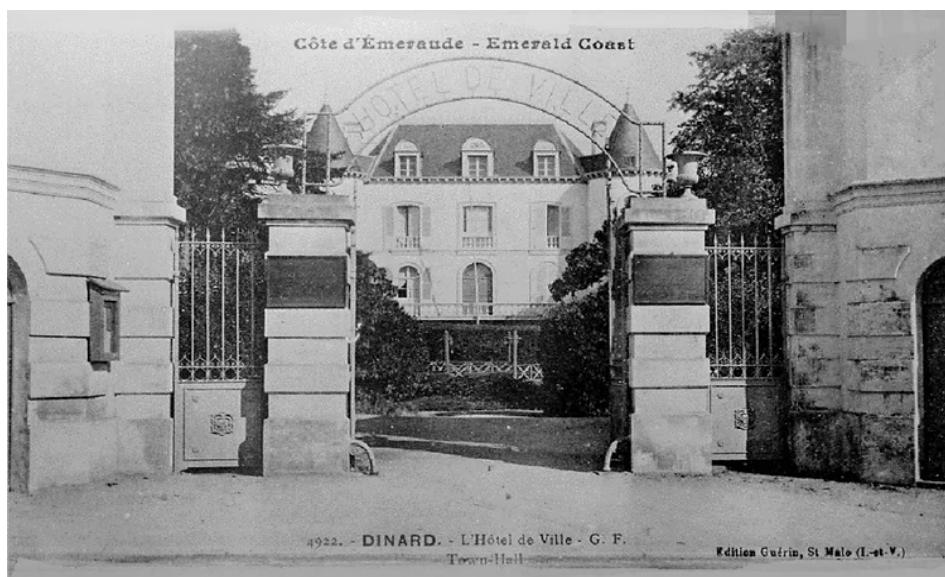
3. Constituer un service d'archives dans une petite commune éloignée du centre universitaire : comparaison entre Dinard, Redon et Dol-de-Bretagne

Lors d'un entretien avec Mme Pascale Pezennec, cheffe du service Population à la mairie de Redon et chargée de la gestion des archives de la ville, il a été pointé comme argument du désintérêt de la mairie pour les archives, que Redon est une petite commune de près de 10 000 habitants donc que les archives n'ont pas de grande valeur et qu'on préfère mettre en avant le patrimoine bâti, notamment religieux, de la commune. Il a été aussi question du faible nombre de demandes de communication et de consultations qui serait le résultat d'un éloignement des étudiants rennais, Rennes étant à 45 minutes de voiture de Redon. Ceci expliquerait le désintérêt de la commune pour le maintien d'un service d'archives permanent. Toutefois, ces mêmes arguments s'appliquent à la commune de Dinard, habitée de 10 000 habitants et positionnée au nord du département à près d'une heure de la capitale bretonne. Or, le service d'archives municipales dinardais est géré par une personne qui y travaille à temps complet (ce n'est pas le cas de Redon), il y a des horaires fixes d'ouverture et un investissement financier de la part de la mairie. Il serait donc intéressant de regarder comment ces deux communes assurent la gestion de leurs archives puis d'étudier la situation de Dol-de-Bretagne, dont le cas se rapproche actuellement de celui de Redon mais qui pourrait devenir un service d'archives à part entière si la mairie se préoccupait de ses archives comme à Dinard. La Ville de Dol, qui compte près de 6 000 habitants, ne possède pas de service d'archives reconnu aujourd'hui car le service (ce terme est utilisé par facilité mais n'est pas une réalité) est fondu dans la médiathèque municipale, mais possède tout de même un local pour conserver les archives anciennes et modernes doloises, notamment des documents relatifs à la cathédrale Saint-Samson. Dol-de-Bretagne n'a pas engagé de personnel dédié aux archives si ce n'est la directrice de la médiathèque dont le travail est d'être bibliothécaire et non archiviste.

3.1. Dinard, un investissement de la municipalité et des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

3.1.1. Une volonté de création d'un service

Au début du XX^e siècle, les archives, notamment les registres d'état civil et registres paroissiaux (le plus ancien date de 1615), étaient présents dans la mairie, au sein de la villa Eugénie. Déjà en 1885, on a fait état de l'exiguïté des locaux, de lacunes, d'un classement non régulier des registres de délibérations. L'aménagement de la villa Eugénie n'a pas apporté beaucoup de modifications, les rayonnages étaient en nombre insuffisants.



La villa Eugénie, ancien siège de la mairie de Dinard

En 1978, le compte rendu de Jacques Charpy a fait état d'archives entreposées dans deux salles au sous-sol de l'hôtel de ville mais que l'importance des activités de la commune risque, à terme, de poser des problèmes de rangement. Une extension, en cours, des locaux municipaux pourraient être l'occasion de prévoir un aménagement d'un nouveau local d'archives. De plus, il a été demandé de faire relier les registres d'état civil¹⁵².

En 1982, une archiviste de 2^e catégorie a été engagée par la commune pour une mission de trois mois afin de classer, trier, nettoyer, mettre en boîte, faire l'inventaire de ces archives et un répertoire numérique. Elle a aussi installé des séries notamment la série L (finances communales). Elle a classé en tout 37 ml.

Après une visite en 1990, Jacques Charpy a signalé au préfet une situation dans laquelle les registres d'état civil sont incommunicables, que les reliures demandées depuis 1978 n'ont pas

¹⁵² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Dinard.

été faites faute de crédits, et que le personnel s'est plaint de l'état des registres et notamment d'un usage trop fréquent de la photocopieuse qui les dégrade ou, pour des registres récents, d'une utilisation de scotch ou de colle. Le bâtiment n'est pas adapté, les archives mal cotées, et aucune mesure de la part du personnel et des élus ne semble se dessiner afin d'améliorer la situation. Un archiviste vacataire avait fait une mise à jour du répertoire numérique au début des années 1990.

Une opération générale de protection des fonds a été réalisée en 1996 par Éric Joret, archiviste intercommunal, et par deux archivistes du département pour certains travaux. Cette action a été lancée en parallèle du récolement des archives du cabinet du président de la Région Bretagne Yvon Bourges, ancien maire de Dinard¹⁵³. Lors de la visite préparatoire, seules les caves de la mairie avaient été prises en compte. Il y avait en réalité d'autres documents ailleurs, notamment dans deux salles surchargées où le métrage linéaire a été estimé à 60 ml, dans un mauvais état de conservation (insectes, poussière, moisissures), et pouvant provoquer un risque pour le personnel du fait de la vétusté du plancher. De plus, l'accès à la salle de consultation se faisait par une chaufferie. La mission, prévue pour deux mois, dura près de six mois. Un projet d'aménagement de locaux de conservation et de communication a été soumis à la mairie qui a dû s'y soumettre pour ne pas perdre la gestion des archives historiques qui auraient été transférées aux Archives départementales le cas échéant.

3.1.2. Le développement du service depuis 1998

Le service d'archives est considéré comme opérationnel depuis 1998. En 1999, la Ville a créé un emploi-jeune qui a permis d'ouvrir les archives au public. Les emplois-jeunes sont une mesure qui, depuis 1997, par le biais d'une convention avec l'État, permet de recruter des jeunes de 18 à 26 ans pour les affecter à des emplois nouveaux visant à satisfaire des besoins émergents et présentant un caractère d'utilité sociale dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs ou de proximité. Dinard et Vitré, qui ont toutes deux engagé un emploi-jeune, ont rapidement souhaité apparaître sur la liste des collectivités disposant d'un service d'archives (Vitré est apparue en 2004 dans l'annuaire de la Direction des archives de France). Pour une mairie, le recrutement d'un emploi-jeune permet d'éviter les frais que

¹⁵³ Yvon Bourges (1921-2009) a été maire de Dinard (UDR/RPR) de 1962 à 1967 et de 1971 à 1989, député d'Ille-et-Vilaine (1962-1965, 1973-1975), plusieurs fois secrétaire d'État notamment aux Affaires Étrangères (1968-1972), ministre du Commerce et l'Artisanat (1972-1973), ministre de la Défense (1975-1980), sénateur d'Ille-et-Vilaine (1980-1988) et président du conseil régional de Bretagne (1986-1998). En 1967, il a tenté sans succès de briguer la mairie, après fusion, de Saint-Malo ayant été battu par le maire sortant de Saint-Servan Marcel Planchet.

pourrait engendrer l'implication d'un archiviste professionnel sur le long terme. En 2003, la visite départementale a rendu compte d'une saturation des locaux et d'un accroissement impossible des collections. Il est alors demandé d'aménager de nouveaux lieux de stockage ou de les agrandir ainsi que d'équiper une salle de lecture correcte. La demande de mise en place d'un tableau de gestion et d'un nouveau service fut renouvelée en 2006 puis en 2009. En 2009, une personne avec une formation en archivistique a été engagée pour la première fois mais elle n'est restée qu'un an.



Médiathèque L'Ourse
© Ville de Dinard

En 2012, la construction d'une médiathèque a donné l'occasion d'y délocaliser les archives. Les fonds ont été transférés aux Archives municipales de Saint-Malo le temps des travaux. Des problèmes ont été rapidement découverts suite à l'aménagement des locaux d'archives au sous-sol de la médiathèque (risques de dégâts des eaux car les salles sont traversées par un réseau de conduits d'évacuation, trop faible hauteur sous plafond, réseau complexe de conduits techniques au plafond), et ce, parce que les plans n'ont pas été initialement conçus pour accueillir des salles d'archivage. Dans une partie du rez-de-chaussée de la médiathèque a été aménagé un espace « archives » pour la consultation, un espace ouvert au public qui n'est pas une salle de lecture à proprement parler et n'est ouvert que deux jours par semaine. Toutefois, malgré ces défauts, le service est visible au sein de la commune, est budgété, apparaît dans l'organigramme de la mairie, et est maintenu par la présence depuis 2012 d'une ancienne animatrice de l'architecture et du patrimoine qui est maintenant responsable du service et par deux aides-archivistes¹⁵⁴.

¹⁵⁴ *Ouest France*, « Dinard. Des pages d'histoire locale, au sous-sol de la médiathèque », 3 février 2023.

3.2. Redon, un abandon de la mairie

3.2.1. Un service créé sur le tard

Les archives de la ville de Redon ont connu un premier classement, pour celles qui étaient antérieures à 1940, en 1985-1986 par l'archiviste intercommunale Anne Lebel¹⁵⁵. Lors d'une inspection en 1990, Jacques Charpy a remarqué que c'était une agente communale qui officiait au poste d'archiviste. Le secrétaire général de la mairie a souhaité l'intervention de l'archiviste intercommunal. L'essentiel du classement a été fait, ce sont les locaux qui manquaient (problème qui persistait depuis 1985). Jacques Charpy a recommandé l'aménagement du grenier puis lors d'une autre visite en 1992, c'est l'aménagement des locaux de l'ancienne Banque de France, fermée en 1990 et qui est devenue propriété de la ville, dans le centre-ville, qui a été conseillé et réalisé.

En 2003, Michel Maréchal, successeur de M. Charpy, a découvert que les fonds postérieurs à 1945 étaient délaissés et que des archives modernes du grenier de la mairie n'ont pas été rassemblées avec celles logées dans la Banque de France. Il a conseillé l'aménagement d'une pièce voisine de la banque ainsi que la formation aux rudiments d'archivistique de l'agent chargé du patrimoine, une réflexion sur l'institution d'un service avec prise en compte de la bibliothèque municipale et le recrutement d'un archiviste vacataire pour au minimum cinq mois. Il a suggéré que la participation des services municipaux lors des travaux et du transfert amoindrirait l'impact budgétaire de ces opérations. Le déménagement des archives de la mairie vers la succursale de la Banque de France (aujourd'hui Espace Jean Jaurès) a eu

lieu entre 2004 et 2005 et a été en partie réalisée par une chargée du patrimoine, Mme Pezennec. L'aménagement intérieur de la banque n'a pas été modifié, les guichets et lustres sont encore présents de même que les coffres qui offrent un bon moyen de sécuriser les archives et d'apporter des conditions de conservation optimales.

Mairie de Redon
© Gilles Guillamot



¹⁵⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Redon.

Un inventaire des fonds a été réalisé en 2005 par Dominique Vinas-Girbal, assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^e catégorie, et Pascale Pezennec travaillant alors aux affaires culturelles de la Ville. Mme Pezennec n'avait pas de lien avec les archives avant de demander à s'en occuper¹⁵⁶.

Elle a fait des stages aux

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Morbihan et de la Manche afin de se perfectionner à la gestion des archives. La décision de création du service revient à Éric Joret, non à la collectivité. Mme Pezennec a demandé la reconnaissance de la formation d'un service auprès des Archives de France en 2005 et l'appui des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine dans cette démarche. Son travail a ensuite consisté en la constitution de répertoires, du classement des archives contemporaines et de l'accueil du public et des scolaires. Elle a monté une exposition en 2006 sur le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, ainsi qu'une autre exposition en 2008.



3.2.2. Un délaissement des archives par la municipalité¹⁵⁷

Ce que voulait la mairie, c'était d'avoir des archives classées, des répertoires, et une facilité de fonctionnement au quotidien. L'accueil de chercheurs ou d'autres publics n'était pas une priorité et n'était pas attendu du fait d'un personnel réduit à la seule personne de Mme Pezennec¹⁵⁸. À l'exception du classement de 2005, la mairie n'a pas manifesté un grand soutien financier pour la conservation des archives.

Le conseil général avait accepté d'allouer des crédits pour l'acquisition d'un lecteur de microfilms en vue de l'équipement d'une salle de lecture mais la mairie a refusé ceci en 2006. On a noté en 2007, une saturation des espaces et une hygrométrie élevée, des problèmes d'inondation en 2008 car la mairie a tardé à réparer une verrière cassée, et une probable

¹⁵⁶ Entretien du 15 mars 2023 avec Pascale Pezennec, annexe n° 2, 03'50" - 05'11".

¹⁵⁷ Maires de Redon sur la période étudiée : Pierre Bourges (1983-1995), Alain Madelin (1995-2001), Jean-Michel Bollé (2001-2007), Vincent Bourguet (2007-2014), Pascal Duchêne (2014-).

¹⁵⁸ Entretien du 15 mars 2023 avec Pascale Pezennec, annexe n° 2, 06'00" - 07'05".

saturation des espaces qui se profile à l'horizon 2015¹⁵⁹. En 2010, Pascale Pezennec a été mutée au service des Affaires générales sans qu'une personne ne prenne sa place aux archives à plein temps. Le travail aux archives est ainsi devenu une occupation dont on se charge quand du temps se libère. En 2012, la mairie a décidé de mettre à la disposition d'une troupe artistique de marionnettistes, la Drolatic Industrie (en 2020, avec la création du collectif *La Dynamo*, c'est quatre troupes qui occupent l'espace), les 200 m² de locaux de la Banque de France afin qu'elle puisse y créer et exposer ses créations. Les archives municipales demeurent sur place mais ont été reléguées à l'arrière du bâtiment et dans les anciennes chambres fortes. Ce choix d'allouer à cette troupe un bâtiment déjà occupé montre la faible estime de la mairie pour ses archives. Or, cette installation a posé des problèmes de sécurité de par l'utilisation de produits chimiques inflammables. Le risque d'incendie, le peu de moyens financiers et de personnels alloués aux archives (Mme Pezennec s'occupe encore des archives, mais seulement quand elle peut avoir du temps de disponible, et de l'accueil du public qui se fait sur rendez-vous), la fermeture du service à plein temps et le peu d'intérêt de la mairie, ont décidé les Archives départementales à demander le dépôt des archives anciennes de Redon en 2021.

Redon n'est pas une grande ville, c'est une ville-centre qui dépend de son réseau, elle n'a pas les moyens suffisants pour maintenir un service d'archives selon Mme Pezennec¹⁶⁰. Ce manque d'engagement de la mairie, d'une entité publique, a résulté que, pour ce qui touche au patrimoine, ce sont des sociétés, des associations qui voulaient promouvoir l'histoire locale, telles l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais (APPHR), qui récupère et conserve des fonds d'archives privés et entretien une bibliothèque spécialisée, et le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, qui siège à Redon et qui dispose d'un centre de ressources qui collecte, sauvegarde et transmet des archives sonores, photographiques et audiovisuels et édite des ouvrages et CD, qui se sont démarquées dans le paysage culturel local plutôt que les Archives municipales. À la mairie, il est possible d'engager un animateur du patrimoine mais il doit avoir des missions diverses. L'action culturelle est actuellement axée sur le patrimoine bâti, l'abbatial et le lycée Saint-Sauveur qui jouxtent la mairie sont en cours de restauration. Selon Mme Pezennec, les élus aiment les choses qui se voient, qui sont vivantes, or les archives ne possèdent pas ces attraits¹⁶¹. Cela a résolu la mairie à centrer son action patrimoniale sur le bâti notamment sur les bâtiments conventuels, une action qui est au centre de la demande d'obtention du label « Ville d'art et d'histoire », et non les archives.

¹⁵⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Dossier de suivi et de conseil tenu pour Redon.

¹⁶⁰ Entretien du 15 mars 2023 avec Pascale Pezennec, annexe n° 2, 09'35 - 10'40".

¹⁶¹ Entretien du 15 mars 2023 avec Pascale Pezennec, annexe n° 2, 18'44" - 21'35".

Il n'y a pas beaucoup de consultations, les registres d'état civil sont numérisés, et les demandes de communication se font principalement par mail. Pour Mme Pezennec, « il n'y avait pas assez de matière¹⁶² », la ville étant éloignée du centre étudiant qu'est Rennes, les étudiants préféreraient aller aux Archives départementales.

Un poste d'archiviste intercommunal est envisageable selon Pascale Pezennec car la Ville, seule, n'a pas les moyens pour entretenir un service d'archives, et a beaucoup de charges étant une ville-centre d'une agglomération de près de 67 000 habitants.

3.3. Dol-de-Bretagne, un service en devenir ?

3.3.1. Le travail de classement

La première intervention de classement des archives communales de Dol-de-Bretagne remonte à 1984 malgré une demande de classement datant des années 1950. M. Dubreuil avait alors classé les fonds anciens et modernes. Ce travail s'est matérialisé par la rédaction manuscrite d'un répertoire. Les fonds étaient alors conservés dans les greniers de la mairie, en partie conditionnés dans des boîtes ou simplement disposés sur les étagères. Les boîtes et les fournitures de conditionnement utilisées en 1984 n'étaient pas suffisamment solides ni adaptées à la conservation à long terme. Quant aux greniers, ils posaient quelques ennuis allant de la poussière à l'environnement thermique très variable d'une saison à l'autre, en passant par un problème de sécurité puisque la consultation par le public pouvait s'y faire sans la surveillance d'un agent communal causant pertes, vols ou mélanges des documents. De plus, des destructions d'archives ont été repérées au cours des deux derniers siècles, beaucoup de documents ayant servi de papiers à brûler.

Sandrine Viard est arrivée à Dol-de-Bretagne en 2008 afin de prendre en charge la bibliothèque municipale. Après un DEA lettres et sciences sociales, option géographie, elle a travaillé en bibliothèque municipale et fut notamment directrice d'une médiathèque à Saint-André (La Réunion) où on lui a demandé de créer un service d'archives sans que cette médiathèque ne prenne en compte les différences entre les métiers de bibliothécaire et d'archiviste¹⁶³. Cette expérience a résulté qu'à Dol-de-Bretagne on lui a aussi demandé de créer un service d'archives en parallèle de la mise en place de la médiathèque dans un nouvel espace culturel. Ouvert l'année suivante, cet espace regroupe une médiathèque, une

¹⁶² Entretien du 15 mars 2023 avec Pascale Pezennec, annexe n° 2, 16'02".

¹⁶³ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 00'28" - 01'54".

ludothèque, une salle de spectacle et comprend une réserve dédiée aux archives. Les archives étaient alors dispersées dans trois lieux : les greniers de la mairie, ses sous-sols et les sous-sols d'un ancien bâtiment communal¹⁶⁴. Le déménagement de plus de 800 boîtes vers la nouvelle réserve a nécessité l'aide des Archives départementales¹⁶⁵.

À la suite d'une inspection communale en novembre 2010 demandée par Mme Viard, il est décidé qu'un archiviste recruté par les services municipaux interviendrait en 2011 pour une mission d'une durée de trois mois consistant en une reprise des fonds et une poursuite du classement des archives modernes. Cette archiviste a eu pour mission de vérifier l'intégralité des documents déjà classés de façon à s'assurer de leur présence ou constater leur absence, corriger et prendre en compte les suppléments intervenus entre 1984 et 2011, reconditionner les fonds en utilisant des boîtes et du matériel aux normes archivistiques, traiter les documents allant de 1960 à 1982, enfin rédiger un répertoire qui prendrait aussi en compte l'ébauche de travail réalisé en 1984¹⁶⁶. Au terme de la mission, le fonds ancien représente 3,5 ml et le fonds moderne 76 ml.



Espace culturel l'Odyssée
© Ville de Dol-de-Bretagne

De 2014 à 2016, par le biais d'une mutation interne, Mme Viard a dédié son temps de travail complet aux archives contemporaines. Elle a pu commencer le classement des archives depuis 1983. Elle a eu la possibilité de se former aux Archives départementales en suivant l'archiviste chargée des communes sur le terrain. En ce qui concerne cet embryon de service d'archives, il est à noter qu'il y avait peu de consultations en présentiel et une préférence pour les réponses par mail pour satisfaire aux nombreuses demandes d'état civil. Mme Viard a eu

¹⁶⁴ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 06'00" - 07'19".

¹⁶⁵ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 01'54" - 04'05".

¹⁶⁶ JANSSENS, Agnès, VIARD, Sandrine, *Répertoire numérique détaillé et Index des Archives municipales de Dol-de-Bretagne*, 1984 (modifié en 2011 et 2014), 172 p.

l'occasion de mettre en valeur les archives qu'elle conservait lors des journées du patrimoine durant lesquelles elle a pu monter deux expositions, l'une sur l'histoire du monument aux morts de Dol, la seconde sur les industries, entreprises et petits artisans d'antan. Les archives sont aussi très liées à l'association François Duine, une société savante doloise, pour la publication d'écrits dans la revue locale *Le Rouget de Dol*¹⁶⁷. Il y a un intérêt pour l'histoire locale de la part des élus mais pas encore de volonté de créer un service.

3.3.2. Un service d'archives qui n'en est pas un

Aujourd'hui, « il n'y a pas de service d'archives¹⁶⁸ » selon les mots de Sandrine Viard, constat partagé par Éric Joret¹⁶⁹. Les archives sont classées, conservées et communiquées, mais Mme Viard n'a pas pour travail de s'en occuper à plein temps. Les demandes de consultation doivent être soumises 48h à l'avance et être communiquées les jours fermés de la médiathèque. Il n'y a pas de salle de consultation ni de salle de tri.

Les archives courantes et intermédiaires de la commune ne sont pas classées. La série W, ouverte par Mme Viard en 2014, n'a pas été poursuivie résultant aujourd'hui de versements ouverts et non continus. Elles sont conservées dans les greniers de la mairie mais plus personne ne s'en occupe réellement. Le registre commencé par Mme Viard pour la tenue de ces archives semble être toutefois poursuivie par ses collègues qui ont aussi été informés sur les durées d'utilité administrative (DUA) et sur ce qui doit être fait en cas de volonté de destruction d'archives publiques.

Elle essaye de convaincre la mairie de faire pour les archives contemporaines un vrai classement à l'image des archives anciennes et modernes, et en maintenant ce classement par le recrutement d'un vacataire des Archives départementales tous les ans¹⁷⁰.

De la part de la mairie, il y a eu une conscience du besoin de classement ces dernières années mais elle n'avait pas imaginé ce que cela engendrerait a posteriori à savoir le maintien d'une bonne conservation et son coût matériel bien qu'il n'y ait jamais eu de refus sur ce point. Les archives ont une place dans l'organigramme de la commune. Toutefois, Mme Viard aimerait une plus grande reconnaissance des archivistes et de la conservation du patrimoine écrit dans la commune.

On pourrait espérer avoir un service d'archives distinct de la médiathèque mais ce sujet pose la question du lieu de stockage, il n'y a qu'une réserve et pas de salle de lecture et de tri, c'est

¹⁶⁷ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 19'26" - 22'54".

¹⁶⁸ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 09'19".

¹⁶⁹ Entretien du 30 mars 2023 avec Éric Joret, annexe n° 5, 28'23" - 29'14".

¹⁷⁰ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 17'49" - 18'25".

une question à résoudre avec le nouveau directeur général des services. La montée en puissance des intercommunalités depuis quelques années pourrait offrir une solution au problème de classement des archives de la Ville de Dol-de-Bretagne par une mutualisation des archives de la Ville avec celles de la communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel, dont le maire de Dol est le président, mais pour cela il faudrait prévoir un autre bâtiment, une « mini-Archives départementales » dans le pays dolois, et savoir où sont les archives des autres communes¹⁷¹. Les services des bibliothèques sont déjà mutualisés dans la communauté de communes.

¹⁷¹ Entretien du 25 avril 2023 avec Sandrine Viard, annexe n° 4, 25'50" - 27'54".

CONCLUSION

La création de services d'archives municipales en Ille-et-Vilaine a découlé de deux principaux facteurs que sont une incitation des Archives départementales par l'implication directe de son directeur et de l'archiviste intercommunal, ici dans tous les cas étudiés car les territoires sont au centre de la politique culturelle du département, ainsi qu'une volonté de la municipalité plus ou moins prononcée en faveur d'un service d'archives, dans un premier temps pour réaliser un classement puis en recrutant du personnel afin de le maintenir, enfin en offrant un lieu de stockage, que ce soit un coin de bureau, une réserve dans une mairie ou dans une médiathèque, ou dans un bâtiment communal indépendant. L'histoire locale, bien que sous-jacente dans les volontés de conservation des archives, n'a pas été mentionnée dans les interviews ni dans les archives comme étant une des raisons de ces constitutions, de même que la généalogie, là aussi sous-jacente de par l'accroissement d'année en année des consultations des registres paroissiaux et d'état civil mentionné dans les rapports d'activité des services (Fougères, Saint-Malo).

Les archives municipales brétilliennes vivent aussi aux côtés de plusieurs associations de protection du patrimoine - l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais (APPHR), et Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard/Rance/Émeraude - et de sociétés savantes : la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine dont le bureau se trouve aujourd'hui aux Archives départementales, la société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo (SHAASM) qui partage ses locaux avec les Archives municipales malouines, enfin l'association François Duine, Société Populaire d'histoire du Pays de Dol-de-Bretagne. Nous pouvons aussi ajouter la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne dont le siège se trouve à Rennes. Les archivistes de chaque service ont des liens étroits avec ces sociétés d'érudition qui conservent souvent des fonds d'archives et entretiennent des bibliothèques patrimoniales. Le réseau et la valorisation des archives auprès des élus et des habitants est central dans la visibilité et le maintien des services. Le fait que des familles ont préféré verser leurs fonds d'archives à une association, l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais, plutôt qu'aux Archives municipales de Redon témoigne ainsi d'un manque de confiance dans cette institution communale redonnaise. La création puis le maintien de services d'archives n'est donc jamais une chose acquise et dépend de son soutien par la mairie et les institutions locales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La constitution de services d'archives en Ille-et-Vilaine ne fut un cas isolé, elle est intervenue au même moment que les autres, en premier dans sa plus grande ville, Rennes, dans les années 1960 puis dans ses villes moyennes, villes-centres de pays, souvent anciens sièges de sous-préfectures. L'essor, dans les années 1980, de la création de services d'archives constitués dans de grandes et moyennes communes est intervenu dans un contexte de décentralisation, d'une plus grande place accordée aux territoires, et de liberté d'administration notamment dans le domaine culturel et patrimonial. Ces constitutions ont répondu à des besoins de mise en valeur de l'histoire des communes dans un environnement enclin à l'histoire locale, à la généalogie et une quête des racines. Elles ont impliqué l'ouverture d'un budget, la recherche de locaux, de former des relations avec les acteurs territoriaux de la valorisation du patrimoine comme les associations et sociétés savantes, mais surtout avec les Archives départementales, enfin d'engager du personnel sur le long terme. Toutefois, la moitié des services ont été dirigés, dans leurs premières années, par des jeunes archivistes sorti de formation en archivistique ou par des emplois-jeunes (Fougères, Dinard, Vitré), voire par des personnes n'ayant qu'un lien éloigné avec les archives comme à Redon ou à Dol-de-Bretagne. Ces personnes ne sont restées que brièvement dans ces services, une ou deux années, ou n'ont pas pu s'y investir autant qu'elles le voulaient de par des activités extérieures aux archives à réaliser, les services citées précédemment ont donc mis plusieurs années à s'implanter dans la commune avec un archiviste engagé dans son rayonnement, sauf à Redon et Dol-de-Bretagne. Néanmoins, l'existence de nouvelles formations universitaires en archivistique a participé au développement des services d'archives en communes qui avaient ainsi la possibilité d'avoir une personne avec un minimum de connaissances pour gérer leurs archives, les chartistes n'ayant que peu investi les archives territoriales en dehors des archives départementales et parfois celles de grandes villes.

Les Archives municipales étudiées n'ont gardé que peu de traces de la constitution de leur service, c'est notamment le cas à Fougères et surtout à Dinard (seuls les archives des services de Rennes, Saint-Malo, Fougères et Dinard ont été étudiées, à Vitré, après une demande, les recherches n'ont pas été plus fructueuses). Les archives du département, via les dossiers de suivi et de conseil des directeurs, ont été plus riches en informations. Ce sont les entretiens réalisés avec Mmes Laurent, Pezennec, Viard et M. Joret qui furent les plus à même

d'aider à la rédaction de ce mémoire, notamment ceux de Mmes Pezennec et Viard car il n'y avait peu ou pas d'autres sources d'informations sur les archives de leurs villes.

En somme, la constitution d'un service est le résultat de longues années de concertations entre les maires, les élus locaux et les Archives départementales. Ces dernières ont poussé de nombreuses municipalités en Ille-et-Vilaine dans la voie d'institution d'un service pour leurs archives mais les résultats n'ont que rarement abouti, ce sont les services d'archives des intercommunalités qui sont privilégiés dorénavant. Mais là aussi, sans volonté municipale d'engager un professionnel pour plusieurs années, d'investir financièrement pour conserver un service, sans envie de valoriser le patrimoine écrit local au bénéfice du bâti, un service ne peut que difficilement vivre et se maintenir. La création d'un service d'archives communales est un investissement pour les générations futures, habitants ou non de la municipalité.

La solution d'avenir pour les petits services d'Archives municipales serait-elle de réunir les archives d'une commune avec celles de sa communauté de communes ou de sa communauté d'agglomération ? Il existe aujourd'hui un panel d'outils juridiques pour mutualiser et répondre aux évolutions règlementaires : transfert de compétence, mise à disposition de service, création de service commun, partage de bâtiment ou encore mise à disposition individuelle prévue par convention pour une durée maximale de trois ans et renouvelable par périodes, partage de biens communautaires et groupement de commandes en vue de réaliser des économies d'échelle, ou de mutualiser des procédures de marchés. Cette mutualisation fut le choix de la mairie et de l'agglomération de Vitré pour leurs archives municipales, communautaires et celles du Centre communal d'action sociale. Elle pourrait être la solution pour faire renaître un service à Redon (bien que la communauté d'agglomération soit répartie sur trois départements), et pour inciter à la création d'un service à Dol-de-Bretagne. Les personnes en charge de ces deux derniers services partagent ce constat, de même que les Archives départementales, toutefois, sans un engagement moral et financier des conseils municipaux et intercommunaux, rien ne pourra se faire.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Nombre de services d'archives communales organisés par département en 1984	17
Illustration 2 : Nombre de services d'archives communales organisés par département en 1987	17
Illustration 3 : Le nombre de services d'archives municipales	19
Illustration 4 : Carte des villes d'Ille-et-Vilaine dont les services ont été étudiés	58
Illustration 5 : Portrait d'Henri Fréville	62
Illustration 6 : Archives municipales de Rennes	64
Illustration 7 : Centre des archives	67
Illustration 8 : Carte de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé	70
Illustration 9 : Les Ateliers	76
Illustration 10 : La villa Eugénie, ancien siège de la mairie de Dinard	78
Illustration 11 : Médiathèque L'Ourse	80
Illustration 12 : Mairie de Redon	81
Illustration 13 : Locaux de l'ancienne Banque de France de Redon	82
Illustration 14 : Espace culturel l'Odyssée	84

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'entretien type pour les directrices des archives

Annexe 2 : Entretien avec Pascale Pezennec, cheffe du service Population de la mairie de Redon

Annexe 3 : Entretien avec Catherine Laurent, archiviste-paléographe, ancienne directrice des Archives municipales de Rennes et Saint-Malo

Annexe 4 : Entretien avec Sandrine Viard, directrice de la médiathèque *L'Odyssée* à Dol-de-Bretagne depuis 2008, directrice des Archives municipales de 2014 à 2016

Annexe 5 : Entretien avec Éric Joret, adjoint au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Annexe 1 : Grille d'entretien type pour les directrices des archives

Thèmes	Sous-thèmes
Formation et parcours professionnel	Formation à l'École des chartes ou master Archives, autres formations sans rapport avec les archives (implique une mise à niveau avant de gérer le service), quelle est leur conception du métier d'archiviste, est-ce que cela évoluer dans le temps.
L'arrivée dans le service	La situation avant l'arrivée (classement ou non, dispersion des archives, dégâts matériels, locaux), la relation entre la mairie et ses archives, qu'est-ce la mairie attend des archives, est-ce qu'elle veut participer au développement du service, y met-elle les moyens (financiers, matériels et le personnel) ?
Constitution du service	Comment constitue-t-on un service (les leviers de développement) ? Les problèmes rencontrés (financiers, soutien ou pas de la mairie, problème de place, inventaires à réaliser), comment elle les analyse, est-ce qu'il y avait des pressions. Quelle est la relation actuelle avec les acteurs locaux ? Est-ce que les Archives sont bien considérées dans la commune, est-ce un service à la marge ?
Faire vivre le service	Former une équipe, diffuser des instruments de recherche, expositions, constitution de bibliothèques au sein des Archives, relations avec les publics.
S'insérer dans le paysage culturel de la commune	Liens avec les musées, les associations d'histoire locale, les bibliothèques, les cercles de généalogie. Est-ce que le développement de l'intérêt pour l'histoire locale et la généalogie a pu participer à la création du service ?
Le lien avec les Archives départementales	Aide à la création du service, inspections, soutien. Est-ce que le contrôle scientifique et technique aide ? La loi du 21 décembre 1970 est-elle utile ?
Visibilité des archives	Souhaiteriez-vous une plus grande visibilité des archives ? Le lien avec la communauté de commune ou d'agglomération.

Annexe 2 : Entretien avec Pascale Pezennec, cheffe du service Population de la mairie de Redon

Date : 15 mars 2023

Lieu : 18 Pl. Saint-Sauveur, 35600 Redon (mairie)

Durée : 21 minutes 35 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec grille d'entretien

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00'00"	Présentation de l'entretien
00'25"	Formation et carrière : fonction publique territoriale, responsable de l'office de tourisme, travail avec des associations pour le développement du pays de Redon puis de la ville, service des affaires culturelles de la ville
01'45"	Un classement chronophage des archives : importance matérielle
02'24"	Mission de classement avec un archiviste vacataire en 2005
03'14"	Des stages pour se former (AD d'Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan, Manche), montage d'une exposition
03'50"	Son lien avec les archives et sa désignation à leur gestion
05'11"	L'importance accordée par la mairie dans la conservation des archives
05'40"	Le classement et la conservation des archives avant son arrivée
06'00"	Les attentes de la mairie dans la création d'un service d'archives
07'05"	La place du service dans l'organigramme de la mairie
07'25"	Volonté des AD de constituer un service, pas un souhait de la collectivité
08'02"	Travail de classement, constitution de répertoires et accueil du public
08'22"	Les problèmes rencontrés : manque de soutien, de budget, de temps pour l'accueil du public
09'05"	Proposition d'une autre opportunité professionnelle mais elle s'occupe toujours des archives et accueille le public sur rendez-vous
09'35"	Le lien avec les acteurs locaux, les associations de patrimoine local notamment l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais et le Groupement Culturel Breton
10'40"	Le personnel des archives
11'33"	Les actions de valorisation des archives : expositions, accueil de scolaires

12'13"	Relations avec les publics, les types de consultations d'archives
13'34"	L'intérêt pour l'histoire et la généalogie n'a pas aidé à la création de ce service, numérisation des registres d'état civil
14'35"	Tentative de la ville d'obtenir le label "Ville d'art et d'histoire" : label axé seulement sur le patrimoine bâti, pas sur les archives
15'02"	Le rôle du contrôle scientifique et technique
15'40"	L'arrêt de l'ouverture du service à plein temps, désaccord avec Éric Joret
16'14"	Manque de moyens de la ville pour gérer ses archives, peut-être envisager une mutualisation à l'échelle intercommunale
17'04"	L'importance de la loi du 21 décembre 1970
17'40"	Installation d'une troupe de marionnettistes, désaccord avec Éric Joret, rapatriement des archives anciennes à Rennes en 2021
18'44"	Visibilité des archives à Redon : problème de moyens humains, les élus veulent des chose qui se voient, perte de la gestion des documents les plus anciens et qui ont le plus d'intérêt pour le public, choix des rénovations de l'abbatial et du lycée Saint-Sauveur
21'35"	Conclusion de l'entretien

Annexe 3 : Entretien avec Catherine Laurent, archiviste-paléographe, ancienne directrice des Archives municipales de Rennes et Saint-Malo

Date : 31 mars 2023

Lieu : 35000 Rennes (domicile personnel)

Durée : 28 minutes 31 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec grille d'entretien

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00'00"	Présentation de l'entretien
00'36"	Formation et carrière : École des chartes, travail de deux ans aux AD de Haute-Garonne puis cinq aux AD d'Ille-et-Vilaine
01'47"	Son arrivée aux archives de Saint-Malo
03'22"	Découverte d'un petit service d'archives à Saint-Servan, présentation
04'47"	Description des archives conservées
05'11"	Installation de son service à la mairie de Saint-Servan
05'43"	Recherche d'un bâtiment, présentation de lieux proposés par la mairie de Saint-Malo
06'05"	Le maire Planchet trouve l'emplacement de l'actuel bâtiment, rapports avec le maire
06'40"	Mise en place d'un service éducatif
07'47"	Le soutien des AD, notamment de Jacques Charpy, pour créer une exposition sur la Rance
08'29"	Déménagement des archives des greniers et dans une cave de la mairie de Saint-Malo vers la mairie de Saint-Servan
09'45"	Travail de secrétaire pour la SHAASM
10'05"	Le service d'archives de Rennes avant son arrivée, présentation du personnel, missions, conservation des archives d'architectes, le service éducatif
13'37"	Le désintérêt de la mairie de Saint-Malo pour ses archives, la difficulté pour se mettre d'accord sur l'emplacement d'un bâtiment
14'41"	Un intérêt plus marqué à Rennes pour les archives, s'intégrer était plus facile, diffusion d'un "flash expo" avec les documents du mois, accueil par l'équipe culturelle

17'27"	Les attentes dans la création d'un service d'archives
18'25"	La place des mairies dans la création et le maintien des services
19'57"	Comment constitue-t-on un service d'archives ?
20'57"	Les problèmes rencontrés : manque de personnel
23'49"	La relation avec les publics : lecteurs, cours de paléographie, lien avec les professeurs de Rennes 2, présidente de la SHAB
25'42"	L'intérêt pour l'histoire et la généalogie n'a pas aidé à la création de ces deux services
26'10"	Le rôle du contrôle scientifique et technique, le suivi des bordereaux d'élimination
27'28"	L'importance de la loi du 21 décembre 1970
28'17"	Conclusion de l'entretien

Annexe 4 : Entretien avec Sandrine Viard, directrice de la médiathèque L'Odyssée à Dol-de-Bretagne, directrice des Archives municipales de 2014 à 2016.

Date : 25 avril 2023

Lieu : Place du Foirail, 35120 Dol-de-Bretagne (médiathèque)

Durée : 27 minutes et 54 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec grille d'entretien

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00'00"	Présentation de l'entretien
00'28"	Formation : DEA lettres et sciences sociales, option géographie, travail en bibliothèque municipale où elle découvre les archives
01'12"	Directrice d'une médiathèque à Saint-André (La Réunion) où on lui a demandé de créer un service d'archives sans prendre en compte les différences entre les métiers de bibliothécaire et d'archiviste, formation auprès des Archives départementales
01'54"	À son arrivée à Dol-de-Bretagne en 2008, on lui a aussi demandé de créer un service d'archives en parallèle de la mise en place de la médiathèque, prise de contact avec les AD et inspection en 2010, demande de classement, recrutement d'une vacataire pendant trois mois pour les archives anciennes et modernes
03'10"	Le déménagement avec l'aide des AD des archives dans la nouvelle médiathèque qui regroupe ludothèque, salle de spectacle et médiathèque ainsi qu'une réserve prévue pour les archives. Déménagement de plus de 800 boîtes du grenier de la mairie vers la nouvelle réserve
04'05"	L'importance de conserver les archives à Dol-de-Bretagne notamment car la ville conserve des documents relatifs à la cathédrale Saint-Samson
05'29"	Des destructions d'archives (beaucoup ont servi de papiers à brûler), les archives n'étaient que peu gardées donc il y a eu des vols au fil des siècles
06'00"	La conservation des archives avant son arrivée : une ébauche de classement avait été réalisée dans les années 1980, archives dispersées dans trois lieux
07'19"	Conservation dans un local, boîtes Cauchard, demandes de consultation 48h à l'avance et sur les jours fermés de la médiathèque, état civil numérisé par les AD
09'19"	"Il n'y a pas de service d'archives", les archives sont classées et conservées et elle les communique, elle n'y est pas à plein temps

11'17"	2014-2016 : elle a dédié son temps de travail complet aux archives contemporaines, commencement du classement des archives depuis 1983
11'49"	Relation entre la mairie et ses archives : conscience du besoin de classement mais n'a pas imaginé ce que cela engendrerait par la suite, pas de refus dans les demandes de matériel
12'45"	La place des archives dans l'organigramme de la mairie
14'05"	Les archives courantes et intermédiaires de la commune : plus personne ne s'en occupe, conservées en mairie
15'10"	Elle essaye de convaincre la mairie de faire la même chose avec les archives contemporaines, un vrai classement, de prendre un vacataire tous les ans par les AD
16'09"	Comment les archives sont perçues : pas de demandes particulières de la part des habitants
16'52"	Plus grande reconnaissance des archivistes et de la conservation du patrimoine qui sont souhaitées
17'49"	Elle aimeraient qu'un service existe, que la mairie mette en place un processus de classement comme cela a été fait pour les archives anciennes et modernes
18'25"	Relations avec les publics : peu de consultations, préférence pour les réponses par mail, beaucoup de demandes d'état civil
19'26"	La valorisation des archives : expositions pendant les journées du patrimoine (l'histoire du monument aux mort de Dol ; les industries, entreprises et petits artisans d'antan), liens avec l'association François Duine (société savante) qui écrit dans la revue locale <i>Le Rouget de Dol</i>
21'25"	L'intérêt pour l'histoire locale de la part des élus, la mère de Mme Viard est généalogiste, elle a donc une appétence pour l'histoire et pour sa conservation, la mairie a été à l'écoute
22'54"	Le lien avec les AD : son lien privilégié, étroit, formation aux AD en 2014
24'00"	Sur la possibilité d'avoir un service d'archives distinct de la médiathèque : c'est une question de local, il n'y a qu'une réserve pas de salle de lecture et de tri, solution à voir avec le nouveau directeur général des services
25'50"	Sur la possibilité de mutualisation des archives de la Ville avec celles de la communauté de communes : prévoir un autre bâtiment, savoir où sont les archives des autres communes
27'54"	Conclusion de l'entretien

Annexe 5 : Entretien avec Éric Joret, adjoint au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Date : 30 mars 2023

Lieu : 1 rue Jacques-Léonard, 35000 Rennes (Archives départementales)

Durée : 39 minutes 31 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec grille d'entretien

1.1 Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Formation et parcours professionnel	Formation. Quelle est sa conception du métier d'archiviste ?
Archiviste intercommunal	<p>Les missions, les relations entre AD et communes, les problèmes rencontrés avec les mairies et les acteurs locaux, sur les relations entre les municipalités et leurs archives notamment en termes de gestion, et de moyens financiers et techniques mis en place.</p> <p>Les AD ont dans leurs missions un contrôle scientifique et technique. Est-ce que cela aide les services d'être contrôlés sur la gestion de leurs archives ? Si les AD ne veillaient pas, est-ce que la gestion pourrait être différente ?</p>
La constitution d'un service	<p>Quelle est la place des AD dans la création d'un service d'archives municipales ? Est-ce qu'elles ont toujours un rôle à jouer ? Pourquoi créer un service d'archives dans une commune et pas dans une autre ?</p> <p>Ressenti sur la façon dont ils ont été créés, sur les personnes qui les ont dirigés (notamment pour Redon, Dinard, Vitré et Dol-de-Bretagne).</p> <p>La loi du 21 décembre 1970 est-elle utile ?</p>

1.2 Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00'00"	Présentation de l'entretien
00'10"	Formation et carrière : travail de deux ans aux archives de la marine avant de rejoindre la formation en archives à Mulhouse
00'40"	Sa conception du métier d'archiviste
01'05"	Les missions d'un archiviste intercommunal
02'42"	Les relations entre les AD et les communes
04'03"	L'importance du réseau entre les AD et les communes, l'action positive des archives sur les territoires
05'14"	Les problèmes rencontrés avec les mairies et acteurs locaux : maintenir les mesures de protection, effort de pédagogie à chaque renouvellement du personnel municipal, classement des fonds, création et maintien de plusieurs services
07'18"	Rôle de pédagogue de l'archiviste, toujours expliquer l'importance du métier, aider les personnels en poste, maintenir le niveau des services
08'33"	Le rôle du contrôle scientifique et technique : soutien, rapports, solutions. Peu de contrôles
11'09"	La place des AD dans la création d'un service d'archives : aide à la création, au recrutement, au maintien des conditions indifféremment des élus et de la politique culturelle
12'05"	Une action portée maintenant vers la mutualisation, les communautés de communes
13'07"	Pourquoi créer un service dans une commune ? Dépend de la taille, d'une volonté municipale, des dépenses culturelles de la commune, de l'importance des fonds
16'55"	L'importance de la loi du 21 décembre 1970 : perceptions, application par Jacques Charpy, destructions d'archives paroissiales et communales après mai 1968
19'30"	Point de vue personnel sur la constitution des services
23'44"	Le service de Redon : service créé sous le mandat de Pierre Bourges, décision municipale il y a quelques années de l'installation d'une compagnie de marionnettistes dans le bâtiment des archives avec risque d'incendie, demande de dépôt des fonds anciens
25'30"	Le service de Dinard : action concertée avec les AD, volonté de la commune, valorisation
27'22"	Le service de Vitré : volonté des élus, conjonction d'intérêt, évolution vers Vitré Communauté

28'23"	Le service de Dol-de-Bretagne : plusieurs interventions, fonds dispersés, besoin de mutualiser
29'14"	Accompagner les services si les AD sont sollicitées, veiller au bon maintien afin de pouvoir se justifier en cas de plainte
32'03"	Le service de Rennes : un service qui se maintient très bien, l'avantage de la proximité avec les AD
33'26"	Le service de Fougères : installation dans l'ancienne usine Réhault, action de valorisation, confiance entre la population et les archives (récent don de plus de 7000 photographies concernant le pays de Fougères)
35'28"	Le service de Saint-Malo : création du service par Jacques Charpy
38'05"	Présence et soutien des AD aux communes, production culturelle tournée vers les territoires, l'histoire des territoires est au centre de la politique culturelle départementale
39'31"	Conclusion de l'entretien

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION.....	9
LA CRÉATION DE SERVICES D'ARCHIVES MUNICIPALES DEPUIS LES ANNÉES 1970 : UNE ÉVOLUTION DANS LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES ARCHIVES..	13
1. Les Archives municipales en France.....	15
1.1. L'organisation des archives en commune.....	16
1.1.1. Les services d'archives municipales.....	16
1.1.2. Les personnels des Archives.....	20
1.2. Les bâtiments et la place dans l'espace urbain.....	23
1.2.1. Des archives municipales longtemps délaissées.....	23
1.2.2. Un bâtiment symbole.....	24
2. Histoire locale et généalogie : le renouveau de l'intérêt prêté aux archives dans la constitution des services.....	26
2.1. Le développement de l'histoire locale.....	27
2.1.1. La réhabilitation des sociétés savantes.....	27
2.1.2. L'histoire locale : le loisir des « historiens du dimanche ».....	28
2.2. La généalogie.....	29
3. Pourquoi constituer et développer des services d'archives ?.....	32
3.1. Pour conserver une mémoire : l'exemple des services d'archives dans les entreprises.....	33
3.1.1. Une volonté première de conserver les archives historiques.....	33
3.1.2. Les service d'archives d'entreprises depuis les années 1970 : les archives comme patrimoine et comme preuve.....	34
3.2. Pour répondre aux nécessités d'espaces, de locaux et de personnels : la mutualisation.....	35
3.2.1. La réglementation sur la mutualisation des services territoriaux et les évolutions territoriales.....	35
3.2.2. Exemples sur le terrain.....	37
CONCLUSION.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	41
ÉTAT DES SOURCES.....	49
Sources imprimées.....	49
Sources manuscrites et dactylographiées.....	52
Sources orales.....	55
LES ARCHIVES MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE : REGARD SUR LE PARCOURS DE CONSTITUTION DE SERVICES D'ARCHIVES.....	57
1. Répondre à une volonté des élus.....	61
1.1. Rennes, un service et son bâtiment.....	62
1.1.1. Henri Fréville, historien et maire de Rennes.....	62
1.1.2. La construction d'un bâtiment.....	63
1.2. Vitré : de la reconstruction du patrimoine archivistique vitréen à la mutualisation des services de l'intercommunalité.....	65
1.2.1. D'une mésestime des archives à la création d'un service municipal.....	65
1.2.2. Créer un nouveau service avec la communauté d'agglomération.....	67



2. Conserver les archives des villes de plus de 2000 habitants en 1980 : l'action du directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine Jacques Charpy.....	68
2.1. Saint-Malo : rassembler, organiser et conserver les archives de trois communes.....	69
2.1.1. Rassembler les archives après la fusion.....	69
2.1.2. La nomination d'une archiviste à Saint-Malo et les aléas de la recherche d'un local pour conserver les archives.....	71
2.2. Fougères, un service constitué en toute confiance par la mairie.....	75
2.2.1. Les archives avant les années 1980.....	75
2.2.2. Créer et maintenir un service.....	75
3. Constituer un service d'archives dans une petite commune éloignée du centre universitaire : comparaison entre Dinard, Redon et Dol-de-Bretagne.....	77
3.1. Dinard, un investissement de la municipalité et des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.....	78
3.1.1. Une volonté de création d'un service.....	78
3.1.2. Le développement du service depuis 1998.....	79
3.2. Redon, un abandon de la mairie.....	81
3.2.1. Un service créé sur le tard.....	81
3.2.2. Un délaissement des archives par la municipalité.....	82
3.3. Dol-de-Bretagne, un service en devenir ?.....	84
3.3.1. Le travail de classement.....	84
3.3.2. Un service d'archives qui n'en est pas un.....	86
CONCLUSION.....	89
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	91
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	93
TABLE DES ANNEXES.....	94
Annexe 1 : Grille d'entretien type pour les directrices des archives.....	95
Annexe 2 : Entretien avec Pascale Pezennec, cheffe du service Population de la mairie de Redon.....	96
Annexe 3 : Entretien avec Catherine Laurent, archiviste-paléographe, ancienne directrice des Archives municipales de Rennes et Saint-Malo.....	98
Annexe 4 : Entretien avec Sandrine Viard, directrice de la médiathèque L'Odyssée à Dol-de-Bretagne, directrice des Archives municipales de 2014 à 2016.....	100
Annexe 5 : Entretien avec Éric Joret, adjoint au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.....	102
TABLE DES MATIÈRES.....	105
RÉSUMÉ.....	107
ABSTRACT.....	107
ENGAGEMENT	
DE NON PLAGIAT.....	108

Les Archives municipales sont un des lieux de la conservation du patrimoine local parallèlement aux musées, écomusées, bibliothèques, sociétés savantes et monuments historiques. La constitution de services d'archives en communes est un événement récent, l'augmentation de leur nombre ne s'étant qu'éminemment accrue que dans les années 1980, alors que les territoires de la République se décentralisaient et acquéraient une certaine autonomie dans leurs politiques culturelles et patrimoniales. L'étude des services d'archives du département d'Ille-et-Vilaine est significative des évolutions de la prise en compte de l'intérêt pour les archives communales. À travers l'étude de la création de services, ou leur tentative, à Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Dinard, Redon et Dol-de-Bretagne, des difficultés à se faire reconnaître, à avoir des financements, du personnel et un bâtiment, nous pouvons observer un témoignage d'une volonté municipale, locale et départementale de mise en valeur de l'histoire locale.

mots-clés : Archives municipales, services d'archives, histoire locale, communes, Ille-et-Vilaine, Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Dinard, Dol-de-Bretagne, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, bâtiments d'archives.

City archives are one of the places for the conservation of local heritage alongside museums, eco-museums, libraries, learned societies, and historical monuments. The constitution of archive services in municipalities is a recent event, the increase in their number only having increased significantly in the 1980s, when the territories of the Republic were decentralizing and acquiring a certain autonomy in their cultural and heritage policies. The study of the archives services of the Department of Ille-et-Vilaine is significant in the evolution of the consideration of the interest for city archives. Through the study of the creation of services, or their attempt, in Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Dinard, Redon, and Dol-de-Bretagne, difficulties in being recognized, in obtaining financing, staff, and a building, we can observe evidence of a municipal, local and departmental desire to highlight local history.

keywords : City archives, archives services, local history, municipalities, Ille-et-Vilaine, Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Dinard, Dol-de-Bretagne, departmental archives of Ille-et-Vilaine, archive buildings.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Audrey JONQUEMAT
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le **30 / 05 / 2023**



**Cet engagement de non plagiat doit
être signé et joint
à tous les rapports, dossiers,
mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00